

CIRCULAIRE N° 3701

DU 30/08/2011

Objet : Notification des mises en disponibilité par défaut d'emploi, des pertes partielles de charge et des réaffectations – Déclaration des emplois vacants

Réseaux : OS

Niveaux : SEC (PE / Ord / Spéc) / PROM SOC / ART / ART Sec HR)

Période : Année scolaire 2011-2012

- A Monsieur le Ministre, membre du Collège de la Commission communautaire française, chargée de l'enseignement ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres
- Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directions des établissements d'enseignement officiel subventionné des niveaux secondaire ordinaire et spécialisé, de plein exercice, de promotion sociale, artistique et artistique à horaire réduit;

POUR INFORMATION :

- Aux membres des services d'inspection ;
- Aux syndicats du personnel enseignant.
- Au CPEONS
- Au CECF

Autorité : Président

Signataire : Jan MICHIELS

Gestionnaires : Commission centrale de gestion des emplois.

Personne-ressource : Dominique FIEVEZ – Bureau 2^E223 – Tél : 02/413.25.98

Deborah VAN PASSEL – Bureau 2^E224 – Tél : 02/413.21.86

Renvois :

- l'arrêté royal du 27 juillet 1976 règlementant la mise en disponibilité par défaut d'emploi, la réaffectation et l'octroi d'une subvention traitement d'attente dans l'enseignement subventionné, pour le personnel administratif ;
- le décret du 12 mai 2004 relatif à la définition de la pénurie et à certaines Commissions dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française ;
- l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 28 août 1995 règlementant la mise en disponibilité par défaut d'emploi, la réaffectation et l'octroi d'une subvention traitement d'attente dans l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé, secondaire artistique à horaire réduit, et artistique officiels subventionnés ;
- l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 septembre 1995 règlementant la mise en disponibilité par défaut d'emploi, la réaffectation et l'octroi d'une subvention traitement d'attente dans l'enseignement de promotion sociale officiel subventionné.

Nombre de pages : 19 pages

INTRODUCTION

RAPPEL :

Le décret du 12 mai 2004 relatif à la définition de la pénurie et à certaines commissions dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française (M.B du 23/06/2004) est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2004. Ce décret a prévu que les missions des Commissions zonales de gestion des emplois sont confiées à l'Administration.

Comme les années précédentes, la transmission des données nécessaires aux travaux des Commissions zonales seront transmises à ces dernières sur base de **fichiers informatisés**.

Les instructions contenues dans la présente circulaire sont réparties en deux sections :

- La 1^{ère} section relative aux instructions administratives
- La 2^{ème} section relative à l'informatisation

SECTION I : INSTRUCTIONS ADMINISTRATIVES

A. Cadre réglementaire :

1. Les missions des **Commissions zonales** et de la **Commission centrale de gestion des emplois** sont fixées par :

1.1. L'article 17 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 28 août 1995 réglementant la mise en disponibilité par défaut d'emploi, la réaffectation et l'octroi d'une subvention-traitement d'attente dans les enseignements secondaire ordinaire et spécialisé, secondaire artistique à horaire réduit et artistique officiels subventionnés tel que modifié.

1.2. l'article 16 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 septembre 1995 réglementant la mise en disponibilité par défaut d'emploi, la réaffectation et l'octroi d'une subvention-traitement d'attente dans l'enseignement de promotion sociale¹ officiel subventionné.

2. Si dans le Pouvoir organisateur qui a mis l'enseignant en disponibilité, il y a une possibilité :

2.1. **de réaffectation dans un emploi définitivement vacant**, celle-ci prime sur la reconduction de la réaffectation ;

2.2. **de réaffectation dans un emploi temporairement vacant pour la durée de l'année scolaire**, la reconduction de la réaffectation peut être maintenue ;

2.3. **de rappel provisoire à l'activité**, la reconduction de la réaffectation antérieure prime sur le rappel provisoire à l'activité ;

2.4. **de rappel provisoire à l'activité**, celle-ci prime sur la reconduction du rappel

¹ Le personnel non chargé de cours de l'enseignement de promotion sociale n'est pas concerné par la présente circulaire

provisoire antérieur.

2.5. **pour rappel**, le rappel provisoire à l'activité n'est effectué **qu'à défaut** d'une réaffectation

3. Les dossiers de disponibilité précédant la pension de retraite « Type III » doivent être transmis au bureau déconcentré compétent et **seront traités par la Commission centrale de gestion des emplois après toutes les opérations de réaffectation** au sens large.

B. Organisation fonctionnelle :

Les Pouvoirs organisateurs trouveront, dans la section 2 de la présente, les modèles de documents à utiliser, pour l'année scolaire 2011-2012, en vue de transmettre aux **Commissions zonales de gestion des emplois** les renseignements suivants :

1. La notification individuelle des **misés en disponibilité par défaut d'emploi** ou des **pertes partielles de charge** (annexe 1 dossier enseignant, 4 pages) ;
2. Un relevé, par Pouvoir organisateur, des **misés en disponibilité par défaut d'emploi** ou des **pertes partielles de charge**, des **désignations** réalisées au plus tard le 1^{er} octobre par le PO ainsi que des **reconductions des désignations** réalisées pour l'année scolaire 2011-2012 dans l'établissement ;
3. La notification, par Pouvoir organisateur, par établissement et par fonction, de **tous les emplois vacants**.

De plus vous trouverez à l'adresse suivante :

<http://www.cdadoc.cfwb.be/RechDoc/critdoc.asp>

l'AGCF du 28/8/1995 et l'AGCF du 12/9/1995 tels que modifiés.

En ce qui concerne la **notification des emplois vacants**, sont concernés ici, les emplois (dans les fonctions de recrutement, de sélection et de promotion) définitivement vacants et les emplois temporairement vacants **d'une durée de 15 semaines au moins**.

Les emplois vacants attribués par rappel provisoire à l'activité doivent figurer dans le relevé.

Tous les emplois, qu'ils soient ou non protégés de la réaffectation, doivent être déclarés en application de l'article 21 du décret du 12/5/2004 précité et ce nonobstant les dispositions des AGCF du 28/8/1995 et du 12/9/1995 reprises ci-dessous.

En effet, dans la hiérarchie des normes réglementaires, le décret est une norme supérieure à l'arrêté et par conséquent l'application de l'article 21 du décret du 12/5/2004 est prépondérante.

Il est rappelé toutefois qu'il n'y aura pas de désignations dans les emplois soustraits à la réaffectation, dans le respect des règles applicables en la matière.

A cet effet, le Pouvoir organisateur dont un ou plusieurs emplois définitivement vacants sont occupés par un membre du personnel temporaire visé ci-dessous veillera à compléter correctement la colonne 24 du tableau EXCEL relatif aux emplois vacants.

Pour les niveaux d'enseignement autre que la promotion sociale, si les conditions prévues à :

1. **l'article 16 § 1** de l'AGCF du 28 août 1995 sont remplies, le membre du personnel en place protège son emploi vis-à-vis de la réaffectation et en conséquence **aucune désignation, à l'initiative des Commissions zonales de gestion des emplois et/ou de la Commission centrale de gestion des emplois, ne sera opérée dans ces emplois ;**

l'article 16 § 1 précise : « ne doivent pas déclarés aux Commissions de gestion des emplois au chapitre VI les emplois occupés par les membres du personnel qui comptabilisent, à l'issue de l'année scolaire qui précède 600 jours de service dans une fonction de la catégorie en cause, répartis sur trois années scolaires au moins, calculés selon les modalités fixées par l'article 34 du décret du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidié de l'enseignement officiel subventionné ».

2. **l'article 16, § 2** de l'AGCF du 28 août 1995 sont remplies, le membre du personnel en place protège son emploi vis-à-vis de la réaffectation et en conséquence **aucune désignation ne sera opérée dans cet emploi ;**

l'article 16, §2 précise : « ne doivent pas être déclarés aux Commissions de gestion des emplois visées au chapitre 6 les emplois occupés par les membres du personnel en application de la priorité qui leur est conférée par l'article 36 quinquès du décret du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidié de l'enseignement officiel subventionné »

En ce qui concerne l'enseignement de promotion sociale, si les conditions prévues à

1. **l'article 15, §1** de l'AGCF du 12 septembre 1995 sont remplies, le membre du personnel en place protège son emploi vis-à-vis de la réaffectation et en conséquence **aucune désignation, à l'initiative des Commissions zonales de gestion des emplois et/ou de la Commission centrale de gestion des emplois, ne sera opérée dans ces emplois.**

L'article 15 § 1 précité précise : « Ne doivent pas être déclarés aux Commissions de gestion des emplois visées au chapitre VI les emplois occupés par les membres du personnel qui comptabilisent, à l'issue de l'année scolaire qui précède 600 jours de service dans une fonction de la catégorie en cause, répartis sur trois années scolaires au moins et calculés selon les modalités fixées par l'article 34 du décret du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidié de l'enseignement officiel subventionné »

2. **l'article 15, §2**, de l'AGCF. du 12 septembre 1995 sont remplies, le membre du personnel en place protège son emploi vis-à-vis de la réaffectation et en conséquence **aucune désignation ne sera opérée dans cet emploi.**

L'article 15, §2 précité stipule : « Ne doivent pas être déclarés aux Commissions de gestion des emplois visées au chapitre VI les emplois occupés par les membres du personnel en application de la priorité qui leur est conférée par l'article 36quinquies du décret du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidié de l'enseignement officiel subventionné »

Particularités concernant le personnel administratif

L'AGCF du 28 août 1995 ne s'applique pas au personnel administratif.

Les opérations de mises en disponibilité par défaut d'emploi et de réaffectations des membres du personnel relevant du personnel administratif sont régies par les dispositions de l'arrêté royal du 27 juillet 1976 réglementant la mise en disponibilité par défaut d'emploi, la réaffectation et l'octroi d'une subvention-traitement d'attente dans l'enseignement subventionné, pour la catégorie du personnel administratif.

Pour le personnel administratif, sont soustraits à la réaffectation au 1^{er} septembre 2011, les emplois occupés par les membres du personnel qui, au 1^{er} septembre 2011, comptabilisent une ancienneté de service de 240 jours acquise au-delà du seuil d'âge.

Cette ancienneté de service doit avoir été acquise dans l'exercice d'une fonction principale et pendant les années scolaires 2008-2009 et/ou 2009-2010.

Rappel : l'article 17, §2, 7° de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 28 août 1995 précise que les dossiers des membres du personnel administratif sont uniquement traités au niveau de la Commission centrale de gestion des emplois.

Particularités concernant les professeurs de religion

Les opérations de mise en disponibilité par défaut d'emploi, par perte partielle de charge, de réaffectation et de notification des emplois vacants des maîtres de religion et professeurs de religion feront l'objet, d'une circulaire spécifique.

C. Renseignements complémentaires :

1. **Numérotation des établissements** pour les besoins des opérations visées par la présente circulaire.

Chaque établissement est identifié par le numéro FASE que vous trouverez dans l'annexe 5 concernant votre niveau, votre réseau ou votre type d'enseignement.

Ce numéro d'ordre vous permettra d'encoder correctement les colonnes un des deux tableaux EXCEL relatifs l'un aux mises en disponibilité et pertes partielles de charge, l'autre aux déclarations d'emplois vacants

2. **Zones de réaffectation**

Les établissements d'enseignement sont répartis en zone de réaffectation (voir annexe ZONES.xls)

3. Adresses utiles

Commissions zonales de gestion des emplois :

Zone 1 :

Président :

Madame Thaïs CESAR
Bld Léopold II, 44
1080 BRUXELLES

Secrétariat :

Madame Aurélie PERIN Tél : 02/413.40.65
Courriel : aurelie.perin@cfwb.be
Madame Souad EL MAKHCHOUNE Tél. 02/413 27 60
Courriel : souad.elmakhchoune@cfwb.be
Fax : 02 413 29 25

Zone 4 :

Présidente :

Madame Viviane LAMBERTS
Rue d'Ougrée, 65
4031 ANGLEUR

Secrétaire

Madame Marie COLOMBEROTTO
Tél. 04/364 14 18
Fax : 04/364 13 02
marie.colomberotto@cfwb.be

Zone 6 :

Présidente :

Madame Monique LAMOULINE
Avenue Gouverneur Bovesse, 41
5100 JAMBES

Secrétaire :

Madame Catherine STASSIN
Tél. : 081/ 33 01 87
Fax : 081 /30 94 12
catherine.stassin@cfwb.be

Zone 8 :

Président :

Monsieur Paul LENNE
Rue du Chemin de Fer, 433
7000 MONS

Secrétaire :

Madame FERIA MATIAS Laurie
Tél : 065 55 56 71
Fax : 065 33 96 99
Courriel : laurie.feriamatias@cfwb.be

Commission centrale de gestion des emplois

Président :

Monsieur Jan MICHIELS

Secrétaires :

[Madame Dominique FIEVEZ](mailto:dominique.fievez@cfwb.be)
[Tél. : 02 413 25 98](tel:024132598)
[Fax. : 02 413 29 25](tel:024132925)
[**dominique.fievez@cfwb.be**](mailto:dominique.fievez@cfwb.be)

[Madame Deborah VAN PASSEL](mailto:deborah.vanpassel@cfwb.be)
[Tél : 02 413 21 86](tel:024132186)
[Fax : 02 413 29 25](tel:024132925)
[**deborah.vanpassel@cfwb.be**](mailto:deborah.vanpassel@cfwb.be)

SECTION 2 :

Informatisation des notifications des mises en disponibilité par défaut d'emploi, des pertes partielles de charge et des réaffectations – déclaration des emplois vacants - Année scolaire 2011-2012

Compte tenu des délais très courts endéans lesquels les établissements scolaires doivent procéder aux encodages pour transmettre l'ensemble des fichiers aux Commissions zonales de gestion des emplois, il est impératif que **les opérations d'encodage soient effectuées en respectant strictement les instructions reprises dans la présente section.**

En effet, le non respect des modalités pratiques d'encodage est source de difficultés pour les travaux des Commission de gestion des emplois.

Les secrétariats des Commissions de gestion des emplois ont procédé à une analyse approfondie des fichiers informatiques relatifs aux « mises en disponibilité » et aux « emplois vacants » pour l'ensemble des niveaux d'enseignement.

Vous trouverez ci-après une liste, non exhaustive, des erreurs le plus fréquemment commises et qui obligent un ré encodage des données par les secrétaires des commissions.

J'attire donc votre attention toute particulière sur les instructions à suivre pour éviter ces erreurs :

1) encodage des mises en disponibilité

- **Seuls les fichiers informatiques joints en annexe à la présente circulaire doivent être utilisés.** Il a été constaté une utilisation fréquente du programme PROECO au lieu du fichier des « mises en disponibilité » annexé à la circulaire.
Sur le fichier informatisé, les colonnes 2, 3, 4 et 22 ne peuvent être encodées alors que sur le programme PROECO ces données ne sont pas automatiques.
- **La structure et le format des colonnes et des cellules des fichiers ne peuvent pas être modifiés :** les modifications de formatage empêchent les fusions.
- **Le fichier regroupant l'ensemble des n°FASE d'un même PO doit parvenir en un seul envoi.**
- **L'utilisation des choix proposés par les listes déroulantes doit être systématique :** on a constaté l'utilisation d'abréviations inconnues ou non compréhensibles.
- **Des lignes blanches ne doivent pas être introduites entre les lignes encodées. :** l'encodage doit commencer dès la ligne 5
- **Lorsque plusieurs lignes sont encodées pour un même MDP, toutes les données le concernant doivent être reproduites à chaque ligne.**
- **Toutes les données demandées doivent être complétées :** par exemple, la fonction ou les titres de capacité ne sont pas mentionnés.

- **Le dénominateur mentionné doit correspondre à la fonction** (colonne 24) : utilisation d'un dénominateur qui ne correspond pas à la fonction.
- **Calcul du reste à pourvoir erroné.**
- **la charge initiale (colonne 11) doit être indiquée sous forme de fraction ;**
- **Lorsque le PO a retrouvé des heures pour un MDP, les colonnes de 21 à 34 dans la seconde partie du tableau doivent être complétées.**
- **L'ancienneté de service doit être indiquée en nombre de jours** : nombre de jours indiqué parfois fantaisiste (ex. : 60 000 jours).
- **S'assurer qu'il n'y a pas de doublons.**
- **Si aucune mise en disponibilité à déclarer, il faut introduire le numéro FASE suivi de la mention « néant »**
- **La colonne DI doit être complétée si la situation du MDP le justifie.**
- **S'assurer que le MDP pour lequel un document EL/D-NTA a été établi est bien repris dans le fichier mise en disponibilité.**
- **S'assurer que le nom donné au fichier est correct** : évite de devoir le renommer pour le classement.

2) Encodage des emplois vacants

- **Seuls les fichiers informatiques joints en annexe à la présente circulaire doivent être utilisés.** Il a été constaté une utilisation fréquente du programme PROECO au lieu du fichier des « mises en disponibilité » en annexe à la circulaire. Sur le fichier informatisé, les colonnes 2, 3, 4 et 5 ne peuvent être encodées alors que sur le programme PROECO ces données ne sont pas automatiques.
- **La structure et le format des colonnes et des cellules des fichiers ne peuvent pas être modifiés** : les modifications de formatage empêchent les fusions.
- **Le fichier regroupant l'ensemble des n°FASE d'un même PO doit parvenir en un seul envoi.**
- **Les données relatives à un même PO doivent être transmises en un seul fichier.**
- **Les données relatives à une même implantation ne peuvent pas varier d'une ligne à l'autre (ex. : encadrement différencié)**
- **Des lignes blanches ne doivent pas être introduites entre les lignes encodées.**
- **Les données relatives à l'ancienneté de service (colonne 23) et la protection de l'emploi (colonne 24) doivent être complétées** : elles sont souvent manquantes.

- **L'ancienneté de service doit être indiquée en nombre de jours.**
- **Toutes les données demandées doivent être complétées** : par exemple, la fonction ou les titres de capacité ne sont pas mentionnés
- **L'utilisation des choix proposés par les listes déroulantes doit être systématique** : manque d'uniformité des données encodées.
- **La concordance entre les données des colonnes 14 (vacance de l'emploi) et 19 (situation du MDP) doit être respectée.**
- **Lorsqu'il s'agit d'un emploi temporairement vacant, la date de fin de vacance doit être indiquée en colonne 15.**
- **Le dénominateur mentionné doit correspondre à la fonction** (colonne 21) : utilisation d'un dénominateur qui ne correspond pas à la fonction.
- **Envoi tardif des documents EL/D-NTA** : empêche la vérification des données avant la réunion de la Commission de gestion des emplois.
- **S'assurer que les documents EL/D-NTA ont été signés par les MDP** : à défaut, le secrétariat doit renvoyer lesdits documents aux écoles ce qui alourdit d'autant le travail de tous.
- **S'assurer que le MDP a coché la case visant à obtenir la liquidation de la subvention traitement d'attente** : à défaut, cette dernière ne lui sera pas versée.
- **La colonne 24 (protection de l'emploi) doit être complétée** : donnée incorrecte, non complétée ou incohérente.
- **S'assurer que le nom donné au fichier est correct** : évite de devoir le renommer pour le classement

Les Pouvoirs organisateurs et les directions des établissements d'enseignement trouveront, en annexe à la présente, les modèles de documents à utiliser, pour l'année scolaire 2011-2012, en vue de transmettre aux **Commissions zonales de gestion des emplois** les renseignements suivants :

1. La notification individuelle des **mis en disponibilité par défaut d'emploi** ou des **pertes partielles de charge** (annexes 1 dossier enseignant, 4 pages) ;
2. Un relevé par Pouvoir organisateur des **mis en disponibilité par défaut d'emploi** ou des **pertes partielles de charge**, des **désignations** réalisées au plus tard le 1^{er} octobre, par le PO ainsi que des **reconductions des désignations** réalisées pour l'année scolaire 2011-2012 dans l'établissement ;
3. La notification, par Pouvoir organisateur, par établissement et par fonction, de **tous les emplois vacants**.

Ces différents points sont développés à partir de la page 14

Les renseignements relatifs :

- au point 1 repris ci-dessus sont fournis par l'encodage de formulaires WORD
- et ceux relatifs aux points 2 et 3 repris ci-dessus seront fournis par l'encodage de tableaux EXCEL.

Ces fichiers sont joints à la présente circulaire sur le site :

<http://www.adm.cfwb.be/fr> où les annexes sont téléchargeables.

Je vous invite à enregistrer chaque fichier sur le disque dur de votre PC. Ces fichiers peuvent être ouverts sous Excel 97 ou Word 97 ou une version postérieure suivant le logiciel installé sur votre PC. (exemple version 2000 ou 2003)

Vous trouverez les fichiers suivants dont l'intitulé est complété en fonction du niveau, du réseau et du type d'enseignement :

- **Annexe 1 dossier enseignant.doc**, qui permet l'encodage des notifications individuelles des mises en disponibilité et pertes partielles de charge.
- **Disponibilité école.xls**
l'onglet **ENCODAGE** est la feuille que vous devez utiliser pour l'encodage de toutes les mises en disponibilité de votre Pouvoir organisateur, par établissement scolaire, des nouvelles désignations par le PO et les reconductions des désignations antérieures (CZ et/ou CC).

Vous y trouvez :

- la partie gauche « **Relevé des mises en disponibilité** »
- la partie droite « **Désignation dans le PO et reconductions des désignations** » (CZ et/ou CC)
- **Disponibilité note explicative.xls**
 - Précise les données à introduire dans chacune des colonnes.
 - Indique la manière la plus adéquate d'encoder.
 - Et fournit un exemple si nécessaire.
- **Emplois vacants école.xls**
l'onglet **ENCODAGE** est la feuille que vous devez utiliser pour l'encodage du relevé des emplois vacants de votre Pouvoir organisateur par établissement scolaire.

- **Emplois vacants note explicative.xls**
 - Précise les données à introduire dans chacune des colonnes.
 - Indique la manière la plus adéquate d'encoder.
 - Et fournit un exemple si nécessaire.
- **Annexe 2.xls** qui permet l'encodage de la « notification des emplois vacants déclarés en cours d'année scolaire ». **(y compris dans le cadre de l'application de l'article 27 du décret du 12/05/2004)**
- **Annexe 3.doc** contient les codes relatifs aux congés, absences, disponibilités...
- **Annexe 4.doc** contient la nomenclature de la classification des fonctions.
- **Annexe 5.doc** reprend la liste, par réseau, par niveau ou par type d'enseignement des établissements scolaires ainsi que le numéro FASE en vue des opérations de gestion des dossiers.

Intitulé complet des fichiers par niveau et réseau

COMMISSIONS DE GESTION DES EMPLOIS

ZONES.xls
Annexe 3.CODES DI.xls
Annexe 4 FONCTIONS.xls

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE – ARTISTIQUE - PROMOTION SOCIALE OFFICIEL

Disponibilité S O note explicative.xls
Emplois vacants S O note explicative.xls

FICHIERS ENCODAGE SECONDAIRE – ARTISTIQUE - PROMOTION SOCIALE OFFICIEL

Disponibilité S O école.xls
Emplois vacants S O école.xls
Annexe 5 ECOLES A O.xls (enseignement artistique)
Annexe 5 ECOLES PS O.xls (enseignement de promotion sociale)
Annexe 5 ECOLES S O.xls (enseignement secondaire ordinaire, spécialisé et CEFA)

En conséquence de ce qui précède, je vous invite à procéder à une lecture particulièrement attentive de l'ensemble des documents qui vous sont fournis afin de permettre aux Commissions zonales et à la Commission centrale de gestion des emplois d'exercer, au mieux et dans l'intérêt de tous, les missions qui leur sont confiées par le législateur.

1. NOTIFICATION INDIVIDUELLE DES MISES EN DISPONIBILITE PAR DEFAUT D'EMPLOI OU DES PERTES PARTIELLES DE CHARGE ET DEMANDE D'UNE SUBVENTION-TRAITEMENT D'ATTENTE.

- 1.1. *La notification individuelle des mises en disponibilité par défaut d'emploi et des pertes partielles de charge* ainsi que la demande de subvention-traitement d'attente se feront, au moyen des **formulaire EO/D-N.TA** (Enseignement Officiel/Disponibilité – Notification. Traitement d'Attente).

Ce document, qui constitue l'annexe 1 dossier enseignant de la présente circulaire se compose de 4 pages.

Dans le cadre de la simplification des tâches administratives, il a été convenu que la page 1 de l'annexe 1 pouvait être complétée par l'ensemble des écoles d'un même Pouvoir organisateur : - Soit une seule page 1 sur laquelle seraient repris toutes les écoles concernées. - Soit autant de page 1 qu'il y a d'établissements concernés.

L'attention des Pouvoirs organisateurs est attirée sur le fait que la charge à pourvoir par les Commissions, instances de réaffectation, est mentionnée au cadre C de l'annexe 1/3, **déduction** faite des périodes couvertes par une **suspension de la subvention-traitement d'attente**.

Après avoir été datée et signée par le membre du personnel, la notification individuelle visée ici est envoyée aux destinataires repris au point 1.2.

A défaut, la subvention-traitement d'attente ne pourra lui être octroyée puisque cette dernière doit être demandée (article 3 de l'AGCF du 28/08/1995, article 5 de l'AGCF du 12/09/1995, article 2 de l'AR du 27/07/1976).

Il est **indispensable de joindre une copie des documents 12** portant mention des prestations exactes du membre du personnel aux différentes dates concernées et dans les différents établissements.

Permettez-moi d'insister sur ce point précis car les informations reprises sur les documents S12, Spec12, PromS12 et A12 sont d'une grande utilité pour un travail efficace des instances de réaffectation.

Les informations reprises dans l'annexe 1 page 3 **doivent être strictement identiques à celles figurant sur les documents 12.**

Il est demandé pour chaque membre du personnel de glisser l'ensemble des documents mentionnés ci-avant dans une farde individuelle au nom et prénom du membre du personnel.

1.2. *Date d'envoi des documents EO/D-N.TA*

- **Pour les mises en disponibilité et pertes partielles de charge, qu'elles soient prononcées le 1^{er} septembre ou le 1^{er} octobre**, les documents devront parvenir au Président de la Commission zonale de gestion des emplois pour le **7 octobre 2011 au plus tard**.

Les destinataires des documents EO/D-N.TA, rédigés en deux exemplaires, sont exclusivement :

- la Commission zonale de gestion des emplois : un exemplaire
 - le membre du personnel : un exemplaire
- Pour les mises en disponibilité et pertes partielles de charge **prenant effet exceptionnellement** :
 - Après le **1^{er} octobre et jusqu'au 7 octobre 2011**, le Pouvoir organisateur rédige le document EO/D-N.TA en deux exemplaires dont les destinataires sont :
 - la Commission zonale de gestion des emplois
 - le membre du personnel : un exemplaire

Ces documents doivent être transmis le plus rapidement et dans la mesure du possible **avant le 14/10/2011** de manière à permettre à la Commission zonale de gestion des emplois de procéder à ses travaux dans les délais prévus par le décret.

- A partir du **7 octobre 2011**, le Pouvoir organisateur rédige le document EO/D-N.TA en deux exemplaires dont les destinataires sont :
 - le secrétariat de la Commission centrale de gestion des emplois : un exemplaire
 - le membre du personnel : un exemplaire

Ces documents doivent être transmis le plus rapidement et dans la mesure du possible **avant le 18/11/2011** de manière à permettre à la Commission centrale de gestion des emplois de procéder à ses travaux dans les délais prévus par le décret.

2. **RELEVÉ DES MISES EN DISPONIBILITÉ PAR DÉFAUT D'EMPLOI, DES PERTES PARTIELLES DE CHARGE, DES DÉSIGNATIONS DANS LE POUVOIR ORGANISATEUR ET LA RECONDUCTION DES DÉSIGNATIONS EFFECTUÉES ANTERIEUREMENT (PO, CZ ET/OU CC).**

Ce relevé vise à globaliser, par Pouvoir organisateur et en un seul document, les données contenues dans chaque notification individuelle ainsi que des renseignements sur les opérations effectuées au sein des PO ou sur l'état des reconductions des désignations en cours et touchant les membres du personnel pour lesquels une notification est ou continue d'être établie.

Pour l'établir, il convient, d'encoder, dans le tableau EXCEL « **Disponibilité école.xls** », les données relatives aux disponibilités et pertes partielles de charge pour votre Pouvoir organisateur ainsi que les décisions touchant les membres du personnel de votre Pouvoir organisateur, tant au niveau des nouvelles désignations PO qu'au niveau des reconductions des désignations prononcées antérieurement.

Les Pouvoirs organisateurs qui ne prononcent **aucune** disponibilité ou perte partielle de charge doivent le **signaler en encodant NEANT dans le fichier**.

Remarque importante :

Dans le cadre des opérations des désignations, il y a lieu d'**appliquer les règles de pondération (cfr tableau repris en annexe 6)**

Exemple : un MDP, définitif pour 20/20, mis en disponibilité pour 10/20, à qui on attribue 10/22, reste en disponibilité pour 1/22 bien qu'il ait « récupéré » 10 périodes. En effet, $10/20 = 0,5000$ et $10/22 = 0,4545$. La différence entre 0,5000 et 0,4545 soit 0,0455 correspond à 1/22.

Le classeur « Disponibilité école.xls » **doit être enregistré, sur le disque dur de votre PC pour un envoi par courriel, à défaut sur une disquette ou un CD, en version Excel 97 ou 2003 uniquement.**

REMARQUE :

Si vous possédez une nouvelle version d'EXCEL (2007), vous devez utiliser absolument la version 2003 pour que les fichiers reçus par les commissions zonales soient lisibles

Ce fichier sera intitulé : Disponibilité PO suivi de votre N° PO en xls

Exemple :

Disponibilité S O PO 1109.xls

Le fichier contenant ce classeur sera transmis **par courriel ou à défaut sur une disquette ou un CD, dans les mêmes délais et auprès des mêmes instances, que les notifications individuelles visées au point 1.2.**

Afin d'assurer l'authenticité des informations

- si transmission par courrier électronique, en l'absence de signature électronique, il est demandé que le courriel soit accompagné d'une note introductive certifiant que les informations contenues dans les fichiers joints reflètent la situation exacte des membres du personnel. Cette note introductive, **version papier**, revêtue de la signature du délégué du Pouvoir organisateur, devra être envoyée simultanément auprès des mêmes instances, par courrier normal.

3. NOTIFICATION DE TOUS LES EMPLOIS VACANTS, PAR FONCTION.

Cette notification prend la forme d'un relevé des divers emplois vacants au sein de l'ensemble de l'établissement.

Ce relevé sera établi, comme pour le relevé des disponibilités et pertes partielles de charge, par l'encodage dans le tableau EXCEL approprié, c'est-à-dire « **Emplois vacants école.xls** »

Il doit être transmis dans les mêmes délais et auprès des mêmes instances, que les notifications individuelles visées au point 1.2

Le classeur « Emplois vacants école.xls » **doit être enregistré, sur le disque dur de votre PC pour un envoi par courriel, en version Excel 97 ou 2003 uniquement.**

REMARQUE :

Si vous possédez une nouvelle version d'EXCELL (2007), vous devez utiliser absolument la version 2003 pour que les fichiers reçus par les commissions soient lisibles

Ce fichier sera intitulé : Emplois vacants PO suivi de votre N° PO en xls

Exemple :

Emplois vacants S O PO 1109.xls

Cet envoi se fera **selon les mêmes modalités qu'au point 2** ci-dessus c'est-à-dire accompagnée d'une note revêtue de la signature du président du Pouvoir organisateur ou de son mandataire.

Il est évident que ce relevé ne peut contenir que les emplois vacants au plus tard le **7 octobre 2011**

En conséquence, *les déclarations individuelles d'emplois vacants postérieures à cette date doivent être établies selon le modèle repris en annexe 2.xls* .

Elles seront transmises :

- au Président de la Commission zonale de gestion des emplois pour ceux qui sont vacants entre le **7 octobre et le 14 octobre 2011**
- au secrétariat de la Commission centrale de gestion des emplois pour ceux qui sont vacants à partir du **17 octobre 2011** de l'année scolaire en cours.

Sont concernés ici, les emplois (dans les fonctions de recrutement, de sélection et de promotion) définitivement vacants et les emplois temporairement vacants **d'une durée de 15 semaines au moins**

Tous ces emplois, qu'ils soient ou non protégés de la réaffectation, doivent être déclarés.

J'attire à nouveau votre attention sur la *classification des emplois par fonction*.

Chaque emploi soumis à la réaffectation et figurant dans le tableau EXCEL ou sur les déclarations individuelles, lorsqu'elles sont nécessaires, doit être classé dans une nomenclature précise.

Cette nomenclature est disponible en consultant **l'annexe 4**.

Remarque importante : pour l'année scolaire 2011-2012 et suivantes, la liste des fonctions a été actualisée sur base des décrets suivants :

- Décret du 19 juillet 2007 portant diverses mesures relatives à l'organisation de la rentrée scolaire 2007-2008 (**activités complémentaires au premier degré**)
- Décret du 7 décembre 2007 organisant la différenciation structurelle au sein du premier degré afin d'amener l'ensemble des élèves à la maîtrise des socles de compétences (**premier degré différencié**)
- Décret du 23 janvier 2009 portant des dispositions relatives à la reconnaissance des qualifications professionnelles pour l'exercice de fonctions dans les établissements d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire ordinaire et spécialisé, artistique, de promotion sociale et supérieur non universitaire, secondaire artistique à horaire réduit de la Communauté française et les internats dépendant de ces établissements, et dans les centres psycho-médico-sociaux, relatives au congé pour activités sportives et diverses mesures urgentes en matière d'enseignement (**article 339-enseignement spécialisé**)
- Décret du 30 avril 2009 modifiant le décret du 2 juin 1998 organisant **l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit** subventionné par la Communauté française (article 9)

Dans cette annexe la colonne intitulée **OSPAC** a pour but de préciser le type d'enseignement dans lequel cette fonction est organisée :

- O : dans l'enseignement ordinaire
- S : dans l'enseignement spécialisé
- P : dans l'enseignement de promotion sociale
- A : dans l'enseignement artistique
- C : dans un CEFA

Remarque : Cette nomenclature concerne également le relevé visé au point 2 de la présente circulaire relatif aux disponibilités et pertes partielles de charge.

Votre encodage ne doit pas se soucier d'un regroupement par fonction car cette globalisation sera effectuée à l'initiative de la Commission zonale de gestion des emplois.

**Le Président de la commission
centrale de gestion des emplois,**

Jan MICHIELS

ANNEXES

Année scolaire : 2011-2012

ETABLISSEMENT :

N° ZONE :

Dénomination et adresse :	
Téléphone : /	Fax : /
N° FASE :	N° PO ¹ :
ENSEIGNEMENT :	RESEAU :
CEFA ² : NON	DISCRIMINATION POSITIVE ³ : NON

1 NOTIFICATION DU POUVOIR ORGANISATEUR

Le Pouvoir organisateur de l'établissement susmentionné a l'honneur de demander l'agrément par le (la) Ministre de la mise en disponibilité par défaut d'emploi ou de la perte partielle de charge à partir du 01/09/2010 ou autre date / / 20⁴

IDENTITE DU MEMBRE DU PERSONNEL	
MATRICULE :	NOM :
ADRESSE :	PRENOM :
LOCALITE :	TELEPHONE : /
CODE POSTAL :	FAX : /
ANCIENNETE DE SERVICE : JOURS à la date de la présente mise en disponibilité TITRE(S) DE CAPACITE (y compris l'expérience utile et sa spécificité)	

¹ PO : Pouvoir organisateur

² Remplacer par OUI si nécessaire

³ Remplacer par OUI ou PRIORITAIRE si nécessaire

⁴ Biffer la mention inutile

**DESCRIPTION DE LA MISE EN DISPONIBILITE PAR DEFAUT D'EMPLOI
OU DE LA PERTE PARTIELLE DE CHARGE**

A. Attributions du membre du personnel au 30 JUIN (*) de l'année scolaire **précédant la présente** mise en disponibilité ou perte partielle de charge au sein du PO et :ou dans d'autres PO, y compris les périodes de mise en disponibilité ou de perte partielle de charge et les périodes couvertes par un congé, une absence, une suspension de la subvention de traitement d'attente,

(*) ou au 30 septembre pour l'enseignement spécialisé, ou au 1^{er} octobre en cas de recomptage dans l'enseignement secondaire ordinaire

ETABLISSEMENTS CONCERNES AU SEIN DU PO					
FONCTIONS Classification	BRANCHES + Option	N° ⁵	NIV. DI/DS ⁶	PERIODES ⁷	SIT ⁸
FORME⁹ :		TYPE (9) :			

LES ETABLISSEMENTS DES AUTRES PO						
DENOMINATION ET LOCALITE	FONCTIONS Classification	BRANCHES + Option	N° (5)	NIV DI/DS(6)	PERIODES (7)	SIT (8)
FORME (9) :			TYPE (9) :			

⁵ il s'agit du numéro d'ordre repris en regard de la branche enseignée conformément à l'annexe 4 de la circulaire.

⁶ ou SUP, dans l'enseignement supérieur de promotion sociale.

⁷ périodes annuelles, dans l'enseignement de promotion sociale.

⁸ SIT (situation administrative)

D = définitif

V = temporaire stable (d'une durée égale ou supérieure à 15 semaines) dans un emploi définitivement vacant

S = temporaire stable (d'une durée égale ou supérieure à 15 semaines) dans un emploi temporairement vacant

I = temporaire intérimaire (d'une durée inférieure à 15 semaines) dans un emploi temporairement vacant

P = disponibilité par défaut d'emploi ou perte partielle de charge

R = réaffectation dans un emploi définitivement vacant

A = réaffectation dans un emploi temporairement vacant

T = rappel provisoire à l'activité dans un emploi définitivement vacant

M = rappel provisoire à l'activité dans un emploi temporairement vacant.

⁹ dans l'enseignement secondaire spécialisé

- B. Attributions actuelles du membre du personnel concerné, dans les établissements au sein du PO et/ou dans les établissements d'autres PO, y compris les périodes de mises en disponibilité ou de perte partielle de charge et les périodes couvertes par un congé, une absence, une suspension de la subvention traitement d'attente,.....

ETABLISSEMENTS CONCERNES AU SEIN DU PO					
FONCTIONS Classification	BRANCHES + Option	N° ¹⁰	NIV. DI/DS ¹¹	PERIODES ¹²	SIT ¹³
FORME ¹⁴ :			TYPE (9) :		

LES ETABLISSEMENTS DES AUTRES PO						
DENOMINATION ET LOCALITE	FONCTIONS Classification	BRANCHES + Option	N° (5)	NIV DI/DS(6)	PERIODES (7)	SIT (8)
FORME (9)				TYPE (9) :		

- C. Charge(s) à pourvoir par les instances de réaffectation pour assurer ou compléter la réaffectation, la remise au travail et/ou le rappel provisoire en service, **dédution faites des périodes couvertes par** une suspension de la subvention-traitement d'attente.

FONCTIONS Classification	BRANCHES + Option	N° (5)	NIV. DI/DS(6)	PERIODES(7)	A PARTIR DU jj/mm/aaaa
FORME(9) :			TYPE (9) :		

Le / /20

Pour le Pouvoir organisateur :

Signature :

Identité du signataire et qualité ou mandat au sein du Pouvoir organisateur :

¹⁰ Voir annexe 1/2

¹¹ Voir annexe 1/2.

¹² Voir annexe 1/2

¹³ Voir annexe 1/2

¹⁴ Voir annexe 1/2

2 II DECLARATION DU MEMBRE DU PERSONNEL

Le (la) soussigné(e) Nom :

Prénom :

A pris connaissance de la déclaration du Pouvoir organisateur faisant l'objet de **la présente Annexe 1 (4 pages), en a reçu une copie** et accepte d'être réaffecté(e), remis(e) au travail ou rappelé(e) en service suivant les dispositions réglementant la mise en disponibilité par défaut d'emploi, la réaffectation et l'octroi d'une subvention-traitement d'attente dans l'enseignement subventionné

N'a pas de réserves à mentionner

Mentionne les réserves et/ou remarques suivantes :

Demande une subvention-traitement d'attente

Comptabilise 10 années d'ancienneté de service dans un établissement/ implantation bénéficiant des mesures de discriminations positives et demande une réaffectation prioritaire dans un emploi définitivement vacant d'un établissement qui ne relève pas des mesures précitées¹⁵.

Renonce à la subvention-traitement d'attente pour . périodes hebdomadaires¹⁶ (suspension du droit pendant toute l'année scolaire)¹⁷

Déclare accepter une réaffectation ou un rappel provisoire à l'activité

1. Dans l'enseignement de promotion sociale au sein de son PO : **NON**¹⁸
2. Dans l'enseignement de promotion sociale dans un autre PO : **NON**¹⁹
3. Dans l'enseignement spécialisé au sein de son PO : **NON**⁽¹⁸⁾
4. Dans l'enseignement spécialisé dans un autre PO : **NON**⁽¹⁸⁾
5. Dans l'enseignement secondaire en alternance (CEFA) : **NON**⁽¹⁸⁾
6. Dans l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit : **NON**⁽¹⁸⁾

Se porte volontaire pour une réaffectation ou un rappel provisoire à l'activité dans une charge proposée par les Commissions zonales et centrale de réaffectation dans un établissement situé au delà des normes ONEM (plus de **25 km et** plus de **4 heures** de trajet en transports publics)

1. Entre 26 km et 50 km de son domicile **et** plus de 4 heures : **NON**⁽¹⁸⁾
2. Entre 51 km et 75 km de son domicile **et** plus de 4 heures : **NON**⁽¹⁸⁾
3. A plus de 75 km de son domicile **et** plus de 4 heures : **NON**⁽¹⁸⁾

Le / /20

Le membre du personnel,
Signature :

REMARQUES :

1. Il y a lieu de **joindre une copie des documents 12** portant mention des prestations exactes du membre du personnel aux différentes dates concernées et **dans les différents établissements**.
2. Il est **impératif** pour le membre du personnel de **cocher les cases qui correspondent à sa situation et à ses observations**, de **dater** et de **signer**, le présent document.
3. Destination des exemplaires du présent document EO/D-N.TA :
 - Commission zonale de gestion des emplois : un exemplaire
 - Membre du personnel : un exemplaire

Pour les mises en disponibilité prononcées après le 1^{er} octobre, le Pouvoir organisateur transmet le premier exemplaire

- à la Commission zonale de gestion des emplois jusqu'au 20 octobre
- au secrétariat de la Commission centrale de gestion des emplois à partir du 21 octobre

¹⁵ En cas d'impossibilité de satisfaire à cette demande spécifique, les règles de réaffectation habituelles seront appliquées.

¹⁶ Périodes annuelles dans l'enseignement de promotion sociale

¹⁷ Suivant le document 12 joint en annexe

¹⁸ Remplacer par oui si nécessaire

¹⁹ Remplacer par oui si nécessaire

CODE DI

CODE DI	INTITULE
07	Disponibilité pour convenances personnelles.
09	Non activité pour absence de longue durée justifiée par des raisons familiales;
20	Congé pour interruption de carrière "classique".
30	Congé pour interruption de carrière "motifs particuliers": congé parental,soins palliatifs,...
47	Congé pour prestations réduites accordé aux membres du personnel à partir de 50 ans d'âge ou qui ont 2 enfants de moins de 14 ans. AR 435 du 15/08/86 (nouveau régime)
52	Désignation provisoire dans une fonction mieux rémunérée dans un emploi non vacant dont le titulaire est absent pour cause de maladie, maternité, accident de travail. Le code 52 est employé dans la fonction définitive si la désignation provisoire est faite dans le même niveau et réseau
53	Désignation provisoire dans une fonction mieux rémunérée dans un emploi non vacant dont le titulaire est absent pour cause de maladie, maternité, accident de travail. Le code 53 est employé dans la fonction définitive si la désignation provisoire est faite dans un autre niveau ou réseau
55	Suspension préventive.
58	Congé politique.(Décret 10.04.95 - MB 03.05.95)
69	Congé syndical permanent.
70	Congé pour prestations réduites (heures non prestées pour raisons sociales ou familiales).
71	Congé pour prestations réduites (heures non prestées pour raisons de convenances personnelles).
72	Disponibilité par défaut d'emploi avec suspension du droit au traitement (refus de la réaffectation).
74	Absence pour prestations réduites accordée aux membres du personnel à partir de 50 ans d'âge ou qui ont 2 enfants de moins de 14 ans. Paiement du 1/5 de la charge abandonnée. AR 435 du 15/08/86 (nouveau régime)
81	Détachement dans un emploi vacant ou non pour exercice provisoire d'une fonction de sélection ou de promotion dont le titulaire est absent pour une cause autre que maladie, maternité, accident de travail (périodes abandonnées).
82	Disponibilité 55 ans (type 4) avec 50% du traitement pour ce qui dépasse la demi-charge encore prestée.
94	Désignation provisoire dans une fonction mieux rémunérée dans un emploi vacant ou non vacant dont le titulaire est absent pour une cause autre que maladie, maternité, accident du travail. Le code 94 est employé dans la fonction définitive si la désignation provisoire est faite dans le même niveau et réseau.
95	Désignation provisoire dans une fonction mieux rémunérée dans un emploi vacant ou non vacant dont le titulaire est absent pour une cause autre que maladie, maternité, accident du travail. Le code 95 est employé dans la fonction définitive si la désignation provisoire est faite dans un autre niveau ou réseau.

NumF	Class	Fonction	DI/DS	OSPAC	REMARQUES
0		FONDAMENTAL	F	OS	
1		Instituteur maternel	F	OS	
2		Instituteur maternel en immersion (néerlandais)	F	OS	
3		Instituteur maternel en immersion (anglais)	F	OS	
4		Instituteur maternel en immersion (allemand)	F	OS	
5		Instituteur maternel en immersion (langue des signes)	F	OS	
6		Maître de psychomotricité	F	O	
7		Instituteur primaire	F	OS	
8		Instituteur primaire en immersion (néerlandais)	F	OS	
9		Instituteur primaire en immersion (anglais)	F	OS	
10		Instituteur primaire en immersion (allemand)	F	OS	
11		Instituteur primaire en immersion (langue des signes)	F	OS	
12		Maître de religion catholique	F	OS	
13		Maître de religion islamique	F	OS	
14		Maître de religion israélite	F	OS	
15		Maître de religion orthodoxe	F	OS	
16		Maître de religion protestante	F	OS	
17		Maître de morale non confessionnelle	F	OS	
18		Maître de seconde langue	F	OS	
19		Maître de seconde langue (néerlandais)	F	OS	
20		Maître de seconde langue (anglais)	F	OS	
21		Maître de seconde langue (allemand)	F	OS	
22		Maître d'éducation physique	F	OS	
23		Maître de travaux manuels	F	S	
24		Maître de coupe-couture	F	OS	
25		Maître d'économie ménagère	F	OS	
26		Kinésithérapeute	F	S	
27		Logopède	F	S	
28		Puéricultrice	F	S	
29		Infirmier	F	S	
30		Assistant Social	F	S	
31		Psychologue	F	S	
32		Directeur	F	OS	
33		Puéricultrice (FO)	F	O	
34		Surveillant-éducateur	F	S	
35		Maître d'éducation physique en immersion (néerlandais)	F	OS	
36		Maître d'éducation physique en immersion (anglais)	F	OS	
37		Maître d'éducation physique en immersion (allemand)	F	OS	
38		Maître d'éducation physique en immersion (langue des signes)	F	OS	

NumF	Class	Fonction	DI/DS	OSPAC	REMARQUES
SECONDAIRE DEGRE INFERIEUR				OSPC	
FONCTIONS CG				OSPC	
1005	CG	Français	DI	OSPC	
1006	CG	Français - Braille	DI	S	
1010	CG	Mathématique	DI	OSPC	
1015	CG	Sciences économiques	DI	OSPC	
1020	CG	Sciences humaines	DI	OSPC	
1025	CG	Histoire	DI	OSPC	
1030	CG	Géographie	DI	OSPC	
1035	CG	Sciences sociales	DI	OSPC	
1040	CG	Sciences	DI	OSPC	
1045	CG	Biologie-Chimie	DI	OSPC	
1050	CG	Biologie	DI	P	
1055	CG	Chimie	DI	P	
1060	CG	Physique	DI	OSPC	
1065	CG	Langues germaniques	DI	OSPC	
1070	CG	Langue moderne Néerlandais	DI	OSPC	
1075	CG	Langue moderne Anglais	DI	OSPC	
1080	CG	Langue moderne Allemand	DI	OSPC	
1085	CG	Langue moderne Arabe	DI	OSPC	
1090	CG	Langue moderne Espagnol	DI	OSPC	
1095	CG	Langue moderne Italien	DI	OSPC	
1100	CG	Langue moderne Russe	DI	OSPC	
1105	CG	Langue moderne Chinois	DI	P	
1110	CG	Langue moderne Hongrois	DI	P	
1115	CG	Langue moderne Japonais	DI	P	
1120	CG	Langue moderne Luxembourgeois	DI	P	
1125	CG	Langue moderne Polonais	DI	P	
1130	CG	Langue moderne Portugais	DI	P	
1135	CG	Langue moderne Wallon	DI	P	
1140	CG	Langue des signes	DI	SP	
1141	CG	Langue moderne Grecque	DI	P	
1142	CG	Langue moderne Turque	DI	P	
1145	CG	Formation générale littéraire, humaine et sociale	DI	SC	SPE : F1, F2, F3
1150	CG	Formation générale scientifique et socio-économique	DI	SC	SPE : F1, F2, F3
1155	CG	Adaptation sociale et/ou professionnelle	DI	S	SPE : F1,F2

FONCTIONS CG EN IMMERSION

1165	CG	Mathématique en immersion en langue néerlandaise	DI	OSPC	
1170	CG	Sciences économiques en immersion en langue néerlandaise	DI	OSPC	
1175	CG	Sciences humaines en immersion en langue néerlandaise	DI	OSPC	
1180	CG	Histoire en immersion en langue néerlandaise	DI	OSPC	
1185	CG	Géographie en immersion en langue néerlandaise	DI	OSPC	
1190	CG	Sciences sociales en immersion en langue néerlandaise	DI	OSPC	
1195	CG	Sciences en immersion en langue néerlandaise	DI	OSPC	
1200	CG	Biologie-Chimie en immersion en langue néerlandaise	DI	OSPC	
1205	CG	Physique en immersion en langue néerlandaise	DI	OSPC	
1210	CG	Langue moderne Néerlandais en immersion en langue néerlandaise	DI	OSPC	
1220	CG	Mathématique en immersion en langue allemande	DI	OSPC	
1225	CG	Sciences économiques en immersion en langue allemande	DI	OSPC	
1230	CG	Sciences humaines en immersion en langue allemande	DI	OSPC	
1235	CG	Histoire en immersion en langue allemande	DI	OSPC	
1240	CG	Géographie en immersion en langue allemande	DI	OSPC	
1245	CG	Sciences sociales en immersion en langue allemande	DI	OSPC	
1250	CG	Sciences en immersion en langue allemande	DI	OSPC	
1255	CG	Biologie-chimie en immersion en langue allemande	DI	OSPC	
1260	CG	Physique en immersion en langue allemande	DI	OSPC	
1265	CG	Langue moderne Allemand en immersion en langue allemande	DI	OSPC	
1275	CG	Mathématique en immersion en langue anglaise	DI	OSPC	
1280	CG	Sciences économiques en immersion en langue anglaise	DI	OSPC	
1285	CG	Sciences humaines en immersion en langue anglaise	DI	OSPC	
1290	CG	Histoire en immersion en langue anglaise	DI	OSPC	
1295	CG	Géographie en immersion en langue anglaise	DI	OSPC	
1300	CG	Sciences sociales en immersion en langue anglaise	DI	OSPC	
1305	CG	Sciences en immersion en langue anglaise	DI	OSPC	
1310	CG	Biologie-Chimie en immersion en langue anglaise	DI	OSPC	
1315	CG	Physique en immersion en langue anglaise	DI	OSPC	
1320	CG	Langue moderne Anglais en immersion en langue anglaise	DI	OSPC	
1330	CG	Mathématique en immersion en langue des signes	DI	S	
1335	CG	Sciences économiques en immersion en langue des signes	DI	S	
1340	CG	Sciences humaines en immersion en langue des signes	DI	S	
1345	CG	Histoire en immersion en langue des signes	DI	S	
1350	CG	Géographie en immersion en langue des signes	DI	S	
1355	CG	Sciences sociales en immersion en langue des signes	DI	S	
1360	CG	Sciences en immersion en langue des signes	DI	S	
1365	CG	Biologie-Chimie en immersion en langue des signes	DI	S	
1370	CG	Physique en immersion en langue des signes	DI	S	
1375	CG	Langues germaniques en immersion en langue des signes	DI	S	
1380	CG	Langue moderne Néerlandais en immersion en langue des signes	DI	S	
1385	CG	Langue moderne Anglais en immersion en langue des signes	DI	S	
1390	CG	Langue moderne Allemand en immersion en langue des signes	DI	S	
1395	CG	Langue moderne Arabe en immersion en langue des signes	DI	S	
1400	CG	Langue moderne Espagnol en immersion en langue des signes	DI	S	
1405	CG	Langue moderne Italien en immersion en langue des signes	DI	S	
1410	CG	Langue moderne Russe en immersion en langue des signes	DI	S	

NumF	Class	Fonction	DI/DS	OSPAC	REMARQUES
FONCTION ER					
1420	ER	Education sociale	DI	S	SPE : F3
FONCTIONS CS					
1430	CS	Education physique	DI	OSC	
1445	CS	Education musicale	DI	OSPC	
1450	CS	Education plastique	DI	OSPC	
1455	CS	Dactylographie	DI	OSPC	
FONCTIONS CA					
1465	CA	Danse classique	DI	O	
1470	CA	Danse contemporaine	DI	O	
1475	CA	Art de la couleur	DI	O	
1480	CA	Art du volume	DI	O	
1485	CA	Art plastique et pictural	DI	O	
1490	CA	Graphisme et image	DI	O	
FONCTIONS CT					
1500	CT	Education technologique	DI	OSPC	
1505	CT	Adaptation sociale	DI	S	SPE : F1
1510	PP	Adaptation sociale	DI	S	SPE : F1
FONCTIONS "REL/MOR"					
1520	REL	Religion catholique	DI	OSC	
1525	REL	Religion protestante	DI	OSC	
1530	REL	Religion israelite	DI	OSC	
1535	REL	Religion islamique	DI	OSC	
1540	REL	Religion orthodoxe	DI	OSC	
1545	MOR	Morale	DI	OSC	

SECONDAIRE DEGRE SUPERIEUR

FONCTIONS CG

2005	CG	Français	DS	OSPC	
2006	CG	Français - Braille	DS	S	
2010	CG	Mathématique	DS	OSPC	
2015	CG	Sciences économiques	DS	OSPC	
2020	CG	Histoire	DS	OSPC	
2025	CG	Géographie	DS	OSPC	
2030	CG	Sciences sociales	DS	OSPC	
2035	CG	Sciences humaines	DS	OSPC	
2040	CG	Biologie	DS	OSPC	
2045	CG	Chimie	DS	OSPC	
2050	CG	Biologie-chimie	DS	OSPC	
2055	CG	Physique	DS	OSPC	
2060	CG	Sciences	DS	OSPC	
2065	CG	Langues germaniques	DS	OSPC	
2070	CG	Langue moderne Néerlandais	DS	OSPC	
2075	CG	Langue moderne Anglais	DS	OSPC	
2080	CG	Langue moderne Allemand	DS	OSPC	
2085	CG	Langue moderne Italien	DS	OSPC	
2090	CG	Langue moderne Espagnol	DS	OSPC	
2095	CG	Langue moderne Russe	DS	OSPC	
2100	CG	Langue moderne Arabe	DS	OSPC	
2105	CG	Langue moderne Portugais	DS	OSPC	
2110	CG	Langue moderne Chinois	DS	P	
2115	CG	Langue moderne Hongrois	DS	P	
2120	CG	Langue moderne Japonais	DS	P	
2125	CG	Langue moderne Luxembourgeois	DS	P	
2130	CG	Langue moderne Polonais	DS	P	
2135	CG	Langue moderne Portugais	DS	P	
2140	CG	Langue moderne Wallon	DS	P	
2141	CG	Langue moderne Turque	DS	P	
2142	CG	Langue moderne Grecque	DS	P	
2145	CG	Langue des signes	DS	SP	
2150	CG	Formation générale littéraire, humaine et sociale	DS	C	
2155	CG	Formation générale scientifique et socio-économique	DS	C	
2160	CG	Philosophie	DS	P	

FONCTIONS CG EN IMMERSION

2170	CG	Mathématique en immersion en langue néerlandaise	DS	OSPC	
2175	CG	Sciences économiques en immersion en langue néerlandaise	DS	OSPC	
2180	CG	Sciences humaines en immersion en langue néerlandaise	DS	OSPC	
2185	CG	Histoire en immersion en langue néerlandaise	DS	OSPC	
2190	CG	Géographie en immersion en langue néerlandaise	DS	OSPC	
2195	CG	Sciences sociales en immersion en langue néerlandaise	DS	OSPC	
2200	CG	Sciences en immersion en langue néerlandaise	DS	OSPC	
2205	CG	Biologie en immersion en langue néerlandaise	DS	OSPC	
2210	CG	Chimie en immersion en langue néerlandaise	DS	OSPC	
2215	CG	Biologie-chimie en immersion en langue néerlandaise	DS	OSPC	
2220	CG	Physique en immersion en langue néerlandaise	DS	OSPC	
2225	CG	Langue moderne Néerlandais en immersion en langue néerlandaise	DS	OSPC	
2235	CG	Mathématique en immersion en langue allemande	DS	OSPC	
2240	CG	Sciences économiques en immersion en langue allemande	DS	OSPC	
2245	CG	Sciences humaines en immersion en langue allemande	DS	OSPC	
2250	CG	Histoire en immersion en langue allemande	DS	OSPC	
2255	CG	Géographie en immersion en langue allemande	DS	OSPC	
2260	CG	Sciences sociales en immersion en langue allemande	DS	OSPC	
2265	CG	Sciences en immersion en langue allemande	DS	OSPC	
2270	CG	Biologie en immersion en langue allemande	DS	OSPC	
2275	CG	Chimie en immersion en langue allemande	DS	OSPC	
2280	CG	Biologie-chimie en immersion en langue allemande	DS	OSPC	
2285	CG	Physique en immersion en langue allemande	DS	OSPC	
2290	CG	Langue moderne Allemand en immersion en langue allemande	DS	OSPC	
2300	CG	Mathématique en immersion en langue anglaise	DS	OSPC	
2305	CG	Sciences économiques en immersion en langue anglaise	DS	OSPC	
2310	CG	Sciences humaines en immersion en langue anglaise	DS	OSPC	
2315	CG	Histoire en immersion en langue anglaise	DS	OSPC	
2320	CG	Géographie en immersion en langue anglaise	DS	OSPC	
2325	CG	Sciences sociales en immersion en langue anglaise	DS	OSPC	
2330	CG	Sciences en immersion en langue anglaise	DS	OSPC	
2335	CG	Biologie en immersion en langue anglaise	DS	OSPC	
2340	CG	Chimie en immersion en langue anglaise	DS	OSPC	
2345	CG	Biologie-chimie en immersion en langue anglaise	DS	OSPC	
2350	CG	Physique en immersion en langue anglaise	DS	OSPC	
2355	CG	Langue moderne Anglais en immersion en langue anglaise	DS	OSPC	
2365	CG	Mathématique en immersion en langue des signes	DS	S	
2370	CG	Sciences économiques en immersion en langue des signes	DS	S	
2375	CG	Sciences humaines en immersion en langue des signes	DS	S	
2380	CG	Histoire en immersion en langue des signes	DS	S	
2385	CG	Géographie en immersion en langue des signes	DS	S	
2390	CG	Sciences sociales en immersion en langue des signes	DS	S	
2395	CG	Sciences en immersion en langue des signes	DS	S	
2400	CG	Biologie en immersion en langue des signes	DS	S	
2405	CG	Chimie en immersion en langue des signes	DS	S	
2410	CG	Biologie-chimie en immersion en langue des signes	DS	S	
2415	CG	Physique en immersion en langue des signes	DS	S	
2420	CG	Langues germaniques en immersion en langue des signes	DS	S	
2425	CG	Langue moderne Néerlandais en immersion en langue des signes	DS	S	
2430	CG	Langue moderne Anglais en immersion en langue des signes	DS	S	
2435	CG	Langue moderne Allemand en immersion en langue des signes	DS	S	
2440	CG	Langue moderne Arabe en immersion en langue des signes	DS	S	
2445	CG	Langue moderne Espagnol en immersion en langue des signes	DS	S	
2450	CG	Langue moderne Italien en immersion en langue des signes	DS	S	
2455	CG	Langue moderne Russe en immersion en langue des signes	DS	S	

NumF	Class	Fonction	DI/DS	OSPAC	REMARQUES
FONCTIONS CS					
2465	CS	Education physique	DS	OSC	
2470	CS	Education physique Filles	DS	OSC	
2475	CS	Education physique Garçons	DS	OSC	
2480	CS	Education musicale	DS	OSC	
2485	CS	Education plastique	DS	OSC	
2490	CS	Dactylographie	DS	OSC	
FONCTIONS CA					
2500	CA	Danse classique	DS	O	
2505	CA	Danse contemporaine	DS	O	
2510	CA	Art de la couleur	DS	O	
2515	CA	Art du volume	DS	O	
2520	CA	Art plastique et pictural	DS	O	
2525	CA	Graphisme et image	DS	O	
FONCTIONS CT					
2535	CT	Education technologique	DS	OSC	
FONCTIONS "REL/MOR"					
2545	REL	Religion catholique	DS	OSC	
2550	REL	Religion protestante	DS	OSC	
2555	REL	Religion israélite	DS	OSC	
2560	REL	Religion islamique	DS	OSC	
2565	REL	Religion orthodoxe	DS	OSC	
2570	MOR	Morale	DS	OSC	
SECONDAIRE DEGRE INFERIEUR ET SUPERIEUR					
FONCTIONS ANC "Langues anciennes"					
2905	ANC	Latin		OS	
2910	ANC	Grec		OS	
2915	ANC	Langues anciennes		OS	

SUPERIEUR DE PROMOTION SOCIALE

FONCTIONS CG

3005	CG	Biologie	SU	P	
3010	CG	Chimie	SU	P	
3015	CG	Français	SU	P	
3020	CG	Géographie	SU	P	
3025	CG	Histoire	SU	P	
3030	CG	Langue moderne Allemand	SU	P	
3035	CG	Langue moderne Anglais	SU	P	
3040	CG	Langue moderne Arabe	SU	P	
3045	CG	Langue moderne Chinois	SU	P	
3050	CG	Langue moderne Espagnol	SU	P	
3055	CG	Langue moderne Hongrois	SU	P	
3060	CG	Langue moderne Italien	SU	P	
3065	CG	Langue moderne Japonais	SU	P	
3070	CG	Langue moderne Luxembourgeois	SU	P	
3075	CG	Langue moderne Néerlandais	SU	P	
3080	CG	Langue moderne Polonais	SU	P	
3085	CG	Langue moderne Portugais	SU	P	
3090	CG	Langue moderne Russe	SU	P	
3095	CG	Langues germaniques	SU	P	
3096	CG	Langue moderne Grecque	SU	P	
3097	CG	Langue moderne Turque	SU	P	
3100	CG	Mathématique	SU	P	
3105	CG	Philosophie	SU	P	
3110	CG	Physique	SU	P	
3115	CG	Sciences (Biologie-Chimie-Physique)	SU	P	
3120	CG	Sciences économiques	SU	P	
3125	CG	Sciences sociales	SU	P	

FONCTIONS CS

3135	CS	Education physique	SU	P	
3140	CS	Education physique Filles	SU	P	
3145	CS	Education physique Garçons	SU	P	
3150	CS	Education musicale	SU	P	
3155	CS	Education plastique	SU	P	
3160	CS	Dactylographie	SU	P	

SECTEURS

SECTEUR 1 AGRONOMIE

11005	CT	Adaptation professionnelle agricole	DI	S	SPE : F2
11010	PP	Adaptation professionnelle agricole	DI	S	SPE : F2
11015	CT	Agriculture	DI	OSPC	
11020	PP	Agriculture	DI	OSPC	
11025	CT	Agronomie	DI	OSPC	
11030	PP	Agronomie	DI	OSPC	
11035	CT	Art floral	DI	OSPC	
11040	PP	Art floral	DI	OSPC	
11045	CT	Elevage	DI	OSPC	
11050	PP	Elevage	DI	OSPC	
11055	CT	Equitation	DI	OSPC	
11060	PP	Equitation	DI	OSPC	
11065	CT	Horticole et sylvicole	DI	SC	
11070	PP	Horticole et sylvicole	DI	SC	
11075	CT	Horticulture	DI	OSPC	
11080	PP	Horticulture	DI	OSPC	
11085	CT	Maréchal-ferrant	DI	PC	
11090	PP	Maréchal-ferrant	DI	PC	
11095	CT	Mécanique agricole, horticole et sylvicole	DI	OSPC	
11100	PP	Mécanique agricole, horticole et sylvicole	DI	OSPC	
11105	CT	Palefrenier	DI	PC	
11110	PP	Palefrenier	DI	SPC	
11115	CT	Sylviculture	DI	OSPC	
11120	PP	Sylviculture	DI	OSPC	
11130	CT	Agriculture	DS	OSPC	
11135	CT	Agronomie	DS	OSPC	
11140	CT	Art floral	DS	OSPC	
11145	CT	Elevage	DS	OSPC	
11150	CT	Equitation	DS	OSPC	
11155	CT	Horticulture	DS	OSPC	
11160	CT	Maréchal-ferrant	DS	PC	
11165	CT	Mécanique agricole, horticole et sylvicole	DS	OSPC	
11170	CT	Palefrenier	DS	PC	
11175	CT	Sylviculture	DS	OSPC	
11180	PP	Agriculture	DS	OSPC	
11185	PP	Agronomie	DS	OSPC	
11190	PP	Art floral	DS	OSPC	
11195	PP	Elevage	DS	OSPC	
11200	PP	Equitation	DS	OSPC	
11205	PP	Horticulture	DS	OSPC	
11210	PP	Maréchal-ferrant	DS	PC	
11215	PP	Mécanique agricole, horticole et sylvicole	DS	OSPC	
11220	PP	Palefrenier	DS	PC	
11225	PP	Sylviculture	DS	OSPC	
11235	CT	Agriculture	SU	P	
11240	CT	Agronomie	SU	P	
11245	CT	Sylviculture	SU	P	
11250	PP	Agriculture	SU	P	
11255	PP	Agronomie	SU	P	
11260	PP	Sylviculture	SU	P	

SECTEUR 2 INDUSTRIE

12005	CT	Adaptation professionnelle industrielle	DI	S	SPE : F2
12010	PP	Adaptation professionnelle industrielle	DI	S	SPE : F2
12015	CT	Armurerie	DI	OSPC	
12020	PP	Armurerie	DI	OSPC	
12025	CT	Batellerie	DI	OSPC	
12030	PP	Batellerie	DI	OSPC	
12035	CT	Cariste	DI	C	
12040	PP	Cariste	DI	C	
12045	CT	Carrosserie	DI	OSPC	
12050	PP	Carrosserie	DI	OSPC	
12055	CT	Cycle-Moto-Petit engin	DI	OSPC	
12060	PP	Cycle-Moto-Petit engin	DI	OSPC	
12065	CT	Electricité	DI	OSPC	
12070	PP	Electricité	DI	OSPC	
12075	CT	Electricité - électronique automobile	DI	P	
12080	PP	Electricité - électronique automobile	DI	P	
12085	CT	Electromécanique	DI	OPC	
12090	PP	Electromécanique	DI	OPC	
12095	CT	Electroménager	DI	P	
12100	PP	Electroménager	DI	P	
12105	CT	Electronique	DI	OSPC	
12110	PP	Electronique	DI	OSPC	
12115	CT	Electronique - alarme	DI	P	
12120	PP	Electronique - alarme	DI	P	
12125	CT	Horlogerie	DI	OSPC	
12130	PP	Horlogerie	DI	OSPC	
12135	CT	Imprimerie	DI	OSPC	
12140	PP	Imprimerie	DI	OSPC	
12145	CT	Mécanique	DI	OSPC	
12150	PP	Mécanique	DI	OSPC	
12155	CT	Mécanique automobile	DI	OSPC	
12160	PP	Mécanique automobile	DI	OSPC	
12165	CT	Sidérurgie	DI	P	
12170	CT	Radio - TV	DI	P	
12175	PP	Radio - TV	DI	P	
12180	CT	Soudage	DI	OSPC	
12185	PP	Soudage	DI	OSPC	
12195	CT	Armurerie	DS	OSPC	
12200	CT	Armurerie Bois	DS	OSPC	
12205	CT	Automation - commande numérique	DS	OSPC	
12210	CT	Batellerie	DS	OSPC	
12215	CT	Cariste	DS	PC	
12220	CT	Carrosserie	DS	OSPC	
12225	CT	Climatisation	DS	OSPC	
12230	CT	Conducteur poids lourd	DS	OSPC	
12231	CT	Conducteur autobus - car	DS	O	
12235	CT	Cycle-Moto-Petit engin	DS	OSPC	
12240	CT	Electricité	DS	OSPC	
12245	CT	Electricité - électronique automobile	DS	OSPC	
12250	CT	Electromécanique	DS	OSPC	
12255	CT	Electroménager	DS	P	
12260	CT	Electronique	DS	OSPC	
12265	CT	Electronique - alarme	DS	P	
12270	CT	Horlogerie	DS	OSPC	
12275	CT	Imprimerie	DS	OSPC	
12280	CT	Informatique industrielle	DS	OSPC	
12285	CT	Mécanique	DS	OSPC	
12290	CT	Mécanique automobile	DS	OSPC	
12295	CT	Sidérurgie	DS	P	
12300	CT	Plastiques industriels	DS	OSPC	

NumF	Class	Fonction	DI/DS	OSPAC	REMARQUES
12305	CT	Radio - TV	DS	P	
12310	CT	Soudage	DS	OSPC	
12315	PP	Armurerie	DS	OSPC	
12320	PP	Armurerie Bois	DS	OSPC	
12325	PP	Automation - commande numérique	DS	OSPC	
12330	PP	Automobile	DS	OSPC	
12335	PP	Batellerie	DS	OSPC	
12340	PP	Cariste	DS	PC	
12345	PP	Carrosserie	DS	OSPC	
12350	PP	Climatisation	DS	OSPC	
12355	PP	Conducteur poids lourd	DS	OSPC	
12356	PP	Conducteur autobus - car	DS	O	
12360	PP	Cycle-Moto-Petit engin	DS	OSPC	
12365	PP	Electricité	DS	OSPC	
12370	PP	Electricité - électronique automobile	DS	OSPC	
12375	PP	Electromécanique	DS	OSPC	
12380	PP	Electroménager	DS	P	
12385	PP	Electronique	DS	OSPC	
12390	PP	Electronique - alarme	DS	P	
12395	PP	Horlogerie	DS	OSPC	
12400	PP	Hydropneumatique	DS	P	
12405	PP	Imprimerie	DS	OSPC	
12410	PP	Mécanique	DS	OSPC	
12415	PP	Mécanique automobile	DS	OSPC	
12420	PP	Sidérurgie	DS	P	
12425	PP	Navigation de plaisance	DS	P	
12430	PP	Plastiques industriels	DS	OSPC	
12435	PP	Radio - TV	DS	P	
12440	PP	Soudage	DS	OSPC	
12450	CT	Automation	SU	P	
12455	CT	Climatisation	SU	P	
12460	CT	Commande numérique	SU	P	
12465	CT	Electricité	SU	P	
12470	CT	Electricité - électronique automobile	SU	P	
12475	CT	Electromécanique	SU	P	
12480	CT	Electronique	SU	P	
12485	CT	Expert automobile	SU	P	
12490	CT	Informatique industrielle	SU	P	
12495	CT	Mécanique	SU	P	
12500	CT	Sidérurgie	SU	P	
12505	PP	Commande numérique	SU	P	
12510	PP	Climatisation	SU	P	
12515	PP	Electricité	SU	P	
12520	PP	Electromécanique	SU	P	
12525	PP	Electronique	SU	P	
12530	PP	Hydropneumatique	SU	P	
12535	PP	Mécanique	SU	P	
12540	PP	Sidérurgie	SU	P	

SECTEUR 3 CONSTRUCTION

13005	CT	Adaptation professionnelle bois	DI	S	SPE : F2
13010	PP	Adaptation professionnelle bois	DI	S	SPE : F2
13015	CT	Adaptation professionnelle construction	DI	S	SPE : F2
13020	PP	Adaptation professionnelle construction	DI	S	SPE : F2
13025	CT	Bois	DI	OSPC	
13030	PP	Bois	DI	OSPC	
13035	CT	Carrelage	DI	OSPC	
13040	PP	Carrelage	DI	OSPC	
13045	CT	Carrelage-plafonnage	DI	OSPC	
13050	PP	Carrelage-plafonnage	DI	OSPC	
13055	CT	Construction-architecture	DI	OSPC	
13060	PP	Construction-architecture	DI	OSPC	
13065	CT	Couverture	DI	OSPC	
13070	PP	Couverture	DI	OSPC	
13075	CT	Ebénisterie	DI	OSPC	
13080	PP	Ebénisterie	DI	OSPC	
13085	CT	Ferronnerie	DI	PC	
13090	PP	Ferronnerie	DI	PC	
13095	CT	Gros oeuvre	DI	OSPC	
13100	PP	Gros oeuvre	DI	OSPC	
13105	CT	Ouvrier routier / Voiriste	DI	C	
13110	PP	Ouvrier routier / Voiriste	DI	C	
13115	CT	Pavage	DI	SPC	
13120	PP	Pavage	DI	SPC	
13125	CT	Peinture - Revêtements murs et sols	DI	OSPC	
13130	PP	Peinture - Revêtements murs et sols	DI	OSPC	
13135	CT	Plafonnage	DI	OSPC	
13140	PP	Plafonnage	DI	OSPC	
13145	CT	Restauration de meubles	DI	P	
13150	PP	Restauration de meubles	DI	P	
13155	CT	Sanitaire-chauffage	DI	OSPC	
13160	PP	Sanitaire-chauffage	DI	OSPC	
13165	CT	Taille de la pierre	DI	P	
13170	PP	Taille de la pierre	DI	P	
13175	CT	Taille du verre	DI	P	
13180	PP	Taille du verre	DI	P	
13185	CT	Tapisserie-garnissage	DI	OSPC	
13190	PP	Tapisserie-garnissage	DI	OSPC	
13195	CT	Travaux du bâtiment	DI	SC	
13200	PP	Travaux du bâtiment	DI	SC	
13205	CT	Vitrierie	DI	OSPC	
13210	PP	Vitrierie	DI	OSPC	
13220	CT	Architecture	DS	OSPC	
13225	CT	Carrelage	DS	OSPC	
13230	CT	Chauffage	DS	OSPC	
13235	CT	Construction	DS	OSPC	
13240	CT	Couverture	DS	OSPC	
13245	CT	Couverture non-métallique	DS	P	
13250	CT	Ebénisterie	DS	OSPC	
13255	CT	Engins de chantier	DS	P	
13260	CT	Ferronnerie	DS	PC	
13265	CT	Gros oeuvre	DS	OSPC	
13270	CT	Menuiserie	DS	OSPC	
13275	CT	Ouvrier routier / Voiriste	DS	C	
13280	CT	Pavage	DS	PC	
13285	CT	Peinture - Revêtements murs et sols	DS	OSPC	
13290	CT	Plafonnage	DS	OSPC	
13295	CT	Restauration de meubles	DS	P	
13300	CT	Sanitaire	DS	OSPC	
13305	CT	Sculpture sur bois	DS	OSPC	

NumF	Class	Fonction	DI/DS	OSPAC	REMARQUES
13310	CT	Taille de la pierre	DS	OSPC	
13315	CT	Taille du verre	DS	P	
13320	CT	Tapisserie-garnissage	DS	OSPC	
13325	CT	Topographie	DS	P	
13330	CT	Vitrierie	DS	OSPC	
13335	PP	Carrelage	DS	OSPC	
13340	PP	Chauffage	DS	OSPC	
13345	PP	Construction	DS	OSPC	
13350	PP	Couverture	DS	OSPC	
13355	PP	Couverture non-métallique	DS	P	
13360	PP	Ebénisterie	DS	OSPC	
13365	PP	Engins de chantier	DS	OSPC	
13370	PP	Ferronnerie	DS	PC	
13375	PP	Gros oeuvre	DS	OSPC	
13380	PP	Menuiserie	DS	OSPC	
13385	PP	Ouvrier routier / Voiriste	DS	C	
13390	PP	Pavage	DS	PC	
13395	PP	Peinture - Revêtements murs et sols	DS	OSPC	
13400	PP	Plafonnage	DS	OSPC	
13405	PP	Restauration de meubles	DS	P	
13410	PP	Sanitaire	DS	OSPC	
13415	PP	Sculpture sur bois	DS	OSPC	
13420	PP	Taille de la pierre	DS	OSPC	
13425	PP	Taille du verre	DS	P	
13430	PP	Tapisserie-garnissage	DS	OSPC	
13435	PP	Topographie	DS	P	
13440	PP	Vitrierie	DS	OSPC	
13450	CT	Architecture	SU	P	
13455	CT	Chauffage	SU	P	
13460	CT	Construction	SU	P	
13465	CT	Géomètre	SU	P	
13470	CT	Sanitaire	SU	P	
13475	CT	Topographe	SU	P	
13480	PP	Construction	SU	P	
13485	PP	Géomètre	SU	P	

NumF	Class	Fonction	DI/DS	OSPAC	REMARQUES
SECTEUR 4 HOTELLERIE-ALIMENTATION					
14005	CT	Adaptation professionnelle restauration	DI	S	SPE : F2
14010	PP	Adaptation professionnelle restauration	DI	S	SPE : F2
14012	CT	Agro-alimentaire	DI	O	
14015	CT	Boucherie-charcuterie	DI	OSPC	
14020	PP	Boucherie-charcuterie	DI	OSPC	
14025	CT	Boulangerie-pâtisserie	DI	OSPC	
14030	PP	Boulangerie-pâtisserie	DI	OSPC	
14035	CT	Chocolaterie-confiserie	DI	P	
14040	PP	Chocolaterie-confiserie	DI	P	
14045	CT	Cuisine	DI	OSPC	
14050	PP	Cuisine	DI	OSPC	
14055	CT	Cuisine de collectivité	DI	P	
14060	PP	Cuisine de collectivité	DI	P	
14065	CT	Oenologie	DI	P	
14070	CT	Restauration	DI	OSPC	
14075	PP	Restauration	DI	OSPC	
14080	CT	Salle	DI	OSPC	
14085	PP	Salle	DI	OSPC	
14090	CT	Traiteur	DI	P	
14095	PP	Traiteur	DI	P	
14105	CT	Boucherie-charcuterie	DS	OSPC	
14110	CT	Boulangerie-pâtisserie	DS	OSPC	
14115	CT	Chocolaterie-confiserie	DS	P	
14120	CT	Cuisine	DS	OSPC	
14125	CT	Cuisine de collectivité	DS	OSPC	
14130	CT	Oenologie	DS	OSPC	
14135	CT	Restauration	DS	OSPC	
14140	CT	Salle	DS	OSPC	
14145	CT	Traiteur	DS	OSPC	
14150	PP	Boucherie-charcuterie	DS	OSPC	
14155	PP	Boulangerie-pâtisserie	DS	OSPC	
14160	PP	Chocolaterie-confiserie	DS	P	
14165	PP	Cuisine	DS	OSPC	
14170	PP	Cuisine de collectivité	DS	OSPC	
14175	PP	Restauration	DS	OSPC	
14180	PP	Salle	DS	OSPC	
14185	PP	Traiteur	DS	OSPC	

NumF	Class	Fonction	DI/DS	OSPAC	REMARQUES
SECTEUR 5 HABILLEMENT-TEXTILE				OSPC	
15005	CT	Adaptation professionnelle habillement	DI	S	SPE : F2
15010	CTPP	Adaptation professionnelle habillement	DI	S	SPE : F2
15015	PP	Adaptation professionnelle habillement	DI	S	SPE : F2
15020	CT	Bonneterie	DI	P	
15025	PP	Bonneterie	DI	P	
15030	CT	Broderie	DI	P	
15035	PP	Broderie	DI	P	
15040	CT	Cordonnerie	DI	OSPC	
15045	PP	Cordonnerie	DI	OSPC	
15047	CTPP	Coupe-couture	DI	O	
15050	CT	Dentelle	DI	P	
15055	PP	Dentelle	DI	P	
15060	CT	Habillement	DI	OSPC	
15065	CTPP	Habillement	DI	OSPC	
15070	PP	Habillement	DI	OSPC	
15075	CT	Maroquinerie	DI	OSPC	
15080	PP	Maroquinerie	DI	OSPC	
15085	CT	Masque	DI	P	
15090	PP	Masque	DI	P	
15095	CT	Orthopédie	DI	P	
15100	PP	Orthopédie	DI	P	
15105	CT	Tailleur	DI	P	
15110	CTPP	Tailleur	DI	P	
15115	PP	Tailleur	DI	P	
15120	CT	Travail du cuir	DI	OSPC	
15125	PP	Travail du cuir	DI	OSPC	
15130	CT	Tricot machine	DI	P	
15135	CTPP	Tricot machine	DI	P	
15140	PP	Tricot machine	DI	P	
15145	CT	Tricot main	DI	P	
15150	CTPP	Tricot main	DI	P	
15155	PP	Tricot main	DI	P	
15165	CT	Bonneterie	DS	P	
15170	CT	Broderie	DS	P	
15175	CT	Cordonnerie	DS	OSPC	
15180	CT	Habillement	DS	OSPC	
15185	CT	Maroquinerie	DS	OSPC	
15190	CT	Masque	DS	P	
15195	CT	Orthopédie	DS	P	
15200	CT	Tailleur	DS	OSPC	
15205	CT	Travail du cuir	DS	OSPC	
15210	CT	Tricot main	DS	P	
15215	CTPP	Habillement	DS	OSPC	
15220	CTPP	Tailleur	DS	P	
15225	CTPP	Tricot main	DS	P	
15230	PP	Bonneterie	DS	P	
15235	PP	Broderie	DS	P	
15240	PP	Cordonnerie	DS	OSPC	
15245	PP	Habillement	DS	OSPC	
15250	PP	Maroquinerie	DS	OSPC	
15255	PP	Masque	DS	P	
15260	PP	Orthopédie	DS	P	
15265	PP	Tailleur	DS	OSPC	
15270	PP	Textile	DS	OSPC	
15275	PP	Travail du cuir	DS	OSPC	
15280	PP	Tricot main	DS	P	

NumF	Class	Fonction	DI/DS	OSPAC	REMARQUES
SECTEUR 6 ARTS APPLIQUES					
16005	CT	Accordage	DI	S	
16010	PP	Accordage	DI	S	
16015	CT	Adaptation professionnelle arts appliqués	DI	S	SPE : F2
16020	PP	Adaptation professionnelle arts appliqués	DI	S	SPE : F2
16025	CT	Analyse esthétique	DI	OSPC	
16030	CT	Antiquité-brocante	DI	P	
16035	PP	Antiquité-brocante	DI	P	
16040	CT	Arts appliqués	DI	OSPC	
16045	CTPP	Arts appliqués	DI	OSPC	
16050	PP	Arts appliqués	DI	OSPC	
16055	CT	Arts graphiques	DI	OSPC	
16060	CTPP	Arts graphiques	DI	OSPC	
16065	PP	Arts graphiques	DI	OSPC	
16070	CT	Audio visuel	DI	P	
16075	CT	Bijouterie	DI	OSPC	
16080	PP	Bijouterie	DI	OSPC	
16085	CT	Céramique	DI	P	
16090	PP	Céramique	DI	P	
16095	CT	Décoration	DI	OSPC	
16100	CTPP	Décoration	DI	OSPC	
16105	PP	Décoration	DI	OSPC	
16107	PP	Encadrement	DI	S	
16110	CT	Etalage	DI	OSPC	
16115	CTPP	Etalage	DI	OSPC	
16120	PP	Etalage	DI	OSPC	
16125	CT	Fonte injectée	DI	P	
16130	PP	Fonte injectée	DI	P	
16135	PP	Garnissage	DI	P	
16140	CT	Gravure	DI	OSPC	
16145	PP	Gravure	DI	OSPC	
16150	CT	Grimage	DI	P	
16155	CTPP	Grimage	DI	P	
16160	PP	Grimage	DI	P	
16165	CT	Infographie	DI	P	
16170	PP	Infographie	DI	P	
16175	CT	Maquettisme	DI	P	
16180	CTPP	Maquettisme	DI	P	
16185	PP	Maquettisme	DI	P	
16190	CT	Photographie	DI	OSPC	
16195	CTPP	Photographie	DI	OSPC	
16200	PP	Photographie	DI	OSPC	
16205	CT	Prépresse	DI	P	
16210	PP	Prépresse	DI	P	
16215	CT	Publicité	DI	OSPC	
16220	CTPP	Publicité	DI	OSPC	
16225	PP	Publicité	DI	OSPC	
16230	CT	Reliure	DI	SPC	
16235	PP	Reliure	DI	SPC	
16240	CT	Vannerie	DI	S	
16245	PP	Vannerie	DI	S	
16255	CT	Analyse esthétique	DS	OSPC	
16260	CT	Antiquité-brocante	DS	P	
16265	CT	Arts appliqués	DS	OSPC	
16270	CT	Arts graphiques	DS	OSPC	
16275	CT	Audiovisuel	DS	OSPC	
16280	CT	Bijouterie	DS	OSPC	
16285	CT	Céramique	DS	P	
16290	CT	Ciselure	DS	P	
16295	CT	Décoration	DS	OSPC	
16300	CT	Email	DS	P	

NumF	Class	Fonction	DI/DS	OSPAC	REMARQUES
16305	CT	Etalage	DS	OSPC	
16310	CT	Fonte injectée	DS	P	
16315	CT	Gravure	DS	OSPC	
16320	CT	Grimage	DS	P	
16325	CT	Infographie	DS	OSPC	
16330	CT	Maquettisme	DS	OSPC	
16335	CT	Photographie	DS	OSPC	
16340	CT	Préresse	DS	P	
16345	CT	Publicité	DS	OSPC	
16350	CT	Reliure	DS	PC	
16355	CT	Restauration de livres	DS	P	
16360	CT	Sertissage	DS	P	
16365	CTPP	Arts appliqués	DS	OSPC	
16370	CTPP	Arts graphiques	DS	OSPC	
16375	CTPP	Décoration	DS	OSPC	
16380	CTPP	Etalage	DS	OSPC	
16385	CTPP	Grimage	DS	P	
16390	CTPP	Maquettisme	DS	OSPC	
16395	CTPP	Photographie	DS	OSPC	
16400	CTPP	Publicité	DS	OSPC	
16405	CTPP	Reliure	DS	P	
16410	PP	Antiquité-brocante	DS	P	
16415	PP	Arts appliqués	DS	OSPC	
16420	PP	Arts graphiques	DS	OSPC	
16425	PP	Audiovisuel	DS	OSPC	
16430	PP	Bijouterie	DS	OSPC	
16435	PP	Céramique	DS	P	
16440	PP	Ciselure	DS	P	
16445	PP	Décoration	DS	OSPC	
16450	PP	Email	DS	P	
16455	PP	Etalage	DS	OSPC	
16460	PP	Fonte injectée	DS	P	
16465	PP	Garnissage	DS	P	
16470	PP	Gravure	DS	OSPC	
16475	PP	Grimage	DS	P	
16480	PP	Infographie	DS	OSPC	
16485	PP	Maquettisme	DS	OSPC	
16490	PP	Orfèvrerie	DS	OSPC	
16495	PP	Photographie	DS	OSPC	
16500	PP	Publicité	DS	OSPC	
16505	PP	Reliure	DS	PC	
16510	PP	Restauration de livres	DS	P	
16515	PP	Sertissage	DS	P	
16525	CT	Analyse esthétique	SU	P	
16530	CT	Arts appliqués	SU	P	
16535	CT	Arts graphiques	SU	P	
16540	CT	Audiovisuel	SU	P	
16545	CT	Infographie	SU	P	
16550	CT	Photographie	SU	P	
16555	CT	Publicité	SU	P	
16560	CTPP	Arts appliqués	SU	P	
16565	CTPP	Arts graphiques	SU	P	
16570	CTPP	Photographie	SU	P	
16575	CTPP	Publicité	SU	P	
16580	PP	Arts appliqués	SU	P	
16585	PP	Arts graphiques	SU	P	
16590	PP	Audiovisuel	SU	P	
16595	PP	Infographie	SU	P	
16600	PP	Photographie	SU	P	
16605	PP	Publicité	SU	P	

SECTEUR 7 ECONOMIE

17005	CT	Adaptation professionnelle métiers de la vente	DI	S	SPE : F2
17010	PP	Adaptation professionnelle métiers de la vente	DI	S	SPE : F2
17015	CT	Communication	DI	P	
17020	CT	Cours commerciaux	DI	OSPC	
17025	PP	Cours commerciaux	DI	OSPC	
17030	CT	Français appliqué	DI	P	
17035	CT	Informatique	DI	OSPC	
17040	CT	Langue des signes	DI	P	
17045	CT	Langue moderne appliquée : Anglais	DI	P	
17050	CT	Langue moderne appliquée : Espagnol	DI	P	
17055	CT	Secrétariat-bureautique	DI	OSPC	
17060	PP	Secrétariat-bureautique	DI	OSPC	
17065	CT	Vente	DI	OSPC	
17070	PP	Vente	DI	OSPC	
17080	CT	Actualité	DS	P	
17085	CT	Communication	DS	OSPC	
17090	CT	Comptabilité	DS	P	
17095	CT	Cours commerciaux	DS	OSPC	
17100	CT	Droit	DS	OSPC	
17105	CT	Français appliqué	DS	P	
17110	CT	Géographie appliquée	DS	P	
17115	CT	Informatique	DS	OSPC	
17120	CT	Informatique : logiciels	DS	P	
17125	CT	Informatique : systèmes	DS	P	
17130	CT	Langue des signes	DS	P	
17135	CT	Langue moderne appliquée : Allemand	DS	OSPC	
17140	CT	Langue moderne appliquée : Anglais	DS	OSPC	
17145	CT	Langue moderne appliquée : Néerlandais	DS	OSPC	
17150	CT	Multimédia	DS	P	
17155	CT	Secrétariat-bureautique	DS	OSPC	
17160	CT	Tourisme	DS	OSPC	
17165	CT	Vente	DS	OSPC	
17170	CTPP	Vente	DS	P	
17175	PP	Communication	DS	OSPC	
17180	PP	Cours commerciaux	DS	OSPC	
17185	PP	Informatique	DS	OSPC	
17190	PP	Secrétariat-bureautique	DS	OSPC	
17195	PP	Tourisme	DS	OSPC	
17200	PP	Vente	DS	OSPC	
17210	CT	Actualités	SU	P	
17215	CT	Administration	SU	P	
17220	CT	Assurances	SU	P	
17225	CT	Bibliothécaire	SU	P	
17230	CT	Communication	SU	P	
17235	CT	Comptabilité	SU	P	
17240	CT	Cours commerciaux	SU	P	
17245	CT	Droit	SU	P	
17250	CT	Droit commercial	SU	P	
17255	CT	Droit fiscal	SU	P	
17260	CT	Droit social	SU	P	
17265	CT	Economie générale	SU	P	
17270	CT	Fiscalité	SU	P	
17275	CT	Français appliqué	SU	P	
17280	CT	Géographie appliquée	SU	P	
17285	CT	Histoire appliquée	SU	P	
17290	CT	Informatique	SU	P	
17295	CT	Informatique - logiciels	SU	P	
17300	CT	Informatique - systèmes	SU	P	
17305	CT	Langue moderne appliquée : Allemand	SU	P	

NumF	Class	Fonction	DI/DS	OSPAC	REMARQUES
17310	CT	Langue moderne appliquée : Anglais	SU	P	
17315	CT	Langue moderne appliquée : Néerlandais	SU	P	
17320	CT	Management	SU	P	
17325	CT	Marketing	SU	P	
17330	CT	Relations Publiques	SU	P	
17335	CT	Sciences humaines appliquées	SU	P	
17340	CT	Secrétariat-bureautique	SU	P	
17345	CT	Tourisme	SU	P	
17350	CTPP	Bibilothécaire	SU	P	
17355	PP	Administration	SU	P	
17360	PP	Assurances	SU	P	
17365	PP	Bibilothécaire	SU	P	
17370	PP	Communication	SU	P	
17375	PP	Comptabilité	SU	P	
17380	PP	Cours commerciaux	SU	P	
17385	PP	Informatique	SU	P	
17390	PP	Management	SU	P	
17395	PP	Marketing	SU	P	
17400	PP	Secretariat - Bureautique	SU	P	
17405	PP	Tourisme	SU	P	

SECTEUR 8 SERVICES AUX PERSONNES

18005	CT	Adaptation professionnelle services aux personnes	DI	S	SPE : F2
18010	PP	Adaptation professionnelle services aux personnes	DI	S	SPE : F2
18015	CT	Bio-esthétique	DI	OSPC	
18020	PP	Bio-esthétique	DI	OSPC	
18025	CT	Coiffure	DI	OSPC	
18030	PP	Coiffure	DI	OSPC	
18035	CT	Coiffure dames	DI	OSPC	
18040	PP	Coiffure dames	DI	OSPC	
18045	CT	Coiffure messieurs	DI	OSPC	
18050	PP	Coiffure messieurs	DI	OSPC	
18055	CT	Diététique	DI	P	
18060	CT	Economie sociale et familiale	DI	OSPC	
18065	CTPP	Economie sociale et familiale	DI	OSPC	
18070	PP	Economie sociale et familiale	DI	P	
18075	CT	Education physique appliquée	DI	OSPC	
18077	CT	Education sociale et familiale	DI	S	
18078	PP	Education sociale et familiale	DI	S	
18079	CTPP	Education sociale et familiale	DI	S	
18080	CT	Nettoyage industriel	DI	P	
18085	PP	Nettoyage industriel	DI	P	
18090	CT	Pédicurie	DI	P	
18095	PP	Pédicurie	DI	P	
18100	CT	Psychopédagogie	DI	OSPC	
18105	PP	Psychopédagogie	DI	OSPC	
18110	CT	Puéricultrice	DI	OSPC	
18115	PP	Puéricultrice	DI	OSPC	
18120	CT	Sciences sociales appliquées	DI	OSPC	
18125	CT	Soins aux personnes	DI	S	
18130	PP	Soins aux personnes	DI	S	
18135	CT	Soins infirmiers	DI	OSPC	
18140	CTPP	Soins infirmiers	DI	OSPC	
18145	PP	Soins infirmiers	DI	OSPC	
18150	CT	Techniques éducatives	DI	OSPC	
18155	PP	Techniques éducatives	DI	OSPC	
18165	CT	Bio-esthétique	DS	OSPC	
18170	CT	Chirurgie	DS	OP	
18175	CT	Coiffure	DS	OSPC	
18180	CT	Coiffure dames	DS	OSPC	
18185	CT	Coiffure messieurs	DS	OSPC	
18190	CT	Diététique	DS	OSPC	
18195	CT	Economie sociale et familiale	DS	OSPC	
18200	CT	Education physique appliquée	DS	OSPC	
18205	CT	Ergothérapie	DS	OSPC	
18210	CT	Gérontologie	DS	OP	
18215	CT	Gynécologie	DS	OP	
18220	CT	Nettoyage industriel	DS	P	
18225	CT	Pédagogie	DS	P	
18230	CT	Pédiatrie	DS	OP	
18235	CT	Pédicurie	DS	OSPC	
18240	CT	Philosophie appliquée	DS	P	
18245	CT	Podologie	DS	OP	
18250	CT	Psychiatrie	DS	OP	
18255	CT	Psychologie	DS	P	
18260	CT	Psychopédagogie	DS	OSPC	
18265	CT	Puéricultrice	DS	OSPC	
18270	CT	Sciences biomédicales	DS	OP	
18275	CT	Sciences infirmières	DS	OP	
18280	CT	Sciences sociales appliquées	DS	OSPC	
18285	CT	Soins infirmiers	DS	OSPC	
18290	CT	Techniques éducatives	DS	OSPC	

NumF	Class	Fonction	DI/DS	OSPAC	REMARQUES
18295	CTPP	Economie sociale et familiale	DS	OSPC	
18300	CTPP	Soins infirmiers	DS	OSPC	
18305	PP	Bio-esthétique	DS	OSPC	
18310	PP	Chirurgie	DS	OP	
18315	PP	Coiffure	DS	OSPC	
18320	PP	Coiffure dames	DS	OSPC	
18325	PP	Coiffure messieurs	DS	OSPC	
18330	PP	Diététique	DS	OSPC	
18335	PP	Economie sociale et familiale	DS	OSPC	
18340	PP	Ergothérapie	DS	OSPC	
18345	PP	Gérontologie	DS	OP	
18350	PP	Gynécologie	DS	OP	
18355	PP	Nettoyage industriel	DS	P	
18360	PP	Pédiatrie	DS	OP	
18365	PP	Pédicurie	DS	OSPC	
18370	PP	Podologie	DS	OP	
18375	PP	Psychiatrie	DS	OP	
18380	PP	Psychologie	DS	P	
18385	PP	Psychopédagogie	DS	OSPC	
18390	PP	Puéricultrice	DS	OSPC	
18395	PP	Sciences biomédicales	DS	OP	
18400	PP	Sciences infirmières	DS	OP	
18405	PP	Soins infirmiers	DS	OSPC	
18410	PP	Techniques éducatives	DS	OSPC	
18420	CT	Chirurgie	SU	P	
18425	CT	Diététique	SU	P	
18430	CT	Economie sociale et familiale	SU	P	
18435	CT	Educateur	SU	P	
18440	CT	Education musicale appliquée	SU	P	
18445	CT	Ergothérapie	SU	P	
18450	CT	Gérontologie	SU	P	
18455	CT	Gynécologie	SU	P	
18460	CT	Kinésithérapie	SU	P	
18465	CT	Logopédie	SU	P	
18470	CT	Pédiatrie	SU	P	
18475	CT	Philosophie appliquée	SU	P	
18480	CT	Podologie	SU	P	
18485	CT	Psychiatrie	SU	P	
18490	CT	Psychologie	SU	P	
18495	CT	Psychomotricité	SU	P	
18500	CT	Psychopédagogie	SU	P	
18505	CT	Sciences biomédicales	SU	P	
18510	CT	Sciences infirmières	SU	P	
18515	CT	Soins infirmiers	SU	P	
18520	CT	Techniques éducatives	SU	P	
18525	CT	Sciences sociales appliquées	SU	P	
18530	CT	Education physique appliquée	SU	P	
18535	CTPP	Economie sociale et familiale	SU	P	
18540	CTPP	Soins infirmiers	SU	P	
18545	PP	Chirurgie	SU	P	
18550	PP	Diététique	SU	P	
18555	PP	Educateur	SU	P	
18560	PP	Ergothérapie	SU	P	
18565	PP	Gérontologie	SU	P	
18570	PP	Gynécologie	SU	P	
18575	PP	Kinésithérapie	SU	P	
18580	PP	Logopède	SU	P	
18585	PP	Pédiatrie	SU	P	
18590	PP	Pédicurie	SU	P	
18595	PP	Podologie	SU	P	
18600	PP	Psychiatrie	SU	P	
18605	PPM	Psychologie	SU	P	
18610	PP	Psychomotricité	SU	P	

NumF	Class	Fonction	DI/DS	OSPAC	REMARQUES
18615	PPM	Psychopédagogie	SU	P	
18620	PP	Puéricultrice	SU	P	
18625	PP	Sciences biomédicales	SU	P	
18630	PP	Sciences infirmières	SU	P	
18635	PP	Soins infirmiers	SU	P	
18640	PP	Techniques éducatives	SU	P	

SECTEUR 9 SCIENCES APPLIQUEES

19005	CT	Aquariologie	DI	P	
19010	PP	Aquariologie	DI	P	
19015	CT	Biologie appliquée	DI	OSPC	
19020	CT	Chimie appliquée	DI	OSPC	
19025	CT	Environnement	DI	OSPC	
19030	PP	Environnement	DI	OSPC	
19035	CT	Mathématique appliquée	DI	OSPC	
19040	CT	Optique	DI	OPC	
19045	PP	Optique	DI	OPC	
19050	CT	Physique appliquée	DI	OSPC	
19055	CT	Prothèse dentaire	DI	OPC	
19060	PP	Prothèse dentaire	DI	OPC	
19065	CT	Sciences appliquées	DI	OSPC	
19070	CT	Sports spécifiques	DI	OSPC	
19080	CT	Agro-alimentaire	DS	OSPC	
19085	CT	Aquariologie	DS	P	
19090	CT	Biologie appliquée	DS	OSPC	
19095	CT	Chimie appliquée	DS	OSPC	
19100	CT	Chimie industrielle	DS	OSPC	
19105	CT	Contactologie	DS	P	
19110	CT	Environnement	DS	OSPC	
19115	CT	Mathématique appliquée	DS	OSPC	
19120	CT	Optique	DS	OPC	
19125	CT	Pharmacie	DS	OPC	
19130	CT	Physique appliquée	DS	OSPC	
19135	CT	Prothèse dentaire	DS	OPC	
19140	CT	Sciences appliquées	DS	OSPC	
19145	CT	Sports spécifiques	DS	OSPC	
19150	PP	Aquariologie	DS	P	
19155	PP	Contactologie	DS	P	
19160	PP	Environnement	DS	OSPC	
19165	PP	Optique	DS	OPC	
19170	PP	Pharmacie	DS	OPC	
19175	PP	Prothèse dentaire	DS	OPC	
19185	CT	Biochimie	SU	P	
19190	CT	Biologie appliquée	SU	P	
19195	CT	Chimie appliquée	SU	P	
19200	CT	Chimie industrielle	SU	P	
19205	CT	Environnement	SU	P	
19210	CT	Mathématique appliquées	SU	P	
19215	CT	Optique	SU	P	
19220	CT	Pharmacie	SU	P	
19225	CT	Physique appliquée	SU	P	
19230	CT	Prothèse dentaire	SU	P	
19235	CT	Sciences appliquées	SU	P	
19240	PP	Environnement	SU	P	
19245	PP	Optique	SU	P	
19250	PP	Pharmacie	SU	P	
19255	PP	Prothèse dentaire	SU	P	

FONCTIONS NON CHARGE DE COURS

5005	NCC	Directeur / Préfet	DS	OSPC	
5010	NCC	Directeur DI	DI	OSC	
5015	NCC	Directeur SU	SU	P	
5020	NCC	Chef de travaux d'atelier		OSC	
5025	NCC	Sous-directeur / Proviseur	DS	OSPC	
5030	NCC	Sous-directeur DI	DI	OSC	
5035	NCC	Sous-directeur SU	SU	P	
5040	NCC	Chef d'atelier		OSPC	
5045	NCC	Coordonateur CEFA		C	
5050	NCC	Accompagnateur CEFA au DI	DI	C	
5055	NCC	Accompagnateur CEFA au DS	DS	C	
5065	NCC	Educateur-Econome		OSPC	
5070	NCC	Secrétaire de direction		OSPC	
5075	NCC	Secrétaire-bibliothécaire		OSC	
5080	NCC	Surveillant-Educateur		OSPC	
5090	NCC	Commis-dactylo		OSPC	
5095	NCC	Rédacteur		OSPC	
5105	NCC	Assistant social		OSC	
5110	NCC	Logopède		S	
5115	NCC	Kinésithérapeute		S	
5120	NCC	Puéricultrice		S	
5125	NCC	Infirmier(ère)		S	
5130	NCC	Psychologue		S	

NumF	Class	Fonction	DI/DS	OSPAC	REMARQUES
ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT					
7100	CA	Arts plastiques - Formation pluridisciplinaire	AHR	A	
7101	CA	Histoire de l'art et Analyse esthétique	AHR	A	
7110	CA	Métiers d'art - Ferronnerie	AHR	A	
7111	CA	Métiers d'art - Ebénisterie	AHR	A	
7112	CA	Métiers d'art - Art du livre	AHR	A	
7113	CA	Métiers d'art - Joaillerie-Bijouterie	AHR	A	
7114	CA	Métiers d'art - Vitrail	AHR	A	
7115	CA	Métiers d'art - Conservation et restauration d'œuvres et d'objets d'art	AHR	A	
7120	CA	Recherches graphiques et picturale - Dessin	AHR	A	
7121	CA	Recherches graphiques et picturale - Peinture	AHR	A	
7122	CA	Recherches graphiques et picturale - Illustration et bande dessinée	AHR	A	
7123	CA	Recherches graphiques et picturale - Publicité et communication visuelle	AHR	A	
7124	CA	Recherches graphiques et picturale - Infographie	AHR	A	
7130	CA	Image imprimée - Gravure	AHR	A	
7131	CA	Image imprimée - Lithographie	AHR	A	
7132	CA	Image imprimée - Sérigraphie	AHR	A	
7133	CA	Image imprimée - Photographie	AHR	A	
7134	CA	Image imprimée - Cinéma d'animation	AHR	A	
7135	CA	Image imprimée - Cinégraphie, Vidéographie et technique son	AHR	A	
7136	CA	Image imprimée - Infographie	AHR	A	
7140	CA	Aménagement - Décoration	AHR	A	
7141	CA	Aménagement - Ensemblier – décorateur	AHR	A	
7142	CA	Aménagement - Scénographie	AHR	A	
7150	CA	Création textile - Tapisserie	AHR	A	
7151	CA	Création textile - Tissage	AHR	A	
7152	CA	Création Transdisciplinaire	AHR	A	
7153	CA	Création textile - Création de costumes/décors/masques	AHR	A	
7154	CA	Création textile - Dentelle	AHR	A	
7160	CA	Arts monumentaux - Peinture monumentale	AHR	A	
7162	CA	Volumes - Sculpture	AHR	A	
7163	CA	Volumes - Céramique sculpturale	AHR	A	
7170	CA	Art du feu - Poterie	AHR	A	
7171	CA	Art du feu - Céramique	AHR	A	
7173	CA	Art du feu - Métal	AHR	A	
7174	CA	Art du feu - Art du verre	AHR	A	
7180	CA	Techniques artistiques - Dessin d'architecture et maquettisme	AHR	A	
7181	CA	Techniques artistiques - Dessin technique	AHR	A	
7182	CA	Techniques artistiques - Technologie de la photographie	AHR	A	
7183	CA	Techniques artistiques - Technologie du verre	AHR	A	
7184	CA	Techniques artistiques - Technologie des métaux	AHR	A	
7185	CA	Techniques artistiques - Technologie de la terre et des émaux	AHR	A	
7200	CA	Art Lyrique	AHR	A	
7201	CA	Chant d'ensemble	AHR	A	
7202	CA	Accompagnement à l'orgue	AHR	A	
7203	CA	Accompagnement au Clavecin	AHR	A	
7204	CA	Accompagnement au piano	AHR	A	
7205	CA	Ecriture musicale - analyse	AHR	A	
7206	CA	Ensemble instrumental	AHR	A	
7207	CA	Expression corporelle - musique	AHR	A	
7208	CA	Formation générale Jazz	AHR	A	
7209	CA	Formation vocale jazz	AHR	A	
7210	CA	Formation instrumentale et d'ensemble Jazz	AHR	A	

NumF	Class	Fonction	DI/DS	OSPAC	REMARQUES
7211	CA	Formation musicale	AHR	A	
7212	CA	Formation vocale/ Chant et Musique de chambre vocale	AHR	A	
7213	CA	Histoire de la musique - analyse	AHR	A	
7214	CA	Lecture à vue/Transposition	AHR	A	
7215	CA	Musique de chambre instrumentale	AHR	A	
7216	CA	Rythmique	AHR	A	
7217	CA	Musique électroacoustique	AHR	A	
7218	CA	Improvisation	AHR	A	
7219	CA	Pratique des rythmes musicaux du monde	AHR	A	
7220	CA	Instruments patrimoniaux	AHR	A	
7230	CA	Formation instrumentale - Instruments classiques - Accordéon	AHR	A	
7231	CA	Formation instrumentale - Instruments classiques - Basson	AHR	A	
7232	CA	Formation instrumentale - Instruments classiques - Clarinette et Saxophone	AHR	A	
7233	CA	Formation instrumentale - Instruments classiques - Clavecin et Claviers	AHR	A	
7234	CA	Formation instrumentale - Instruments classiques - Contrebasse	AHR	A	
7235	CA	Formation instrumentale - Instruments classiques - Cor et Trompe de chasse	AHR	A	
7236	CA	Formation instrumentale - Instruments classiques - Flûte traversière et Piccolo	AHR	A	
7237	CA	Formation instrumentale - Instruments classiques - Guitare et guitare d'accompagnement	AHR	A	
7238	CA	Formation instrumentale - Instruments classiques - Harpe (diatronique, chromatique ou celtique)	AHR	A	
7239	CA	Formation instrumentale - Instruments classiques - Hautbois et Cor anglais	AHR	A	
7240	CA	Formation instrumentale - Instruments classiques - Orgue et Claviers	AHR	A	
7241	CA	Formation instrumentale - Instruments classiques - Percussions	AHR	A	
7242	CA	Formation instrumentale - Instruments classiques - Piano et Claviers	AHR	A	
7243	CA	Formation instrumentale - Instruments classiques - Trombone et Tuba (alto, basse, baryton, bombardon)	AHR	A	
7244	CA	Formation instrumentale - Instruments classiques - Trompette (bugle, cornet à piston)	AHR	A	
7245	CA	Formation instrumentale - Instruments classiques - Violon et Alto	AHR	A	
7246	CA	Formation instrumentale - Instruments classiques - Violoncelle.	AHR	A	
7260	CA	Formation instrumentale - Instruments anciens - Clavecin	AHR	A	
7261	CA	Formation instrumentale - Instruments anciens - Cornemuse et musette	AHR	A	
7262	CA	Formation instrumentale - Instruments anciens - Flûte à bec	AHR	A	
7263	CA	Formation instrumentale - Instruments anciens - Hautbois	AHR	A	
7264	CA	Formation instrumentale - Instruments anciens - Luth et mandoline	AHR	A	
7265	CA	Formation instrumentale - Instruments anciens - Traverso	AHR	A	
7266	CA	Formation instrumentale - Instruments anciens - Viole de gambe	AHR	A	
7267	CA	Formation instrumentale - Instruments anciens - Violon baroque	AHR	A	
7301	CA	Art de la parole : Accompagnement à l'orgue	AHR	A	
7302	CA	Art de la parole : Accompagnement au Clavecin	AHR	A	
7303	CA	Art de la parole : Accompagnement au piano	AHR	A	
7304	CA	Art dramatique	AHR	A	
7305	CA	Diction - Déclamation	AHR	A	
7306	CA	Histoire de la littérature et Histoire du théâtre	AHR	A	
7307	CA	Expression corporelle - art de la parole	AHR	A	
7308	CA	Art de la parole : Formation pluridisciplinaire	AHR	A	
7400	CA	Accompagnement des cours de Danse contemporaine et de Danse Jazz	AHR	A	
7401	CA	Accompagnement au piano du cours de Danse classique	AHR	A	
7402	CA	Danse classique	AHR	A	
7403	CA	Danse contemporaine	AHR	A	
7404	CA	Danse Jazz	AHR	A	
7500	NCC	SURveillant éducateur	AHR	A	
7600	NCC	Sous-Directeur AHR	AHR	A	
7700	NCC	Directeur AHR	AHR	A	

P O	Dénomination	Rue	N°	Code	Localité	Code In	Commune
1032	ADMINISTRATION COMMUNALE	Rue Jean Jaurès	2	6180	COURCELLE S	52015	COURCELLE S
1040	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Rue du Château		6140	FONTAINE- L'EVEQUE	52022	FONTAINE- L'EVEQUE
1050	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Chemin de Mons	61	6220	FLEURUS	52021	FLEURUS
1053	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Rue de l'Enclos Saint-Martin	52	7500	TOURNAI	57081	TOURNAI
1053	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Rue de l'Enclos Saint-Martin	52	7500	TOURNAI	57081	TOURNAI
1060	MESSIEURS LES BOURGMESTRE ET ECHEVINS	Grand-Place	1	7390	QUAREGNO N	53065	QUAREGNON
1071	MESSIEURS LES BOURGMESTRE ET ECHEVINS	Grand-Place	1	7700	MOUSCRON	54007	MOUSCRON
1077	MESSIEURS LES BOURGMESTRE ET ECHEVINS	Grand-Place	2	7000	MONS	53053	MONS
1082	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Grand Place	39	7090	BRAINE-LE- COMTE	55004	BRAINE-LE- COMTE
1087	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Grand'Rue	36	6530	THUIN	56078	THUIN
1109	ADMINISTRATION COMMUNALE DE LA LOUVIERE ...MESSIEURS LES BOURGMESTRE ET ECHEVINS	Place Communale	1	7100	LA LOUVIERE	55022	LA LOUVIERE
1109	ADMINISTRATION COMMUNALE DE LA LOUVIERE ...MESSIEURS LES BOURGMESTRE ET ECHEVINS	Place Communale	1	7100	LA LOUVIERE	55022	LA LOUVIERE

N° FASE	P O	ZONE	OSPAC	Dénomination	Rue	N°	Code	Localité	Code In	Commune	
1023	1032	8	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE DE COURCELLES ECOLE DU TRIEU Rue Hubert Bayet 10 6180 COURCELLES	A	ACADEMIE DE MUSIQUE DE COURCELLES ECOLE DU TRIEU	Rue Hubert Bayet	10	6180	COURCELLES	52015	COURCELLES
1064	1040	8	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE DE FONTAINE-L'EVEQUE Rue de l'Enseignement 49 6140 FONTAINE-L'EVEQUE	A	ACADEMIE DE MUSIQUE DE FONTAINE-L'EVEQUE	Rue de l'Enseignement	49	6140	FONTAINE-L'EVEQUE	52022	FONTAINE-L'EVEQUE
1050	1050	8	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE ET DES ARTS PARLES DE FLEURUS Rue Joseph Lefèbvre 74 6220 FLEURUS	A	ACADEMIE DE MUSIQUE ET DES ARTS PARLES DE FLEURUS	Rue Joseph Lefèbvre	74	6220	FLEURUS	52021	FLEURUS
1717	1053	8	(A) ACADEMIE DES BEAUX-ARTS ET DES ARTS DECORATIFS DE TOURNAI PROMOTION SOCIO-CULTURELLE Rue de l'Hôpital Notre-Dame 13 7500 TOURNAI	A	ACADEMIE DES BEAUX-ARTS ET DES ARTS DECORATIFS DE TOURNAI PROMOTION SOCIO-CULTURELLE	Rue de l'Hôpital Notre-Dame	13	7500	TOURNAI	57081	TOURNAI
1722	1053	8	(A) CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE TOURNAI Place Reine Astrid 2 7500 TOURNAI	A	CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE TOURNAI	Place Reine Astrid	2	7500	TOURNAI	57081	TOURNAI
1245	1060	8	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE DE QUAREGNON Rue de l'Egalité 102 7390 QUAREGNON	A	ACADEMIE DE MUSIQUE DE QUAREGNON	Rue de l'Egalité	102	7390	QUAREGNON	53065	QUAREGNON
1351	1071	8	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE, THEATRE, DANSE ET BEAUX-ARTS ...DE MOUSCRON Rue des Brasseurs 1B 7700 MOUSCRON	A	ACADEMIE DE MUSIQUE, THEATRE, DANSE ET BEAUX-ARTS ...DE MOUSCRON	Rue des Brasseurs	1B	7700	MOUSCRON	54007	MOUSCRON
1228	1077	8	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE DE MONS Rue des Cinq Visages 6 7000 MONS	A	ACADEMIE DE MUSIQUE DE MONS	Rue des Cinq Visages	6	7000	MONS	53053	MONS
1366	1082	8	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE DE BRAINE-LE-COMTE Rue Britannique 17 7090 BRAINE-LE-COMTE	A	ACADEMIE DE MUSIQUE DE BRAINE-LE-COMTE	Rue Britannique	17	7090	BRAINE-LE-COMTE	55004	BRAINE-LE-COMTE
5017	1087	8	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE, ARTS PARLES, DANSE A THUIN Rue Alphonse Liégeois 4B 6530 THUIN	A	ACADEMIE DE MUSIQUE, ARTS PARLES, DANSE A THUIN	Rue Alphonse Liégeois	4B	6530	THUIN	56078	THUIN
1410	1109	8	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE ET DES ARTS DE LA PAROLE RENE LOUTHE Rue Eugène Valentin 22 7110 LA LOUVIERE	A	ACADEMIE DE MUSIQUE ET DES ARTS DE LA PAROLE RENE LOUTHE	Rue Eugène Valentin	22	7110	HOUDENG-AIMERIES	55022	LA LOUVIERE
1428	1109	8	(A) CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE LA LOUVIERE Place Communale 26 7100 LA LOUVIERE	A	CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE LA LOUVIERE	Place Communale	26	7100	LA LOUVIERE	55022	LA LOUVIERE

TEL	FAX	E MAIL	DIRECTION			CARACTERE	CONFESSION	RESEAU	Date Fermeture
071-46 99 47	071-46 99 47	ec001023@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Hector	BRICQ	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
071-54 16 01	071-52 40 63	ec001064@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Jean	DE DOBBELEER	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
071-82 04 20	071-82 04 20	ec001050@adm.cfwb.be	MONSIEUR	André	RULENS	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
069-21 31 59		ec001717@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Pierre	MOULIN	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
069-45 25 90	069-45 25 99	ec001722@adm.cfwb.be	MONSIEUR	André	WAIGNEIN	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
065-79 37 39		ec001245@adm.cfwb.be	MONSIEUR	André	DIDIER	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
056-86 01 90	056-86 01 94	ec001351@adm.cfwb.be	MADAME	Maureen	BOTHUYNE	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
065-35 37 07	065-35 37 07	ec001228@adm.cfwb.be	MADAME	Luciano	RENZETTI	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
067-55 22 87	067-55 26 35	ec001366@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Guy	CHAVATTE	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
071-59 52 05	071-59 52 05	ec005017@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Marc	MANISE	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
064-22 84 76	064-22 84 76	ec001410@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Jacky	COLAS	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
064-22 53 55	064-22 73 24	ec001428@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Thierry	PASTE	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	

P O	Dénomination	Rue	N°	Code	Localité	Code I	Commune
1134	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Place de Pâturages	16	7340	PATURAGES	53082	COLFONTAIN E
1137	Ville de Charleroi - Département de l'Education - Espace Charleurope	Boulevard Joseph II	11	6000	CHARLEROI	52011	CHARLEROI
1137	Ville de Charleroi - Département de l'Education - Espace Charleurope	Boulevard Joseph II	11	6000	CHARLEROI	52011	CHARLEROI
1137	Ville de Charleroi - Département de l'Education - Espace Charleurope	Boulevard Joseph II	11	6000	CHARLEROI	52011	CHARLEROI
1137	Ville de Charleroi - Département de l'Education - Espace Charleurope	Boulevard Joseph II	11	6000	CHARLEROI	52011	CHARLEROI
1137	Ville de Charleroi - Département de l'Education - Espace Charleurope	Boulevard Joseph II	11	6000	CHARLEROI	52011	CHARLEROI
1137	Ville de Charleroi - Département de l'Education - Espace Charleurope	Boulevard Joseph II	11	6000	CHARLEROI	52011	CHARLEROI
1137	Ville de Charleroi - Département de l'Education - Espace Charleurope	Boulevard Joseph II	11	6000	CHARLEROI	52011	CHARLEROI
1137	Ville de Charleroi - Département de l'Education - Espace Charleurope	Boulevard Joseph II	11	6000	CHARLEROI	52011	CHARLEROI
1137	Ville de Charleroi - Département de l'Education - Espace Charleurope	Boulevard Joseph II	11	6000	CHARLEROI	52011	CHARLEROI
1137	Ville de Charleroi - Département de l'Education - Espace Charleurope	Boulevard Joseph II	11	6000	CHARLEROI	52011	CHARLEROI
1137	Ville de Charleroi - Département de l'Education - Espace Charleurope	Boulevard Joseph II	11	6000	CHARLEROI	52011	CHARLEROI

N° FASE	P O	ZONE	OSPAC	Dénomination	Rue	N°	Code	Localité	Code In	Commune	
1289	1134	8	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE DE COLFONTAINE Rue du Général Leman 4 7340 COLFONTAINE	A	ACADEMIE DE MUSIQUE DE COLFONTAINE	Rue du Général Leman	4	7340	WASMES	53082	COLFONTAINE
929	1137	8	(A) ACADEMIE DES BEAUX-ARTS ALPHONSE DARVILLE DE CHARLEROI Rue Dourlet 26 6000 CHARLEROI	A	ACADEMIE DES BEAUX-ARTS ALPHONSE DARVILLE DE CHARLEROI	Rue Dourlet	26	6000	CHARLEROI	52011	CHARLEROI
930	1137	8	(A) CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ARTHUR GRUMIAUX Rue Adolphe Biarent 1 6000 CHARLEROI	A	CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ARTHUR GRUMIAUX	Rue Adolphe Biarent	1	6000	CHARLEROI	52011	CHARLEROI
939	1137	8	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE DE GOSSELIES Rue Saint-Roch 81 6041 CHARLEROI	A	ACADEMIE DE MUSIQUE DE GOSSELIES	Rue Saint-Roch	81	6041	GOSSELIES	52011	CHARLEROI
944	1137	8	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE DE JUMET-LODELINSART Rue Surllet 35 6040 CHARLEROI	A	ACADEMIE DE MUSIQUE DE JUMET-LODELINSART	Rue Surllet	35	6040	JUMET	52011	CHARLEROI
949	1137	8	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE ET ARTS PARLES DE GILLY Chaussée de Charleroi 75 6060 CHARLEROI	A	ACADEMIE DE MUSIQUE ET ARTS PARLES DE GILLY	Chaussée de Charleroi	75	6060	GILLY	52011	CHARLEROI
953	1137	8	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE ET DES ARTS DE LA PAROLE DE MARCHIENNE-AU-PONT Place Roosevelt 26 6030 CHARLEROI	A	ACADEMIE DE MUSIQUE ET DES ARTS DE LA PAROLE DE MARCHIENNE-AU-PONT	Place Roosevelt	26	6030	MARCHIENNE-AU-PONT	52011	CHARLEROI
962	1137	8	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE DE MARCINELLE Rue Aurélien Thibaut 20 6001 CHARLEROI	A	ACADEMIE DE MUSIQUE DE MARCINELLE	Rue Aurélien Thibaut	20	6001	MARCINELLE	52011	CHARLEROI
964	1137	8	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE JEAN CHARLIER A MONCEAU-SUR-SAMBRE Rue des Combattants 64 6031 CHARLEROI	A	ACADEMIE DE MUSIQUE JEAN CHARLIER A MONCEAU-SUR-SAMBRE	Rue des Combattants	64	6031	MONCEAU-SUR-SAMBRE	52011	CHARLEROI
970	1137	8	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE DE MONTIGNIES-SUR-SAMBRE GROUPE SCOLAIRE DE LA CITE Rue François Reconnu 6061 CHARLEROI	A	ACADEMIE DE MUSIQUE DE MONTIGNIES-SUR-SAMBRE GROUPE SCOLAIRE DE LA CITE	Rue François Reconnu		6061	MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	52011	CHARLEROI
977	1137	8	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE DE MONT-SUR-MARCHIENNE Rue Adolphe Max 13 6032 CHARLEROI	A	ACADEMIE DE MUSIQUE DE MONT-SUR-MARCHIENNE	Rue Adolphe Max	13	6032	MONT-SUR-MARCHIENNE	52011	CHARLEROI
978	1137	8	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE DE RANSART Rue Paul Pastur 62 6043 CHARLEROI	A	ACADEMIE DE MUSIQUE DE RANSART	Rue Paul Pastur	62	6043	RANSART	52011	CHARLEROI

TEL	FAX	E MAIL	DIRECTION			CARACTERE	CONFESSION	RESEAU	Date Fermeture
065-67 12 57	065-67 12 57	ec001289@adm.cfwb.be	MADAME	Yvonne	VAN STEENKISTE	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
071-41 75 11		ec000929@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Maxime	LONGREE	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
071-31 05 37	071-32 61 65	ec000930@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Christian	DELCOUX	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
071-35 57 03	071-35 57 03	ec000939@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Daniel	FURNEMONT	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
071-37 51 33		ec000944@adm.cfwb.be	MADAME	Véronique	KRIPPELER	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
071-41 32 47	071-41 32 47	ec000949@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Pascal	CHARDON	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
071-51 84 67	071-51 52 83	ec000953@adm.cfwb.be	MADAME	Anne-Marie	DUSART	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
071-36 13 80		ec000962@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Yves	GOURMEUR	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
071-30 62 94	071-30 62 94	ec000964@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Armand	BRICQ	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
071-33 11 56	071-33 11 56	ec000970@adm.cfwb.be	MADAME	Marcelle	HAINAUT	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
071-43 07 81	071-43 07 81	ec000977@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Bernard	CARLIER	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
071-34 08 65		ec000978@adm.cfwb.be	MADAME	Christine	WILMART	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	

P O	Dénomination	Rue	N°	Code	Localité	Code IN	Commune
1137	Ville de Charleroi - Département de l'Education - Espace Charleurope	Boulevard Joseph II	11	6000	CHARLEROI	52011	CHARLEROI
1165	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Place Verte	32	7060	SOIGNIES	55040	SOIGNIES
1171	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Rue Albert Ier	35	7600	PERUWELZ	57064	PERUWELZ
1177	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Rue Archimède	1	7080	FRAMERIES	53028	FRAMERIES
1187	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Rue de Chièvres	17	7333	TERTRE	53070	SAINT-GHISLAIN
1187	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Rue de Chièvres	17	7333	TERTRE	53070	SAINT-GHISLAIN
1212	MADAME LA BOURGMESTRE	Rue de Marchienne	5	6110	MONTIGNY-LE-TILLEUL	52048	MONTIGNY-LE-TILLEUL
1215	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Rue de Pintamont	54	7800	ATH	51004	ATH
1261	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Rue Gendebien	55	6200	CHATELINEAU	52012	CHATELET
1261	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Rue Gendebien	55	6200	CHATELINEAU	52012	CHATELET
1261	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Rue Gendebien	55	6200	CHATELINEAU	52012	CHATELET
1266	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Rue de la Liberté	40	6240	FARCIENNES	52018	FARCIENNES
1274	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Rue Joseph Wauters	1	7972	QUEVAUCAMP S	51008	BELOEIL
1290	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Rue Saint-Paul	14	7130	BINCHE	56011	BINCHE

N° FASE	P O	ZONE	OSPAC	Dénomination	Rue	N°	Code	Localité	Code IN	Commune	
982	1137	8	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ARTS DE LA PAROLE DE COUILLET Route de Philippeville 304 6010 CHARLEROI	A	ACADEMIE DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ARTS DE LA PAROLE DE COUILLET	Route de Philippeville	304	6010	COUILLET	52011	CHARLEROI
1474	1165	8	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE "LA CHANTRERIE" Rue Ferrer 8 7060 SOIGNIES	A	ACADEMIE DE MUSIQUE "LA CHANTRERIE"	Rue Ferrer	8	7060	SOIGNIES	55040	SOIGNIES
1639	1171	8	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE DE PERUWELZ Boulevard Léopold III 38 7600 PERUWELZ	A	ACADEMIE DE MUSIQUE DE PERUWELZ	Boulevard Léopold III	38	7600	PERUWELZ	57064	PERUWELZ
1147	1177	8	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE DE LA BOUVERIE Rue Curé Malengreau 10 7080 FRAMERIES	A	ACADEMIE DE MUSIQUE DE LA BOUVERIE	Rue Curé Malengreau	10	7080	LA BOUVERIE	53028	FRAMERIES
1272	1187	8	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE DE BAUDOUR Rue du Parc 7331 SAINT-GHISLAIN	A	ACADEMIE DE MUSIQUE DE BAUDOUR	Rue du Parc		7331	BAUDOUR	53070	SAINT-GHISLAIN
1273	1187	8	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE DE SAINT-GHISLAIN Venelle Saint-Georges 1 7330 SAINT-GHISLAIN	A	ACADEMIE DE MUSIQUE DE SAINT-GHISLAIN	Venelle Saint-Georges	1	7330	SAINT-GHISLAIN	53070	SAINT-GHISLAIN
1085	1212	8	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE DE MONTIGNY-LE-TILLEUL PAULIN MARCHAND Rue Wilmet 21 6110 MONTIGNY-LE-TILLEUL	A	ACADEMIE DE MUSIQUE DE MONTIGNY-LE-TILLEUL PAULIN MARCHAND	Rue Wilmet	21	6110	MONTIGNY-LE-TILLEUL	52048	MONTIGNY-LE-TILLEUL
788	1215	8	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE D'ATH Rue de Pintamont 55 7800 ATH	A	ACADEMIE DE MUSIQUE D'ATH	Rue de Pintamont	55	7800	ATH	51004	ATH
1008	1261	8	(A) ACADEMIE DE DESSIN ET DES ARTS DECORATIFS "GUSTAVE CAMUS" DE CHATELET Place Jean Guyot 29 / 31 6200 CHATELET	A	ACADEMIE DE DESSIN ET DES ARTS DECORATIFS "GUSTAVE CAMUS" DE CHATELET	Place Jean Guyot	29 / 31	6200	CHATELET	52012	CHATELET
1009	1261	8	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE ET DES ARTS PARLES DE CHATELINEAU Place Wilson 116/117 6200 CHATELET	A	ACADEMIE DE MUSIQUE ET DES ARTS PARLES DE CHATELINEAU	Place Wilson	116/117	6200	CHATELINEAU	52012	CHATELET
5748	1261	8	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE DE CHATELET "MAURICE GUILLAUME" Place du Baquet 3 6200 CHATELET	A	ACADEMIE DE MUSIQUE DE CHATELET "MAURICE GUILLAUME"	Place du Baquet	3	6200	CHATELET	52012	CHATELET
1035	1266	8	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE DE FARCIENNES Rue Clément Daix 87 6240 FARCIENNES	A	ACADEMIE DE MUSIQUE DE FARCIENNES	Rue Clément Daix	87	6240	FARCIENNES	52018	FARCIENNES
796	1274	8	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE DE BELOEIL Rue Paul Pastur 33 7972 BELOEIL	A	ACADEMIE DE MUSIQUE DE BELOEIL	Rue Paul Pastur	33	7972	QUEVAUCAMPS	51008	BELOEIL
1512	1290	8	(A) CONSERVATOIRE MARCEL QUINET Faubourg Saint-Paul 42 7130 BINCHE	A	CONSERVATOIRE MARCEL QUINET	Faubourg Saint-Paul	42	7130	BINCHE	56011	BINCHE

TEL	FAX	E MAIL	DIRECTION			CARACTERE	CONFESSION	RESEAU	Date Fermeture
071-36 33 72	071-36 33 72	ec000982@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Pierre	WASTERLAIN	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
067-34 16 07	067-34 51 08	ec001474@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Jean-Louis	POLIART	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
069-77 23 54	069-77 23 54	ec001639@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Guy	SEGHERS	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
065-67 10 26	065-67 10 26	ec001147@adm.cfwb.be	MADAME	Annette	CORNILLE	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
065-64 49 39	065-64 49 39	ec001272@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Jean	LECLERCQ	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
065-79 17 28	065-79 17 28	ec001273@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Jean-Claude	DESIDE	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
071-56 09 59	071-56 02 24	ec001085@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Antonio	SAPERE	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
068-84 14 37	068-84 14 38	ec000788@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Jean-Pierre	JORION	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
071-39 53 92	071-39 53 92	ec001008@adm.cfwb.be	MADAME	Maria Christina	RUGGIN	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
071-38 27 62	071-38 27 62	ec001009@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Christian	CHARDON	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
071-40 13 70	071-40 13 70	ec001011@adm.cfwb.be	MADAME	Fabienne	KWIATKOWSKI	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
071-39 58 67	071-39 58 67	ec001035@adm.cfwb.be	MONSIEUR	David	BALTUCH	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
069-56 13 75	069-56 13 75	ec000796@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Eric	KLOTH	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
064-33 40 60		ec001512@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Jean-Claude	GLINEUR	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	

P O	Dénomination	Rue	N°	Code	Localité	Code In	Commune
1290	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Rue Saint-Paul	14	7130	BINCHE	56011	BINCHE
1294	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Rue Raoul Warocqué	2	7140	MORLANWEL Z- MARIEMONT	56087	MORLANWEL Z
1137	VILLE DE CHARLEROI - DEPARTEMENT DE L'EDUCATION - ESPACE CHARLEUROPE	Boulevard Joseph II	11	6000	CHARLEROI	52011	CHARLEROI

N° FASE	P O	ZONE		OSPAC	Dénomination	Rue	N°	Code	Localité	Code In	Commune
1513	1290	8	(A) ACADEMIE DES BEAUX-ARTS ET DES ARTS DECORATIFS DE BINCHE Rue aux Mourdreux 27 7130 BINCHE	A	ACADEMIE DES BEAUX-ARTS ET DES ARTS DECORATIFS DE BINCHE	Rue aux Mourdreux	27	7130	BINCHE	56011	BINCHE
1599	1294	8	(A) ACADEMIE COMMUNALE DE MUSIQUE DE MORLANWELZ Place Franklin Roosevelt 18-20 7140 MORLANWELZ	A	ACADEMIE COMMUNALE DE MUSIQUE DE MORLANWELZ	Place Franklin Roosevelt	18-20	7140	MORLANWE LZ- MARIEMONT	56087	MORLANWEL Z
966	1137	8	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE ANDRE HOFFELINCK Rue Jules Destrée 51 6042 CHARLEROI	A	ACADEMIE DE MUSIQUE ANDRE HO	Rue Jules Destrée	51	6042	LODELINSAR	52011	CHARLEROI

TEL	FAX	E MAIL	DIRECTION			CARACTERE	CONFESSION	RESEAU	Date Fermeture
064-36 78 83	064-36 78 83	ec001513@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Mathieu	GODART	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
064-44 64 59	064-44 64 59	ec001599@adm.cfwb.be	MADAME	Isabelle	POURTOIS	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
			MADAME	VERONIQUE	KRIPPELER	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné communal	1/09/1999

P.O	Dénomination	Rue	N°	Code Localité	Code IN Communale	N° FASE	P.O	ZONE	(P) ECOLE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DE COURCELLES (P) FRANKIN D. ROOSEVELT 2-3 6180 COURCELLES (P) COURS MENAGERS ET PROFESSIONNELS DE LA VILLE DE LOUVIERE Chaussée Paul Hostet 316 7110 LA LOUVIERE (P) FORMAT 21 CENTRE DE FORMATION CONTINUEE "GUSTAVE PITON" Place Maugréout 13 7100 LA LOUVIERE	OSPAC	Dénomination	Rue	N°	Code Localité	Code IN Communale	TEL	FAX	E MAIL	DIRECTION	CARACTERE	CONFESSION	MESURE	Date FERMETURE					
1032	ADMINISTRATION COMMUNALE	Rue Jean Jaurès	2	6180	COURCELLES	52015	COURCELLES	1021	1032	8	P	ECOLE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DE COURCELLES (P) FRANKIN D. ROOSEVELT 2-3 6180 COURCELLES	PI Franklin D. Roosevelt	2-3	6180	COURCELLES	52015	COURCELLES	071-46 99 49	071-46 99 48	ec001021@adm.cfwb.be	MADAMOISELLE	CECILE	HENRY	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné communal	
1109	ADMINISTRATION COMMUNALE DE LA LOUVIERE - MESSIEURS LES BOURGMESTRE ET ECHEVINS	Place Communale	1	7100	LA LOUVIERE	55022	LA LOUVIERE	1408	1109	8	P	(P) COURS MENAGERS ET PROFESSIONNELS DE LA VILLE DE LOUVIERE Chaussée Paul Hostet 316 7110 LA LOUVIERE (P) FORMAT 21 CENTRE DE FORMATION CONTINUEE "GUSTAVE PITON" Place Maugréout 13 7100 LA LOUVIERE	Chaussée Paul Hostet	316	7110	LA LOUVIERE	55022	LA LOUVIERE	064-21 22 40	064-84 14	ec001408@adm.cfwb.be	MADAME	VIVIANE	MOLINA	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné communal	
1109	ADMINISTRATION COMMUNALE DE LA LOUVIERE - MESSIEURS LES BOURGMESTRE ET ECHEVINS	Place Communale	1	7100	LA LOUVIERE	55022	LA LOUVIERE	1420	1109	8	P	(P) COURS MENAGERS ET PROFESSIONNELS DE LA VILLE DE LOUVIERE Chaussée Paul Hostet 316 7110 LA LOUVIERE (P) FORMAT 21 CENTRE DE FORMATION CONTINUEE "GUSTAVE PITON" Place Maugréout 13 7100 LA LOUVIERE	Place Maugréout	13	7100	LA LOUVIERE	55022	LA LOUVIERE	064-236 900	064-21 31 11	ec001420@adm.cfwb.be	MADAME	MYRIAM	VERLY	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné communal	
1261	MADAME LA BOURGMESTRE	Rue Gendebien	55	6200	CHATELINAU	52012	CHATELET	1003	1261	8	P	(P) ETABLISSEMENT COMMUNAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL Place de l'Hôtel de Ville 6 6200 CHATELET	Place de l'Hôtel de Ville	6	6200	CHATELET	52012	CHATELET	071-38 59 72	071-40 23 00	ec001003@adm.cfwb.be	MONSIEUR	MARC	MEURICE	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné communal	
1060	MESSIEURS LES BOURGMESTRE ET ECHEVINS	Grand-Place	1	7300	QUAREGNON	53065	QUAREGNON	1244	1060	8	P	(P) ENSEIGNEMENT COMMUNAL DE PROMOTION SOCIALE Rue Alphonse Brenez 13 7300 QUAREGNON (P) INSTITUT COMMUNAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DE CUESMES Rue de l'Auflette 45 7033 MONS	Rue Alphonse Brenez	13	7300	QUAREGNON	53065	QUAREGNON	065-79 32 93	065-79 32 93	ec001244@adm.cfwb.be	MONSIEUR	YVES	WUYTS	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné communal	
1077	MESSIEURS LES BOURGMESTRE ET ECHEVINS	Grand-Place	2	7000	MONS	53053	MONS	1209	1301	8	P	(P) ENSEIGNEMENT COMMUNAL DE PROMOTION SOCIALE Rue Alphonse Brenez 13 7300 QUAREGNON (P) INSTITUT COMMUNAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DE CUESMES Rue de l'Auflette 45 7033 MONS	Rue de l'Auflette	85	7033	CUESMES	53053	MONS	065-35 38 13	065-35 24 83	ec001209@adm.cfwb.be	MONSIEUR	HANS	ISAAC	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné communal	Reprise par la Province
1077	MESSIEURS LES BOURGMESTRE ET ECHEVINS	Grand-Place	2	7000	MONS	53053	MONS	1220	1301	8	P	(P) ECOLE INDUSTRIELLE SUPERIEURE DE LA VILLE DE MONS Avenue du Tir 10 7000 MONS (P) ECOLE INDUSTRIELLE COMMERCIALE ET PROFESSIONNELLE Rue de l'Enseignement 51 6140 FONTAINE-LEVEQUE	Avenue du Tir	10	7000	MONS	53053	MONS	065-33 60 16	065-33 60 16	ec001220@adm.cfwb.be	MONSIEUR	LUC	DEMAL	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné communal	Reprise par la Province
1040	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Rue du Château		6140	FONTAINE-LEVEQUE	52022	FONTAINE-LEVEQUE	1060	1040	8	P	(P) ECOLE INDUSTRIELLE COMMERCIALE ET PROFESSIONNELLE Rue de l'Enseignement 51 6140 FONTAINE-LEVEQUE	Rue de l'Enseignement	51	6140	FONTAINE-LEVEQUE	52022	FONTAINE-LEVEQUE	071-52 33 24	071-52 33 24	ec001060@adm.cfwb.be	MADAME	MONIQUE	CARLIER	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné communal	
1053	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Rue de l'Écluse Saint-Martin	52	7500	TOURNAI	57081	TOURNAI	1713	1053	8	P	(P) COURS COMMUNAUX DE COUPE-COUTURE Rue Galerie Saint-Jean 15 7500 TOURNAI	Rue Galerie Saint-Jean	15	7500	TOURNAI	57081	TOURNAI	069-21 30 76		ec001713@adm.cfwb.be	MADAME	JACQUELINE	BREMS	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné communal	
1063	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Grand-Place	1	6460	CHIMAY	56016	CHIMAY	1530	1063	8	P	(P) COURS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX DE CHIMAY Rue de l'Abbaye 1 6460 CHIMAY (P) COURS TECHNIQUES COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS SECONDAIRES Ancien Chemin d'Olignies 2 7860 LESSINES	Rue de l'Abbaye	1	6460	CHIMAY	56016	CHIMAY	060-21 18 24	060-21 18 24	ec001530@adm.cfwb.be	MONSIEUR	CHARLES	THERASSE	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné communal	
1074	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Grand-Place	12	7860	LESSINES	55023	LESSINES	1443	1074	8	P	(P) COURS TECHNIQUES COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS SECONDAIRES Ancien Chemin d'Olignies 2 7860 LESSINES (P) COURS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX Rue Ernest Mantel 6 7190 ECAUSSINNES	Ancien Chemin d'Olignies	2	7860	LESSINES	55023	LESSINES	069-33 28 26	069-34 05 26	ec001443@adm.cfwb.be	MONSIEUR	PIERRE	BASSIBEL	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné communal	
1081	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Grand-Place	3	7190	ECAUSSINNES-D'ENGHIEN	55050	ECAUSSINNES	1481	1081	8	P	(P) COURS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX Rue Ernest Mantel 6 7190 ECAUSSINNES	Rue Ernest Mantel	6	7190	ECAUSSINNES-D'ENGHIEN	55050	ECAUSSINNES	067-44 38 32	067-44 38 32	ec001481@adm.cfwb.be	MONSIEUR	DIDER	VANBELLINGHEN	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné communal	
1082	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Grand-Place	39	7090	BRAINE-LE-COMTE	55004	BRAINE-LE-COMTE	1362	1082	8	P	(P) ECOLE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE (E.I.C.B.) Rue de Mons 87 7090 BRAINE-LE-COMTE	Rue de Mons	87	7090	BRAINE-LE-COMTE	55004	BRAINE-LE-COMTE	067-55 27 57	067-56 08 64	ec001362@adm.cfwb.be	MADAMOISELLE	MONIQUE	DECHAMPS	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné communal	
1087	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Grand-Rue	36	6530	THUIN	56078	THUIN	1572	1087	8	P	(P) ECOLE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE COMMUNALE DE THUIN Rue Verte 1 6530 THUIN (P) ECOLE DE PROMOTION SOCIALE DE PONT-A-CELLES Rue de l'Eglise 107 6230 PONT-A-CELLES	Rue Verte	1	6530	THUIN	56078	THUIN	071-61 55 04	071-59 04 69	ec001572@adm.cfwb.be	MONSIEUR	RAYMOND	RICHARD	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné communal	
1115	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Place Communale	22	6230	PONT-A-CELLES	52055	PONT-A-CELLES	1094	1115	8	P	(P) ECOLE DE PROMOTION SOCIALE DE PONT-A-CELLES Rue de l'Église 107 6230 PONT-A-CELLES (P) ECOLE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DE LA VILLE DE SAINT-GHISLAIN Avenue de l'Enseignement 20 7330 SAINT-GHISLAIN	Rue de l'Eglise	107	6230	PONT-A-CELLES	52055	PONT-A-CELLES	071-64 70 00	071-64 09 55	ec001094@adm.cfwb.be	MADAME	NATHALIE	ZUNE	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné communal	
1187	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Rue de Châteaux	17	7330	SAINT-GHISLAIN	53070	SAINT-GHISLAIN	1271	1187	8	P	(P) INSTITUT SUPERIEUR PLUS OULTRÉ Rue de Savoie 6 7130 BINICHE (P) COURS TECHNIQUES ET PROFESSIONNELS Place Jules Destree 9 6060 CHARLEROI	Avenue de l'Enseignement	20	7330	SAIN-GHISLAIN	53070	SAIN-GHISLAIN	065-80 35 21	065-78 42 73	ec001271@adm.cfwb.be	MONSIEUR	PATRICK	PIERART	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné communal	
1290	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Rue Saint-Paul	14	7130	BINICHE	56011	BINICHE	1510	1290	8	P	(P) INSTITUT SUPERIEUR PLUS OULTRÉ Rue de Savoie 6 7130 BINICHE (P) COURS TECHNIQUES ET PROFESSIONNELS Place Jules Destree 9 6060 CHARLEROI	Rue de Savoie	6	7130	BINICHE	56011	BINICHE	064-34 20 93	064-34 20 94	ec001510@adm.cfwb.be	MONSIEUR	GUY	VANBELLINGEN	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné communal	
1137	Ville de Charleroi - Département de l'Éducation - Espace Charleurois	Boulevard Joseph II	11	6000	CHARLEROI	52011	CHARLEROI	948	1137	8	P	(P) COURS TECHNIQUES ET PROFESSIONNELS SUPERIEURS ET COURS PROFESSIONNELS Rue Jean-Baptiste Ledoux 23A 6040 CHARLEROI (P) COURS COMMUNAUX D'ÉDUCATION MENAGÈRE Rue Bayemont 1 6000 CHARLEROI	Place Jules Destree 9	6060	GILLY	52011	CHARLEROI	071-41 26 64	071-41 44 95	ec000948@adm.cfwb.be	MADAMOISELLE	BENEDICTE	CHAUDOIR	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné communal		
1137	Ville de Charleroi - Département de l'Éducation - Espace Charleurois	Boulevard Joseph II	11	6000	CHARLEROI	52011	CHARLEROI	943	1137	8	P	(P) COURS TECHNIQUES SECONDAIRES SUPERIEURS ET INFÉRIEURS ET COURS PROFESSIONNELS Rue Jean-Baptiste Ledoux 23A 6040 CHARLEROI (P) COURS COMMUNAUX D'ÉDUCATION MENAGÈRE Rue Bayemont 1 6000 CHARLEROI	Rue Jean-Baptiste Ledoux	23A	6040	JUMET	52011	CHARLEROI	071-34 08 12	071-34 34 95	ec000943@adm.cfwb.be	MADAME	MIREILLE	DE SMET	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné communal	
1137	Ville de Charleroi - Département de l'Éducation - Espace Charleurois	Boulevard Joseph II	11	6000	CHARLEROI	52011	CHARLEROI	927	1137	8	P	(P) COURS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX DE COUILLET Rue des Lias 3 6010 CHARLEROI (P) ECOLE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE MOYENNE JULES HIERNAUX Rue de France 6-8 6032 CHARLEROI	Rue Bayemont	1	6000	CHARLEROI	52011	CHARLEROI	071-32 51 99		ec000927@adm.cfwb.be	MADAME	LILIANE	DAUSSOIGNE	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné communal	
1137	Ville de Charleroi - Département de l'Éducation - Espace Charleurois	Boulevard Joseph II	11	6000	CHARLEROI	52011	CHARLEROI	981	1137	8	P	(P) COURS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX DE COUILLET Rue des Lias 3 6010 CHARLEROI (P) ECOLE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE MOYENNE JULES HIERNAUX Rue de France 6-8 6032 CHARLEROI	Rue des Lias	3	6010	COUILLET	52011	CHARLEROI	071-43 48 08		ec000981@adm.cfwb.be	MONSIEUR	MICHEL	MOINON	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné communal	
1137	Ville de Charleroi - Département de l'Éducation - Espace Charleurois	Boulevard Joseph II	11	6000	CHARLEROI	52011	CHARLEROI	974	1137	8	P	(P) ECOLE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE MOYENNE JULES HIERNAUX Rue de France 6-8 6032 CHARLEROI	Rue de France	6-8	6032	MONT-SUR-MARCHENNE	52011	CHARLEROI	071-43 07 76	071-43 41 82	ec000974@adm.cfwb.be	MADAME	ROSA	VACCARO	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné communal	
1137	Ville de Charleroi - Département de l'Éducation - Espace Charleurois	Boulevard Joseph II	11	6000	CHARLEROI	52011	CHARLEROI	914	1137	8	P	(P) COURS COMMERCIAUX COMMUNAUX DE CHARLEROI Boulevard Emile Deveux 27 6000 CHARLEROI (P) ECOLE INDUSTRIELLE DE MARCINELLE - MONCEAU Rue du Chemin Vert 86 6001 CHARLEROI (P) ECOLE INDUSTRIELLE COMMUNALE Rue Georges Tournier 1 6030 CHARLEROI	Boulevard Emile Deveux	27	6000	CHARLEROI	52011	CHARLEROI	071-33 30 43	071-30 48 97	ec000914@adm.cfwb.be	MADAME	DOMINIQUE	DEMAY	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné communal	
1137	Ville de Charleroi - Département de l'Éducation - Espace Charleurois	Boulevard Joseph II	11	6000	CHARLEROI	52011	CHARLEROI	958	1137	8	P	(P) ECOLE INDUSTRIELLE DE MARCINELLE - MONCEAU Rue du Chemin Vert 86 6001 CHARLEROI (P) ECOLE INDUSTRIELLE COMMUNALE Rue Georges Tournier 1 6030 CHARLEROI	Rue du Chemin Vert	86	6001	MARCINELLE	52011	CHARLEROI	071-36 50 39	071-36 05 50	ec000958@adm.cfwb.be	MADAME	FRANCOISE	DELVAUX	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné communal	
1137	Ville de Charleroi - Département de l'Éducation - Espace Charleurois	Boulevard Joseph II	11	6000	CHARLEROI	52011	CHARLEROI	951	1137	8	P	(P) ECOLE INDUSTRIELLE COMMUNALE Rue Georges Tournier 1 6030 CHARLEROI (P) INSTITUT TECHNIQUE ET AGRICOLE DE LA PROVINCE DU HAINAUT Rue de la Station 55 7060 SOIGNIES	Rue Georges Tournier	1	6030	MARCHENNE-AU-POINT	52011	CHARLEROI	071-61 60 88	071-61 74 58	ec000951@adm.cfwb.be	MADAMOISELLE	MARIANNE	DEWITTE	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné communal	
1301	DIRECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS	Avenue du Général de Gaulle	102	7000	MONS	53053	MONS	1471	1301	8	P	(P) INSTITUT TECHNIQUE ET AGRICOLE DE LA PROVINCE DU HAINAUT Rue de la Station 55 7060 SOIGNIES (P) INSTITUT PROVINCIAL SUPERIEUR DES SCIENCES SOCIALES ET PEDAGOGIQUES A FERRER - BD GUSTAVE ROULLIER 1 6000 CHARLEROI	Rue de la Station	55	7060	SOIGNIES	55040	SOIGNIES	067-34 02 52	067-34 02 52	ec001471@adm.cfwb.be	MADAME	ANNETTE	LEGLISE	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné provincial	
1301	DIRECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS	Avenue du Général de Gaulle	102	7000	MONS	53053	MONS	956	1301	8	P	(P) INSTITUT PROVINCIAL SUPERIEUR DES SCIENCES SOCIALES ET PEDAGOGIQUES A FERRER - BD GUSTAVE ROULLIER 1 6000 CHARLEROI (P) UNIVERSITE DU TRAVAIL INSTITUT D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE COMMERCIAL Boulevard Gustave Roullier 1 6000 CHARLEROI	A FERRER - BD GUSTAVE ROULLIER	1	6000	CHARLEROI	52011	CHARLEROI	071-63 17 58	071-53 15 09	ec000956@adm.cfwb.be	MADAME	PASCALE	SCHELLENS	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné provincial	
1301	DIRECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS	Avenue du Général de Gaulle	102	7000	MONS	53053	MONS	922	1301	8	P	(P) UNIVERSITE DU TRAVAIL INSTITUT D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE COMMERCIAL Boulevard Gustave Roullier 1 6000 CHARLEROI (P) UNIVERSITE DU TRAVAIL INSTITUT D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE COMMERCIAL Boulevard Gustave Roullier 1 6000 CHARLEROI	Boulevard Gustave Roullier	1	6000	CHARLEROI	52011	CHARLEROI	071-53 17 55	071-53 15 12	ec000922@adm.cfwb.be	MONSIEUR	MICHEL	HANCISSE	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné provincial	
1301	DIRECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS	Avenue du Général de Gaulle	102	7000	MONS	53053	MONS	924	1301	8	P	(P) UNIVERSITE DU TRAVAIL INSTITUT D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE COMMERCIAL Boulevard Gustave Roullier 1 6000 CHARLEROI (P) INSTITUT SUPERIEUR INDUSTRIEL DE LA PROVINCE DE HAINAUT Boulevard Solvay 31 6000 CHARLEROI	Boulevard Gustave Roullier	1	6000	CHARLEROI	52011	CHARLEROI	071-53 17 56	071-53 14 56	ec000924@adm.cfwb.be	MONSIEUR	BENOIT	DELBOQUE	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné provincial	
1301	DIRECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS	Avenue du Général de Gaulle	102	7000	MONS	53053	MONS	915	1301	8	P	(P) INSTITUT SUPERIEUR INDUSTRIEL DE LA PROVINCE DE HAINAUT Boulevard Solvay 31 6000 CHARLEROI (P) CENTRE PROVINCIAL D'ENS. DE PROMOTION SOCIALE DU BORNIAGE Rue de Valenciennes 58 7301 BOUSSU (P) INSTITUT PROVINCIAL DES ARTS ET METIERS DU CENTRE Rue Paul Pastur 1 7100 LA LOUVIERE	Boulevard Solvay	31	6000	CHARLEROI	52011	CHARLEROI	071-53 17 57	071-53 12 66	ec000915@adm.cfwb.be	MONSIEUR	JEAN-JACQUES	ROMAN	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné provincial	Reprise par la Province
1301	DIRECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS	Avenue du Général de Gaulle	102	7000	MONS	53053	MONS	1119	1301	8	P	(P) CENTRE PROVINCIAL D'ENS. DE PROMOTION SOCIALE DU BORNIAGE Rue de Valenciennes 58 7301 BOUSSU (P) INSTITUT PROVINCIAL DES ARTS ET METIERS DU CENTRE Rue Paul Pastur 1 7100 LA LOUVIERE	Rue de Valenciennes	58	7301	HORNU	53014	BOUSSU	069-76 78 18	069-76 78 49	ec001119@adm.cfwb.be	MONSIEUR	MICHEL	CAPDEN	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné provincial	
1301	DIRECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS	Avenue du Général de Gaulle	102	7000	MONS	53053	MONS	1422	1301	8	P	(P) INSTITUT PROVINCIAL DES ARTS ET METIERS DU CENTRE Rue Paul Pastur 1 7100 LA LOUVIERE (P) INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL Rue du Puits Communal 114 6240 FARCIGNNES	Rue Paul Pastur	1	7100	LA LOUVIERE	55022	LA LOUVIERE	064-22 22 80	064-26 61 92	ec001422@adm.cfwb.be	MONSIEUR	GEORGES	CHAVAGNE	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné provincial	
1301	DIRECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS	Avenue du Général de Gaulle	102	7000	MONS	53053	MONS	1034	1301	8	P	(P) INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL Rue du Puits Communal 114 6240 FARCIGNNES (P) INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE BINCHE-CARNIERES-MORLANWELZ Rue des Arches 12 7130 BINICHE	Rue du Puits Communal	114	6240	FARCIGNNES	52018	FARCIGNNES	071-40 35 32	071-40 35 32	ec001034@adm.cfwb.be	MONSIEUR	BERNARD	MAURI	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné provincial	
1301	DIRECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS	Avenue du Général de Gaulle	102	7000	MONS	53053	MONS	1509	1301	8	P	(P) INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE BINCHE-CARNIERES-MORLANWELZ Rue des Arches 12 7130 BINICHE (P) INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DU HAINAUT OCCIDENTAL Rue Paul Pastur 49 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Rue des Arches	12	7130	BINICHE	56011	BINICHE	064-31 02 40	064-31 02 41	ec001509@adm.cfwb.be	MONSIEUR	DIDER	MAINIL	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné provincial	
1301	DIRECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS	Avenue du Général de Gaulle	102	7000	MONS	53053	MONS	1737	1301																			

Table with columns: P.O., Dénomination, Rue, N°, Code, Localité, Code INS, Commune, N° FASE, P.O., ZONE, OSPAC, Dénomination, Rue, N°, Code, Localité, Code INS, Commune, TEL, FAX, E-MAIL, DIRECTION, CARACTERE, CONFESION, RESEAU, Date Fermeture, Date de Créa. It lists various schools and administrative centers across multiple municipalities.

P O	Dénomination	Rue	N°	Code	Localité	Code INS	Commune	N° FASE	P O	ZONE	OSPAC	Dénomination	Rue	N°	Code	Localité	Code INS	Commune	TEL	FAX	E MAIL	DIRECTION	CARACTERE	CONFESSION	RESEAU	Date Fermeture	Date de Créa		
1101	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Place Albert Ier	21	6150	ANDERLUES	56001	ANDERLUES	5702	1101	8	O	(O) INSTITUT COMMUNAL D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL Impasse Fontignie 7	Impasse Fontignie	7	6150	ANDERLUES	56001	ANDERLUES			ec005702@adm.cfwb.be	MADAME	x	x	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné communal	1/09/1983	
1261	MADAME LA BOURGMESTRE	Rue Gendebien	55	6200	CHATELNEAU	52012	CHATELET	5704	1261	8	O	(O) ECOLE COMMUNALE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL Place Wilson 117	Place Wilson	117	6200	CHATELNEAU	52012	CHATELET			ec005704@adm.cfwb.be	MADAME	x	x	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné communal	1/09/1993	
1301	PROVINCE DU HAINAUT - DIRECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS	Avenue du Général de Gaulle	102	7000	MONS	53053	MONS	985	1301	8	O	(O) DEGRE D'OBSERVATION DE L'UNIVERSITE DU TRAVAIL Boulevard Gustave Roullier 1	Boulevard Gustave Roullier	1	6000	CHARLEROI	52011	CHARLEROI				MONSIEUR	PATRICK	HUBLET	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné provincial	1/09/1996	
1301	PROVINCE DU HAINAUT - DIRECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS	Avenue du Général de Gaulle	102	7000	MONS	53053	MONS	1033	1301	8	O	(O) INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL Rue du Puits Communal 114	Rue du Puits Communal	114	6240	FARCIENNES	52018	FARCIENNES				MONSIEUR	CHARLES	ROLAIN	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné provincial	1/09/1996	
1301	PROVINCE DU HAINAUT - DIRECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS	Avenue du Général de Gaulle	102	7000	MONS	53053	MONS	1081	1301	8	O	(O) ECOLES TECHNIQUES ET HORTICOLES PROVINCIALES DE MARIEMONT-CHAPELLE Place de la Hestre 19	Place de la Hestre	19	7170	LA HESTRE	52043	MANAGE				MONSIEUR	MICHEL	DELWART	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné provincial	1/09/1996	
1301	PROVINCE DU HAINAUT - DIRECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS	Avenue du Général de Gaulle	102	7000	MONS	53053	MONS	1144	1301	8	O	(O) ECOLE TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE PROVINCIALE Rue de l'Industrie 128	Rue de l'Industrie	128	7080	LA BOUVERIE	53028	FRAMERIES				MADAME	MARIE-JEANNE	DESSILLY	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné provincial	1/09/1996	
1301	PROVINCE DU HAINAUT - DIRECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS	Avenue du Général de Gaulle	102	7000	MONS	53053	MONS	1201	1301	8	O	(O) DEGRE D'OBSERVATION PROVINCIAL Chemin du Champ de Mars 15	Chemin du Champ de Mars	15	7000	MONS	53053	MONS				MONSIEUR	MARCEL	MOURY	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné provincial	1/09/1996	
1301	PROVINCE DU HAINAUT - DIRECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS	Avenue du Général de Gaulle	102	7000	MONS	53053	MONS	1442	1301	8	O	(O) INSTITUT PROVINCIAL DES ARTS ET METIERS Ancien Chemin d'Ollignies 6	Ancien Chemin d'Ollignies	6	7860	LESSINES	55023	LESSINES				MONSIEUR	JEAN-CLAUDE	ROUSSEAU	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné provincial	1/09/1996	
1301	PROVINCE DU HAINAUT - DIRECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS	Avenue du Général de Gaulle	102	7000	MONS	53053	MONS	1529	1301	8	O	(O) INSTITUT PROVINCIAL AGRICOLE Avenue des Sports 17	Avenue des Sports	17	6460	CHIMAY	56016	CHIMAY				MONSIEUR	JEAN-PIERRE	LAMBLOT	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné provincial	1/09/1996	
1301	PROVINCE DU HAINAUT - DIRECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS	Avenue du Général de Gaulle	102	7000	MONS	53053	MONS	1702	1301	8	O	(O) INSTITUT PROFESSIONNEL ET TECHNIQUE PROVINCIAL Rue Sainte-Catherine 32	Rue Sainte-Catherine	32	7500	TOURNAI	57081	TOURNAI				MADAME	MARTINE	ALLUIN	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné provincial	1/09/1996	
1301	PROVINCE DU HAINAUT - DIRECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS	Avenue du Général de Gaulle	102	7000	MONS	53053	MONS	1719	1301	8	O	(O) INSTITUT PROVINCIAL DU I ER DEGRE (I.E.S.P.P.-SITE II) Chaussée de Lille 1	Chaussée de Lille	1	7500	TOURNAI	57081	TOURNAI				MADAME	MARTINE	RUFFELART	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné provincial	1/09/1996	
1301	PROVINCE DU HAINAUT - DIRECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS	Avenue du Général de Gaulle	102	7000	MONS	53053	MONS	5711	1301	8	O	(O) INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE Avenue des Sports 17	Avenue des Sports	17	6460	CHIMAY	56016	CHIMAY			ec005711@adm.cfwb.be	MADAME	x	x	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné provincial	1/09/1996	
1301	PROVINCE DU HAINAUT - DIRECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS	Avenue du Général de Gaulle	102	7000	MONS	53053	MONS	5712	1301	8	O	(O) ECOLE TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE DU BORINAGE Rue de l'Industrie 128	Rue de l'Industrie	128	7080	LA BOUVERIE	53028	FRAMERIES			ec005712@adm.cfwb.be	MADAME	x	x	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné provincial	1/09/1996	
1301	PROVINCE DU HAINAUT - DIRECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS	Avenue du Général de Gaulle	102	7000	MONS	53053	MONS	5713	1301	8	O	(O) INSTITUT PROVINCIAL DES ARTS ET METIERS Ancien Chemin d'Ollignies 6	Ancien Chemin d'Ollignies	6	7860	LESSINES	55023	LESSINES			ec005713@adm.cfwb.be	MADAME	x	x	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné provincial	1/09/1996	
1301	PROVINCE DU HAINAUT - DIRECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS	Avenue du Général de Gaulle	102	7000	MONS	53053	MONS	5714	1301	8	O	(O) INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE Rue Paul Pastur 33	Rue Paul Pastur	33	7972	QUEVAUCAMP S	51008	BELOEIL			ec005714@adm.cfwb.be	MADAME	x	x	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné provincial	1/09/1996	
1301	PROVINCE DU HAINAUT - DIRECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS	Avenue du Général de Gaulle	102	7000	MONS	53053	MONS	1206	1301	8	O	(O) ACADEMIE DES METIERS, DES ARTS ET DES SPORTS Bld Président Kennedy 10	Bld Président Kennedy	10	7000	MONS	53053	MONS	065-39 89 79	065-39 89 78	ec001206@adm.cfwb.be	Madame	Martine	SAVONET	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné provincial		
1301	PROVINCE DU HAINAUT - DIRECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS	Avenue du Général de Gaulle	102	7000	MONS	53053	MONS	1229	1301	8	O	(O) ATHENEE PROVINCIAL Jean D'AVESNES Avenue du Gouverneur E. Cornet 1	Avenue du Gouverneur E. Cornet	1	7000	MONS	53053	MONS	065-40 01 01	065-40 01 02	ec001229@adm.cfwb.be	MADAME	Nadine	JOELANTS	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné provincial		
1301	PROVINCE DU HAINAUT - DIRECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS	Avenue du Général de Gaulle	102	7000	MONS	53053	MONS	1414	1301	8	O	(O) INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE LEON HUREZ Rue de Bonne Espérance 1	Rue de Bonne Espérance	1	7100	LA LOUVIERE	55022	LA LOUVIERE	064-21 34 11	064-22 47 06	ec001414@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Freddy	FRANCOTTE	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné provincial		
1301	PROVINCE DU HAINAUT - DIRECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS	Avenue du Général de Gaulle	102	7000	MONS	53053	MONS	95194	1301	8	O	(O) LYCEE PROVINCIAL HORNU COLFONTAINE Avenue Fénélon 48	Avenue Fénélon	48	7340	COLFONTAINE	53082	COLFONTAINE	065-61 33 90	065-67 69 55	ec095194@adm.cfwb.be				Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné provincial	1/09/2010	

P O	Dénomination	Rue	N°	Code postal	Localité	Code INS	Commune	N° FASE	P O	ZONE	OSPAC	Dénomination	Rue	N°	Code postal	Localité	Code INS	Commune	Maternel	Primaire	Secondaire	TEL	FAX	E MAIL	DIRECTION			CARACTERE	CONFESION	RESEAU	Date fermeture
1032	ADMINISTRATION COMMUNALE	Rue Jean Jaurès	2	6180	COURCELLES	52015	COURCELLES	1022	1032	8	S	(S) ENS. SECONDAIRE SPECIALISE COMMUNAL Rue Hubert Bayet 10 6180 COURCELLES	Rue Hubert Bayet	10	6180	COURCELLES	52015	COURCELLES			X	071-46 99 45	071-46 99 46	ec001022@adm.cfwb.be	MONSIEUR	ALBERT	CHANTRENNE	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
1109	ADMINISTRATION COMMUNALE DE LA LOUVIERE ...MESSIEURS LES BOURGMESTRE ET ECHEVINS	Place Communale	1	7100	LA LOUVIERE	55022	LA LOUVIERE	1423	1109	8	S	(S) ECOLE ENS. SECONDAIRE SPECIALISE COMMUNAL Rue de Bouvy 127B 7100 LA LOUVIERE	Rue de Bouvy	127B	7100	LA LOUVIERE	55022	LA LOUVIERE			X	064-22 63 01	064-84 72 38	ec001423@adm.cfwb.be	MONSIEUR	JEAN-LOUIS	DEMOL	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
1165	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Place Verte	32	7060	SOIGNIES	55040	SOIGNIES	1472	1165	8	S	(S) ECOLE COMMUNALE ENS. SPECIALISE PROFESSIONNEL Chemin à Rocs 4 7060 SOIGNIES	Chemin à Rocs	4	7060	HORRUES	55040	SOIGNIES			X	067-33 41 04	067-33 47 02	ec001472@adm.cfwb.be	MONSIEUR	MICHEL	COULON	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
1301	DIRECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS	Avenue du Général de Gaulle	102	7000	MONS	53053	MONS	1552	1301	8	S	(S) CENTRE ARTHUR REGNIERS ENSEIGNEMENT SPECIALISE SECONDAIRE PROVINCIAL Rue Evelyn Drory 2 6543 LOBBES	Rue Evelyn Drory	2	6543	BIENNE-LEZ-HAPPART	56044	LOBBES			X	071-59 91 20	071-59 16 72	ec001552@adm.cfwb.be	MONSIEUR	JACQUES	DUMONT	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné provincial	
1301	DIRECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS	Avenue du Général de Gaulle	102	7000	MONS	53053	MONS	1425	1301	8	S	(S) RENE THONE I.M.P. PROVINCIAL ENSEIGNEMENT SPECIALISE Rue du Temple 3-5 7100 LA LOUVIERE	Rue du Temple	3-5	7100	LA LOUVIERE	55022	LA LOUVIERE	X	X	X	064-23 60 20	064-26 39 52	ec001425@adm.cfwb.be	MONSIEUR	PIERRE	URBAIN	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné provincial	
1301	DIRECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS	Avenue du Général de Gaulle	102	7000	MONS	53053	MONS	1225	1301	8	S	(S) INSTITUT PROVINCIAL ENS. SPECIALISE Rue du Temple 2 7011 MONS	Rue du Temple	2	7011	GHLIN	53053	MONS	X	X	X	065-40 88 50	065-84 09 95	ec001225@adm.cfwb.be	MADAME	DORINA	TRUSGNACH	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné provincial	
1301	DIRECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS	Avenue du Général de Gaulle	102	7000	MONS	53053	MONS	952	1301	8	S	(S) INSTITUT ENS SPECIALISE SECOND. PROVINCIAL Rue de Beaumont 266 6030 CHARLEROI	Rue de Beaumont	266	6030	MARCHIENNE-AU-PONT	52011	CHARLEROI	X	X	X	071-51 13 20	071-56 05 19	ec000952@adm.cfwb.be	MADAME	CHRISTINE	HERINCKX	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné provincial	
1301	DIRECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS	Avenue du Général de Gaulle	102	7000	MONS	53053	MONS	971	1301	8	S	(S) ECOLE TECHNIQUE PROVINCIALE D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE ECOLE CLINIQUE PROVINCIALE Rue de Lodelinsart 157 6061 CHARLEROI	Rue de Lodelinsart	157	6061	MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	52011	CHARLEROI			X	071-41 06 73	071-42 04 10	ec000971@adm.cfwb.be	MONSIEUR	ALAIN	SZUCS	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné provincial	
1301	DIRECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS	Avenue du Général de Gaulle	102	7000	MONS	53053	MONS	959	1301	8	S	(S) RENE THONE ECOLE PRIMAIRE ET SECONDAIRE ENS. SPECIALISE PROVINCIAL Rue du Débarcadère 100 6001 CHARLEROI	Rue du Débarcadère	100	6001	MARCINELLE	52011	CHARLEROI	X	X	X	071-44 64 64	071-44 64 74	ec000959@adm.cfwb.be	MONSIEUR	JEAN-MARIE	JUSNIAUX	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné provincial	

P O	Dénomination	Rue	N°	Code	Localité	Code INS	Commune	N° FASE	P O	ZONE	OSPAC	Dénomination	Rue	N°	Code	Localité	Code INS	Commune	TEL	FAX	E MAIL	DIRECTION			CARACTERE	CONFESSION	RESEAU
1137	Ville de Charleroi - Département de l'Education - Espace Charleurope	Boulevard Joseph II	11	6000	CHARLEROI	52011	CHARLEROI	5419	1137	8	C	(C) CEFA - CENTRE EDUCATIF COMMUNAL SECONDAIRE HENRI DUNANT Rue Emile Vanderveelde 28 6030 CHARLEROI	Rue Emile Vanderveelde	28	6030	MARCHIENNE- AU-PONT	52011	CHARLEROI	071-32 42 37	071-32 62 63	ec005419@adm.cfwb.be		MAURISIO	PANI	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal
1301	DIRECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS	Avenue du Général de Gaulle	102	7000	MONS	53053	MONS	5416	1301	8	C	(C) CEFA - INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE Rue Paul Pastur 11 7800 ATH	Rue Paul Pastur	11	7800	ATH	51004	ATH	068-26 46 50	068-26 46 79	ec005416@adm.cfwb.be	MONSIEUR	ANDRE	PARFONRY	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné provincial
1301	DIRECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS	Avenue du Général de Gaulle	102	7000	MONS	53053	MONS	5418	1301	8	C	(C) CEFA - UNIVERSITE DU TRAVAIL - INSTITUT D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE SECONDAIRE Boulevard Gustave Roullier 1 6000 CHARLEROI	Boulevard Gustave Roullier	1	6000	CHARLEROI	52011	CHARLEROI	071-53 17 53		ec005418@adm.cfwb.be	MADAME	FORTUNE	DEPASSE	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné provincial
1301	DIRECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS	Avenue du Général de Gaulle	102	7000	MONS	53053	MONS	5421	1301	8	C	(C) CEFA - LYCEE TECHNIQUE PROVINCIAL MAURICE HERLEMONT Rue Paul Pastur 1 7100 LA LOUVIERE	Rue Paul Pastur	1	7100	LA LOUVIERE	55022	LA LOUVIERE	064-22 22 80	064-26 61 92	ec005421@adm.cfwb.be	MADAME	GISELE	SAMPOUX	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné provincial
1301	DIRECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS	Avenue du Général de Gaulle	102	7000	MONS	53053	MONS	5451	1301	8	C	(C) CEFA OFFICIEL de MONS Boulevard Kennedy 10 7000 MONS	Boulevard Kennedy	10	7000	MONS	53053	MONS	064-22 35 04		ec005414@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Jean-Claude	DORSIMONT	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné provincial

	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	30	32	34	36
1	00625	00588	00555	00526	00500	00476	00454	00434	00416	00400	00333	00312	00294	00277
2	01250	01176	01111	01052	01000	00952	00909	00869	00833	00800	00666	00625	00588	00555
3	01875	01764	01666	01578	01500	01428	01363	01304	01250	01200	01000	00937	00882	00833
4	02500	02352	02222	02105	02000	01904	01818	01739	01666	01600	01333	01250	01176	01111
5	03125	02941	02777	02631	02500	02380	02272	02173	02083	02000	01666	01562	01470	01388
6	03750	03529	03333	03157	03000	02857	02727	02608	02500	02400	02000	01875	01764	01666
7	04375	04117	03888	03684	03500	03333	03181	03043	02916	02800	02333	02187	02058	01944
8	05000	04705	04444	04210	04000	03809	03636	03478	03333	03200	02666	02500	02352	02222
9	05625	05294	05000	04736	04500	04285	04090	03913	03750	03600	03000	02812	02647	02500
10	06250	05882	05555	05263	05000	04761	04545	04347	04166	04000	03333	03125	02941	02777
11	06875	06470	06111	05789	05500	05238	05000	04782	04583	04400	03666	03437	03235	03055
12	07500	07058	06666	06315	06000	05714	05454	05217	05000	04800	04000	03750	03529	03333
13	08125	07647	07222	06842	06500	06190	05909	05652	05416	05200	04333	04062	03823	03611
14	08750	08235	07777	07368	07000	06666	06363	06086	05833	05600	04666	04375	04117	03888
15	09375	08823	08333	07894	07500	07142	06818	06521	06250	06000	05000	04667	04411	04166
16	10000	09411	08888	08421	08000	07619	07272	06956	06666	06400	05333	05000	04705	04444
17		10000	09444	08947	08500	08095	07727	07391	07083	06800	05666	05312	05000	04722
18			10000	09473	09000	08571	08181	07826	07500	07200	06000	05625	05294	05000
19				10000	09500	09047	08636	08260	07916	07600	06333	05937	05588	05277
20					10000	09523	09090	08695	08333	08000	06666	06250	05882	05555
21						10000	09545	09130	08750	08400	07000	06562	06176	05833
22							10000	09565	09166	08800	07333	06875	06470	06111
23								10000	09583	09200	07666	07187	06764	06388
24									10000	09600	08000	07500	07058	06666
25										10000	08333	07812	07352	06944
26											08666	08125	07647	07222
27											09000	08437	07941	07500
28											09333	08750	08235	07777
29											09666	09062	08529	08055
30											10000	09375	08823	08333
31												09687	09117	08611
32												10000	09411	08888
33													09705	09166
34													10000	09444
35														09722
36														10000

RELEVÉ DES MISES EN DISPONIBILITÉ																				DESIGNATIONS DANS LE P.O. ET RECONDUCTIONS DES DESIGNATIONS (CZ ET/OU CC)																	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34				
											Heures ou périodes perdues							Congé, dispo, susp				Heures ou périodes retrouv							Reste à pourvoir								
N. F A S E	P O	Z one	Dénomination établissement et commune	Nom et Prénom Matricule	Adresse	Code postal	Commune	Anc de service en jours	Titre(s) de capacité	Charge initiale totale	N u m é r a	D é n o m i	C y c l e	Fonc	Class	Intitulé	D T P P	C o d e P I	Heures ou périodes numér	N. F A S E	Dénomination établissement y compris les implantations et commune	N u m é r a	D é n o m i	C y c l e	Fonc	Class	Intitulé	Nbre écoles	R, A, T, M ou	N u m é r a	D é n o m i	Date de fin R A T M jj/mm/aa	Désignation				

CONSEILS			POUR LES BESOINS D'IMPRESSION ET DE TRANSFERT PAR LES INSTANCES DE REAFFECTATION, IL EST IMPERATIF DE NE PAS MODIFIER LA LARGEUR DES COLONNES
			Là où apparaît une main et une flèche vous pouvez soit cliquer sur la flèche (liste déroulante) pour faire votre choix soit encoder les données
			Les colonnes 2, 3 et 4 et 22 ne peuvent pas être encodées les données apparaîtront automatiquement après encodage de la colonne 1 ou 21
			Les colonnes 1 et 21 peuvent être reproduites par copier, coller
1ère PARTIE DU DOCUMENT			CONCERNE LE RELEVÉ DES MISES EN DISPONIBILITÉ ET PERTE PARTIELLE DE CHARGE
Colonne 1	N° FASE		Numéro FASE qui correspond à votre établissement scolaire au sein du réseau. Numéro repris dans la liste en annexe 5 , établie par zone, PO ou type d'enseignement (secondaire ordinaire ou spécialisé, promotion sociale ou artistique à horaire réduit)
		encodage	quatre chiffres maximum
Colonne 2	PO	ne rien encoder	Il s'agit du numéro de PO auquel appartient l'établissement
Colonne 3	Zone	ne rien encoder	Il s'agit du numéro de la zone de réaffectation à laquelle appartient l'établissement
Colonne 4	Dénomination établissement et commune	ne rien encoder	Reprend la dénomination, le code postal et la commune de l'établissement qui déclare la mise en disponibilité ou la perte partielle de charge
Colonne 5	Nom, Prénom et Matricule		Correspond au NOM (majuscules) , au prénom (minuscules) et au numéro matricule du membre du personnel mis en disponibilité ou déclaré en perte partielle de charge
			Pour les personnes mariées le nom de jeune fille
		encodage	Ces informations doivent se placer dans la même cellule sur plusieurs lignes, sans modifier la largeur de celle-ci (le report à la ligne se fera automatiquement)
Colonne 6	Adresse		Reprend l'adresse de l'intéressé(e) : rue, avenue, chaussée... et le numéro
		encodage	Ces informations doivent se placer dans la même cellule sur plusieurs lignes, sans modifier la largeur de celle-ci (le report à la ligne se fera automatiquement)

Colonne 7	Code postal		Reprend le code postal de la commune où habite le membre du personnel
		encodage	<u>en 4 chiffres</u>
Colonne 8	Commune		Reprend la commune où habite le membre du personnel Dans la colonne 8 la liste déroulante vous permet de choisir la commune adéquate (en effet il y a plusieurs communes pour un même code postal)
Colonne 9	Anc. Service		Correspond à l' ancienneté de service du membre du personnel mis en disponibilité ou déclaré en perte partielle de charge Calcul de l'ancienneté de service : application de l'article 7 de l'AGCF du 28/8/1995 (pour l'enseignement secondaire) ou de l'article 7 de l'AGCF du 12/9/1995 (pour l'enseignement de promotion sociale)
	ATTENTION	encodage	sous le format jours
		exemple	5000 5.000 apparaîtra dans la colonne
Colonne 10	Titre(s) de capacité		Cette colonne comprend le(s) titre(s) de capacité complet(s) du membre du personnel (niveau, spécialité, expérience utile et titre pédagogique)
		encodage	La colonne 10 peut être réencodée ou complétée si la donnée de la liste déroulante ne correspond pas au titre de la personne ou n'est pas complet Ces informations doivent se placer dans la même cellule sur <u>plusieurs lignes, sans modifier</u> la largeur de celle-ci (le report à la ligne se fera <u>automatiquement</u>)
		exemple	ETSS mécanique + 3EU + CAP
Colonne 11	Charge initiale totale		Nombre de périodes totales, <u>sous forme de fraction</u> , éventuellement répartis sur plusieurs établissements (y compris les périodes qui font l'objet d'un congé, d'une suspension, etc)
		encodage	Ces informations doivent se placer dans la même cellule sur <u>plusieurs lignes, sans modifier</u> la largeur de celle-ci (le report à la ligne se fera <u>automatiquement</u>)
		exemple	10/20 + 10/30

Colonnes 12	Nbre de périodes perdues	numérateur	Nombre de périodes faisant l'objet de la mise en disponibilité ou de la perte de charge, par niveau et par fonction (spécialité)
		encodage	le nombre de périodes perdues il faut encoder une ligne par niveau et par fonction (spécialité) ce qui veut dire que pour une même personne on peut avoir plusieurs lignes.
		exemple 1	pour 12 heures de cours techniques au DS tapez 12 colonne 12 et tapez 20 colonne 13
	ATTENTION	exemple 2	Périodes perdues 12/20 (colonnes 12 et 13) et 9/30 (colonnes 12 et 13) pour 12/20 tapez 12 (colonne 12) et tapez 20 (colonne 13) pour 9/30 il faut reproduire la totalité de la ligne (par copier coller) Il faut adapter et modifier les données des colonnes 12 à 17 de la ligne reproduite colonne 12 : tapez 9 au lieu de 12 colonne 13 : tapez 30 au lieu de 20 colonnes 14 à 17 à modifier si nécessaire
Colonnes 13	Nbre de périodes perdues	dénominateur	du nombre de périodes faisant l'objet de la mise en disponibilité ou de la perte de charge, par niveau et par fonction (spécialité)
		encodage	soit 20, 22, 24, 25, 30, 36, 1000, etc. suivant le cas
		exemple	pour 12 heures de cours techniques au DS encoder 20
Colonne 14	Cycle		Correspond au cycle inférieur ou au cycle supérieur
		encodage	Enseignement de plein exercice DI pour le cycle inférieur DS pour le cycle supérieur
			CEFA HRI pour le cycle inférieur HRS pour le cycle supérieur
			Enseignement de promotion sociale SI pour le cycle inférieur SS pour le cycle supérieur SU pour l'enseignement supérieur
			Enseignement secondaire artistique à horaire réduit HA humanités artistiques AHR artistique à horaire réduit

Colonne 15	N° Fonc		Correspond au numéro de la fonction telle que reprise : en annexe 4 de la circulaire 2006-2007 (Notification des mises en disponibilité par défaut d'emploi et des réaffectations - Déclaration des emplois vacants)
		encodage	L'encodage de ce numéro aura pour conséquence l'encodage automatique de la colonne 16 classification de la fonction et de la colonne 17 intitulé de la spécialité de la fonction
		exemple	dans le secteur 2 Industrie au DI, CT électricité se trouve sous le numéro 12065
Colonne 16	Class		Spécifie la classification de la fonction dans laquelle le membre du personnel est mis en disponibilité ou déclaré en perte partielle de charge
		encodage	La colonne 16 peut être réencodée uniquement dans le cas des cours ER
			ANC pour les cours de langues anciennes
			CG pour les cours généraux
			CS pour les cours spéciaux
			CT pour les cours techniques
			CTPP pour les cours techniques et de pratique professionnelle
			ER pour les cours classés ER
			PP pour la pratique professionnelle
			NCC pour personnel non chargé de cours (Directeur, surveillant-éducateur,...)
			MOR pour le cours de morale
			REL pour le cours de religion
			CA pour les cours artistiques
Colonne 17	Intitulé		Reprend l' intitulé de la spécialité dans laquelle le membre du personnel est mis en disponibilité ou déclaré en perte partielle de charge
		exemple	Par spécialité il faut entendre : français, mathématique, menuiserie, mécanique, etc...
		encodage	La colonne 17 ne sera réencodée qu'exceptionnellement si la donnée qui apparaît automatiquement n'est pas suffisamment précise après l'encodage de la colonne 15 (si l'intitulé de la spécialité ne correspond pas exactement à la situation du membre du personnel)
		encodage	Ces informations doivent se placer dans la même cellule sur plusieurs lignes, sans modifier la largeur de celle-ci (le report à la ligne se fera automatiquement)
Colonne 18	DT - PP		Précise si la disponibilité est totale ou partielle
		encodage	Encoder
			DT pour disponibilité totale
			PP pour perte partielle de charge

Colonne 19	Code DI		Ne sont concernés ici que les congés, absences, suspension de la subvention-traitement d'attente, etc... couvrant la totalité de l'année scolaire
			Reprend le même numéro de code que celui figurant au document 12 lorsque le membre du personnel concerné bénéficie d'un congé... (voir Annexe 3 qui ne reprend que les congés concernés)
		Encodage	1 ou plusieurs chiffres
Colonne 20	Nbre d'heures numérateur du congé		Reprend le nombre de périodes relatif au congé repris en colonne 19
		Encodage	1 ou plusieurs chiffres
		Exemple	un membre du personnel dont la charge initiale totale est de 15/30 dans une école et de 11/20 dans un 2ème établissement, bénéficie d'une suspension de la subvention-traitement d'attente pour 8/30 dans le 2ème établissement
			dans la colonne 11 apparaîtra 11/20 + 15/30
			dans la colonne 20 il faudra encoder 8

2ème PARTIE DU DOCUMENT			CONCERNE LES DESIGNATIONS DANS LE PO ET LA RECONDUCTION DES DESIGNATIONS (CZ ET/OU CC)
Colonne 21	N° FASE		Numéro FASE qui correspond à votre établissement scolaire au sein du réseau. Numéro repris dans la liste en annexe 5 , établie par zone, PO ou type d'enseignement (secondaire ordinaire ou spécialisé, promotion sociale ou artistique à horaire réduit)
		encodage	quatre chiffres maximum
Colonne 22	Dénomination établissement et commune	ne rien encoder	Reprend la dénomination, le code postal et la commune de l'établissement qui accueille le membre du personnel
Colonne 23	Nbre de périodes retrouvées	numérateur	Nombre de périodes faisant l'objet de la réaffectation, du rappel provisoire à l'activité par niveau et par fonction (spécialité)
		encodage	Encoder le nombre de périodes retrouvées il faut encoder une ligne par niveau et par fonction (spécialité) ce qui veut dire que pour une même personne on peut avoir plusieurs lignes
		exemple 1	pour 12 heures de cours techniques au DI, tapez 12
	ATTENTION	exemple 2	Périodes perdues 24/24 (colonnes 12 et 13) Périodes retrouvées 12/22 et 6/30 pour 12/22 tapez 12 (colonne 23) et tapez 22 (colonne 24) pour 6/30 il faut reproduire la totalité de la ligne (par copier coller) Il faut adapter et modifier les données des colonnes 23 à 34 de la ligne reproduite colonne 23 : tapez 6 au lieu de 12 colonne 24 : tapez 30 au lieu de 22 colonnes 25 à 34 à modifier si nécessaire ATTENTION, il faut également modifier la colonne 12 (périodes perdues) de la ligne reproduite en mettant 0 (zéro) à la place de 24 afin de ne pas augmenter, ou doubler erronément, par la reproduction des lignes, le nombre d'heures perdues
Colonne 24	Nbre de périodes retrouvées	dénominateur	du nombre de périodes faisant l'objet de la réaffectation, du rappel provisoire à l'activité, par niveau et par fonction (spécialité)
		encodage	soit 20, 22, 24, 25, 30, 36, 1000, etc. suivant le cas
		exemple	pour 12 heures de cours techniques au DS encoder 20
Colonne 25	Cycle		voir colonne 14

Colonne 26	Fonc		voir colonne 15
Colonne 27	Class		voir colonne 16
Colonne 28	Intitulé		voir colonne 17
Colonne 29	Nbre écoles		Reprendre le nombre d'établissement(s) (n° FASE différents) où le membre du personnel exerce ses fonctions (même niveau, même réseau, y compris les désignations à titre temporaire, réaffectations, ...)
			Si un enseignant est dans une implantation située sur le territoire d'une autre commune que le siège administratif de l'établissement , il faut la comptabiliser comme école supplémentaire
Colonne 30	R,A,T,M ou R*,A*,T*,M*		Préciser s'il s'agit d'une réaffectation, d'un rappel provisoire à l'activité (utiliser les sigles repris dans l'annexe 1/2)
		encodage	R réaffectation dans un emploi définitivement vacant
			R* reconduction d'une réaffectation dans un emploi définitivement vacant
			A réaffectation dans un emploi temporairement vacant
			A* reconduction d'une réaffectation dans un emploi temporairement vacant
			T rappel provisoire à l'activité dans un emploi définitivement vacant
			M rappel provisoire à l'activité dans un emploi temporairement vacant
Colonnes 31 et 32	Reste à pourvoir	numérateur/dénominateur	Fraction de charge restant à pourvoir par la Commission zonale ou centrale de gestion des emplois
			Colonne 31 (numérateur) et colonne 32 (dénominateur): cette fraction doit être égale à la différence entre le nombre de périodes perdues (colonnes 12 et 13) et le nombre de périodes retrouvées (colonnes 23 et 24) en tenant compte de la pondération (voir tableau en annexe). Le dénominateur sera identique à celui mentionné en colonne 13
		Exemple 1	périodes perdues 24/24 (colonnes 12 et 13) périodes retrouvées 12/24 (colonnes 23 et 24) reste à pourvoir 12/24 (colonnes 31 et 32)
		Exemple 2	
		pondération	
	24/24 =	1,0000	périodes perdues 24/24 (colonnes 12 et 13) périodes retrouvées 0/24 (colonnes 12 et 13) = ligne copiée
	12/22 =	-0,5454	périodes retrouvées 12/22 (colonnes 23 et 24)
	6/30 =	-0,2000	périodes retrouvées 6/30 (colonnes 23 et 24) = ligne copiée
	6/24	0,2546	reste à pourvoir 6/24 (colonnes 31 et 32)

		Exemple 3	
		pondération	
	12/20	0,6000	périodes perdues 12/20 (colonnes 12 et 13)
	12/22 =	-0,5454	périodes retrouvées 12/22 (colonnes 23 et 24)
	1/20	0,0546	reste à pourvoir 1/20 (colonnes 31 et 32)
	9/30 =	0,3000	périodes perdues 9/30 (colonnes 12 et 13) = ligne copiée
	6/30 =	-0,2000	périodes retrouvées 6/30 (colonnes 23 et 24) = ligne copiée
	1/30	0,1000	reste à pourvoir 1/30 (colonnes 31 et 32)
Colonne 33	Date de fin R, A, T, M		Reprend la date de fin de la réaffectation ou du rappel provisoire à l'activité
		encodage	Indiquer la date (sous le format jj/mm/aa) à laquelle l'emploi attribué n'est plus censé être vacant
		exemple	30/06/2009
Colonne 34	Désigné par		A compléter par l'organe de réaffectation
		encodage	PO si désignation par le pouvoir organisateur
			CZ si désignation par la Commission zonale de gestion des emplois
			CC si désignation par la Commission centrale de gestion des emplois
			INI si engagement d'initiative

	20	22	24	25	26	30	32	36
1	0,0500	0,0455	0,0417	0,0400	0,0385	0,0333	0,0313	0,0278
2	0,1000	0,0909	0,0833	0,0800	0,0769	0,0667	0,0625	0,0556
3	0,1500	0,1364	0,1250	0,1200	0,1154	0,1000	0,0938	0,0833
4	0,2000	0,1818	0,1667	0,1600	0,1538	0,1333	0,1250	0,1111
5	0,2500	0,2273	0,2083	0,2000	0,1923	0,1667	0,1563	0,1389
6	0,3000	0,2727	0,2500	0,2400	0,2308	0,2000	0,1875	0,1667
7	0,3500	0,3182	0,2917	0,2800	0,2692	0,2333	0,2188	0,1944
8	0,4000	0,3636	0,3333	0,3200	0,3077	0,2667	0,2500	0,2222
9	0,4500	0,4091	0,3750	0,3600	0,3462	0,3000	0,2813	0,2500
10	0,5000	0,4545	0,4167	0,4000	0,3846	0,3333	0,3125	0,2778
11	0,5500	0,5000	0,4583	0,4400	0,4231	0,3667	0,3438	0,3056
12	0,6000	0,5455	0,5000	0,4800	0,4615	0,4000	0,3750	0,3333
13	0,6500	0,5909	0,5417	0,5200	0,5000	0,4333	0,4063	0,3611
14	0,7000	0,6364	0,5833	0,5600	0,5385	0,4667	0,4375	0,3889
15	0,7500	0,6818	0,6250	0,6000	0,5769	0,5000	0,4688	0,4167
16	0,8000	0,7273	0,6667	0,6400	0,6154	0,5333	0,5000	0,4444
17	0,8500	0,7727	0,7083	0,6800	0,6538	0,5667	0,5313	0,4722
18	0,9000	0,8182	0,7500	0,7200	0,6923	0,6000	0,5625	0,5000
19	0,9500	0,8636	0,7917	0,7600	0,7308	0,6333	0,5938	0,5278
20	1,0000	0,9091	0,8333	0,8000	0,7692	0,6667	0,6250	0,5556
21		0,9545	0,8750	0,8400	0,8077	0,7000	0,6563	0,5833
22		1,0000	0,9167	0,8800	0,8462	0,7333	0,6875	0,6111
23			0,9583	0,9200	0,8846	0,7667	0,7188	0,6389
24			1,0000	0,9600	0,9231	0,8000	0,7500	0,6667
25				1,0000	0,9615	0,8333	0,7813	0,6944
26					1,0000	0,8667	0,8125	0,7222
27						0,9000	0,8438	0,7500
28						0,9333	0,8750	0,7778
29						0,9667	0,9063	0,8056
30						1,0000	0,9375	0,8333
31							0,9688	0,8611
32							1,0000	0,8889
33								0,9167
34								0,9444
35								0,9722
36								1,0000

CONSEILS			POUR LES BESOINS D'IMPRESSION ET DE TRANSFERT PAR LES INSTANCES DE REAFFECTATIONS, IL EST IMPERATIF DE NE PAS MODIFIER LA LARGEUR DES COLONNES
			Un même emploi vacant peut se subdiviser en plusieurs lignes
		exemples	8 heures de français dont 2 heures sont TV et 6 heures sont DV devront être encodées sur deux lignes
			2 enseignants Tartempion et Dupont occupent un emploi DV de 8 heures de français, il faut encoder l'emploi sur deux lignes, une ligne pour les heures de Tartempion et une ligne pour les heures de Dupont.
			Là où apparaît une main et une flèche vous pouvez soit cliquer sur la flèche (liste déroulante) pour faire votre choix soit encoder les données
			Les colonnes 2, 3 et 4 <u>ne peuvent pas être encodées</u> les données apparaîtront automatiquement après encodage de la colonne 1
			La colonne 1 peut être reproduite par copier, coller
			CONCERNE LE RELEVÉ DE TOUS LES EMPLOIS VACANTS
Colonne 1	N° FASE		Numéro FASE qui correspond à votre établissement scolaire au sein du réseau. Numéro repris dans la liste en annexe 5 , établie par zone, PO ou type d'enseignement (secondaire ordinaire ou spécialisé, promotion sociale ou artistique à horaire réduit)
		encodage	quatre chiffres maximum
Colonne 2	PO	ne rien encoder	Il s'agit du numéro de PO auquel appartient l'établissement
Colonne 3	Zone	ne rien encoder	Il s'agit du numéro de la zone de réaffectation à laquelle appartient l'établissement
Colonne 4	Dénomination établissement et commune	ne rien encoder	Reprend la dénomination, le code postal et la commune de l'établissement qui déclare l'emploi vacant
Colonne 5	Localité de l'implantation		Localité de l'implantation où l'emploi est vacant si celle-ci est située sur le territoire d'une autre commune que le siège administratif de l'établissement
		encodage	Ces informations doivent se placer dans la même cellule sur plusieurs lignes, sans modifier la largeur de celle-ci (le report à la ligne se fera <u>automatiquement</u>)
Colonne 6	D+		Spécifie si l'emploi déclaré vacant se situe dans une école ou une implantation à discrimination positive ou hors discrimination positive
		encodage	Remplir O (oui) pour une école à discrimination positive Remplir N (non) pour une école hors discrimination positive Remplir P (prioritaire) pour une école à discrimination positive prioritaire

Colonne 7	Cycle		Correspond au cycle inférieur ou au cycle supérieur
		encodage	Enseignement de plein exercice DI pour le cycle inférieur DS pour le cycle supérieur
			CEFA HRI pour le cycle inférieur HRS pour le cycle supérieur
			Enseignement de promotion sociale SI pour le cycle inférieur SS pour le cycle supérieur SU pour l'enseignement supérieur
			Enseignement secondaire artistique à horaire réduit HA humanités artistiques AHR artistique à horaire réduit
Colonne 8	Fonc		Correspond au numéro de la fonction telle que reprise : en annexe 4 de la circulaire 2009-2010 (Notification des mises en disponibilité par défaut d'emploi et des réaffectations - Déclaration des emplois vacants)
		encodage	L'encodage de ce numéro aura pour conséquence l'encodage automatique de la colonne 9 classification de la fonction et de la colonne 10 intitulé de la spécialité de la fonction
		exemple	dans le secteur 2 Industrie au DI, CT électricité se trouve sous le numéro 12065
Colonne 9	Class		Spécifie la classification de la fonction dans laquelle l'emploi est vacant
		encodage	La colonne 9 peut être réencodée <u>uniquement dans le cas des cours ER</u>
			ANC pour les cours de langues anciennes CG pour les cours généraux CS pour les cours spéciaux CT pour les cours techniques CTPP pour les cours techniques et de pratique professionnelle ER pour les cours classés ER PP pour la pratique professionnelle NCC pour personnel non chargé de cours (Directeur, surveillant-éducateur,...) MOR pour le cours de morale REL pour le cours de religion CA pour les cours artistiques

Colonne 10	Intitulé		Reprend l'intitulé de la spécialité dans laquelle l'emploi est vacant
		exemple	Par spécialité il faut entendre : français, mathématique, menuiserie, mécanique, etc...
		encodage	La colonne 10 ne sera réencodée qu'exceptionnellement si la donnée qui apparaît automatiquement n'est pas suffisamment précise après l'encodage de la colonne 8 (si l'intitulé de la spécialité ne correspond pas exactement à la situation du membre du personnel)
		encodage	Ces informations doivent se placer dans la même cellule sur plusieurs lignes, sans modifier la largeur de celle-ci (le report à la ligne se fera automatiquement)
Colonne 11	Fil		Référence à la filière pour laquelle l'emploi est vacant
		encodage	un (ou deux caractères), doit (doivent) obligatoirement être encodé(s)
		exemple	Enseignement de plein exercice et CEFA G pour l'enseignement général P pour l'enseignement professionnel TQ pour l'enseignement technique de qualification TT pour l'enseignement technique de transition AQ pour l'enseignement artistique de qualification AT pour l'enseignement artistique de transition
			Enseignement de promotion sociale T pour l'enseignement de transition Q pour l'enseignement de qualification
			Enseignement artistique à horaire réduit ne rien encoder
Colonne 12	For		Exclusivement pour l'enseignement spécialisé Correspond au numéro de la forme d'enseignement (de 1 à 4) dans laquelle l'emploi est vacant
		encodage	un chiffre 1 pour la forme 1 2 pour la forme 2 3 pour la forme 3 4 pour la forme 4
Colonne 13	Typ		Exclusivement pour l'enseignement spécialisé Correspond au numéro du type d'enseignement (de 1 à 8) dans lequel l'emploi est vacant
		encodage	un chiffre 1 pour le type 1 2 pour le type 2 etc...
Colonne 14	Va		Spécifie si l'emploi est définitivement vacant (DV) ou temporairement vacant (TV)
		encodage	2 caractères tapez DV pour définitivement vacant tapez TV pour temporairement vacant

Colonne 15	Date de fin de la vacance d'emploi		Reprend la date de fin pour les emplois temporairement vacants
		encodage	Indiquer la date (sous le format jj/mm/aa) à laquelle l'emploi déclaré n'est plus censé être vacant
		exemple	tapez 25/03/04
Colonne 16	Nom et Prénom		Correspond au NOM (majuscules) et au prénom (minuscules) du membre du personnel qui occupe actuellement l'emploi vacant Pour les personnes mariées le nom de jeune fille
		encodage	Ces informations doivent se placer dans la même cellule sur plusieurs lignes, sans modifier la largeur de celle-ci (le report à la ligne se fera automatiquement)
Colonne 17	Titre(s) de capacité		Cette colonne comprend le(s) titre(s) de capacité complet(s) du membre du personnel (niveau, spécialité, expérience utile et titre pédagogique)
		encodage	La colonne 17 peut être réencodée ou complétée si la donnée de la liste déroulante ne correspond pas au titre de la personne ou n'est pas complet
			Ces informations doivent se placer dans la même cellule sur plusieurs lignes, sans modifier la largeur de celle-ci (le report à la ligne se fera automatiquement)
		exemple	ETSS mécanique + 3EU + CAP
Colonne 18	Requis ou		Il faut reprendre la nature du titre afin de définir la pénurie
		encodage	R pour le porteur d'un titre requis A pour le porteur d'un titre jugé suffisant du groupe A B pour le porteur d'un titre jugé suffisant du groupe B (+ art 6 § 4)
Colonne 19	Sit		Correspond à la situation administrative du membre du personnel qui occupe actuellement l'emploi vacant (V, S, R, A, T, M), suivant la légende utilisée dans l'annexe 1/2 (bas de page) de la circulaire précitée
		encodage	V pour temporaire stable (dont la durée est égale ou supérieure à 15 semaines) dans un emploi définitivement vacant S pour temporaire stable (dont la durée est égale ou supérieure à 15 semaines) dans un emploi temporairement vacant R pour réaffectation dans un emploi définitivement vacant A pour réaffectation dans un emploi temporairement vacant T pour rappel provisoire à l'activité dans un emploi définitivement vacant M pour rappel provisoire à l'activité dans un emploi temporairement vacant

Colonne 20	Numérateur		est égal au numérateur du nombre de périodes occupées par le membre du personnel et correspondant à l'emploi décrit dans la ligne dont objet
		encodage	de 1 à 4 chiffres
Colonne 21	Dénominateur		est égal au dénominateur du nombre de périodes occupées par le membre du personnel et correspondant à l'emploi décrit dans la ligne dont objet
		encodage	de 1 à 4 chiffres
Colonne 22	Date de début de l'intérim		Précise la date de prise de fonction par le membre du personnel dans cet intérim (sans interruption) ou la date de début de l'intérim à pourvoir à un membre du personnel à désigner Les vacances scolaires ne sont pas considérées comme une interruption
		encodage	Indiquer ici la date (sous le format jj/mm/aa) de début de fonction du membre du personnel
Colonne 23	Anc. de service en jours		Correspond à l'ancienneté de service du membre du personnel au sein du PO Calcul de l'ancienneté de service : application de l'article 34 du décret du 6/6/1994
	ATTENTION	encodage	sous le format jours tapez 5000 il affichera automatiquement 5.000
Colonne 24	Protection de l'emploi		Application de l'article 16 du décret du 28/8/1995 (pour l'enseignement secondaire) et application de l'article 15 de l'AGCF du 12/9/1995 (pour l'enseignement de promotion sociale)
		encodage	Article 16 (pour l'enseignement secondaire) CZ CC si le membre du personnel qui occupe l'emploi remplit les conditions suivantes :
			Comptabiliser, à l'issue de l'année scolaire qui précède, 600 jours de service dans une fonction de la catégorie en cause , répartis sur 3 années scolaires au moins et calculés selon les modalités fixés à l'article 34 du décret du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement libre subventionné ;
		encodage	Article 15 (pour l'enseignement de promotion sociale) CZ CC si le membre du personnel qui occupe l'emploi remplit les conditions suivantes :
			Comptabiliser, à l'issue de l'année scolaire qui précède, 600 jours de service dans une fonction de la catégorie en cause , répartis sur 3 années scolaires au moins et calculés selon les modalités fixés à l'article 34 du décret du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement libre subventionné ;
		encodage	Article 16, 2ème alinéa (pour l'enseignement secondaire) et article 15, 2ème alinéa (pour l'enseignement de promotion sociale) VIOLENCE si le membre du personnel qui occupe l'emploi bénéficie d'une des priorités visées à l'article 36 quinquies du décret du 6 juin 1994 précité

			Article 36 quinquies : c'est-à-dire un emploi attribué, en application de l'article 36 quinquies, à un membre du personnel victime "d'un acte de violence"
		encodage	NON pour les emplois non soustraits à la réaffectation